REVUE MILITAIRE CANADIENNE

Vol. 17, Nº 4, automne 2017

Canada

TABLE DES MATIÈRES

Couverture
***La campagne italienne,* par Silvia Pecota.**
© 2017 Silvia Pecota

Interventions de la Russie à l'étranger proche : astuce du fin renard

Puissance aérienne de l'avenir : tendances et effets pour le Commandement – Forces d'opérations spéciales du Canada

3 LE COIN DU RÉDACTEUR EN CHEF
4 LETTRE À LA RÉDACTION

LE MONDE DANS LEQUEL NOUS VIVONS

5 Interventions de la Russie à l'étranger proche : astuce du fin renard
par Enno Kerckhoff

L'AÉOROSPATIALE DE L'AVENIR

16 Puissance aérienne de l'avenir : tendances et effets pour le Commandement – Forces d'opérations spéciales du Canada
par David Johnston

LA PLANIFICATION DES OPÉRATIONS

24 La Marine royale canadienne et les opérations de paix
par Corey Bursey

35 Vingt-cinq ans après l'affaire de la Somalie : changements apportés à la formation préparatoire aux opérations
par Howard G. Coombs

HISTOIRE MILITAIRE

47 Contrairement à ce que l'on a trop longtemps soutenu, les Canadiens français ont bel et bien fait leur juste part pendant la Première Guerre mondiale
par Jean Martin

OPINIONS

56 Le Canada devrait-il se doter d'un service d'espionnage étranger?
par Richard Geoffrey St. John

67 Rapport du vérificateur général du Canada – Réserve de l'Armée canadienne : le chaînon manquant
par Daniel A. Doran

72 Élargir les horizons, préparer l'avenir : le rôle des premiers maîtres de 1re classe et des adjudants-chefs
par l'adjudant-chef Sherman Neil et l'adjudant-chef Richard Gillis

COMMENTAIRES

78 *Protection, sécurité, engagement* : l'énoncé de la politique de défense 2017 du gouvernement libéral
par Martin Shadwick

85 CRITIQUES DE LIVRES

La Revue militaire canadienne/Canadian Military Journal est la revue professionnelle officielle des Forces armées canadiennes et du ministère de la Défense nationale. Elle est publiée quatre fois par année avec l'autorisation du ministre de la Défense nationale. Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du ministère de la Défense nationale, des Forces armées canadiennes, de la ***Revue militaire canadienne*** ou de tout organisme du gouvernement du Canada. La Couronne détient le droit d'auteur. La reproduction des articles doit être autorisée par le rédacteur en chef et la ***Revue militaire canadienne*** doit être indiquée comme source. La ***Revue*** est publiée en copie papier et en version électronique, cette dernière à **www.Canada.ca/revue-militaire-canadienne**.

ISSN 1492-465X

Nos coordonnées

Revue militaire canadienne
CP 17000, succursale Forces
Kingston (Ontario)
CANADA, K7K 7B4
Courriel : cmj.rmc@forces.gc.ca

La Marine royale canadienne et les opérations de paix

Contrairement à ce que l'on a trop longtemps soutenu, les Canadiens français ont bel et bien fait leur juste part pendant la Première Guerre mondiale

Le Canada devrait-il se doter d'un service d'espionnage étranger?

REVUE MILITAIRE CANADIENNE

Rédacteur en chef
David L. Bashow
(613) 541-5010 poste 6148
bashow-d@rmc.ca

Traduction
Bureau de la traduction,
Services publics et Approvisionnement Canada

Directrice de la publication
Claire Chartrand
(613) 541-5010 poste 6837
claire.chartrand@rmc.ca

Commentaire
Martin Shadwick

Conseiller en rédaction
Michael Boire

Comité consultatif

Président

Contre-amiral L. Cassivi, Commandant, Académie canadienne de la Défense (ACD)

Membres

David L. Bashow, Rédacteur en chef, Revue militaire canadienne (RMC)

Colonel Marty Cournoyer, représentant du Chef d'état-major de la Force aérienne (CEMFA)

H.J. Kowal, Ph.D., Recteur du Collège militaire royal du Canada (CMRC)

Capitaine de vaisseau David Patchell, représentant du Chef d'état-major de la Marine (CEMM)

Brigadier-général S. Bouchard, Commandant, Collège militaire royal du Canada (CMRC)

Major Chris Young, représentant du Chef d'état-major – Stratégie armée

Lieutenant-colonel Kimberley Maynard, Directrice, Centre de droit militaire des Forces canadiennes (CDMFC), Académie canadienne de la Défense (ACD)

Hanya Soliman, représentante du Chef du renseignement de la Défense (CRD)

Comité de lecture

Douglas Bland, Ph.D.
Major (à la retraite) Michael Boire
Major Bernard Dionne
Lieutenant-colonel (à la retraite) Douglas Delaney
Rocky J. Dwyer, Ph.D.
Lieutenant-colonel (à la retraite) Michael Goodspeed
Major Tanya Grodzinski
David Hall, Ph.D.
Michael Hennessy, Ph.D.
Colonel Bernd Horn
Hamish Ion, Ph.D.
Phillippe Lagassé
Lieutenant-colonel (à la retraite) David Last, Ph.D.
Chris Madsen, Ph.D.
Sean Maloney, Ph.D.
Brian McKercher, Ph.D.
Paul Mitchell, Ph.D.
Nezih Mrad, Ph.D.
Scot Robertson, Ph.D.
Stéphane Roussel, Ph.D.
Elinor Sloan, Ph.D.
Adjudant-chef G.R.C. McCann
Colonel (à la retraite) Randall Wakelam

NOTE AUX LECTEURS ET LECTRICES

La Revue militaire canadienne étant bilingue, lorsqu'une citation originale a été traduite, le sigle [TCO] après l'appel de note, qui signifie "traduction de la citation originale", indique que le lecteur trouvera le texte original de la citation dans la version de la Revue rédigée dans l'autre langue officielle du Canada. Afin de faciliter la lecture, le masculin sert de genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

LE COIN DU RÉDACTEUR EN CHEF

À tous les lecteurs, accueillons chaleureusement ce numéro d'automne de la *Revue militaire canadienne*, fraîchement sorti des presses. Vous y trouverez un grand éventail de sujets qui sauront satisfaire tous les goûts. D'entrée de jeu, le major Enno Kerckhoff, officier des blindés, explore le sujet des interventions de la Russie à l'« étranger proche » et avance ceci : « Il ne s'agit pas là d'actions de la part d'un gouvernement irresponsable ou même d'un dirigeant mégalomane, mais bien de gestes stratégiques mûrement réfléchis visant à prévenir une érosion accrue de sa sphère d'influence. » Ensuite, le major David Johnston, officier d'infanterie au sein du Commandement – Forces d'opérations spéciales du Canada (COMFOSCAN), précise le besoin d'une puissance aérienne pour les Forces d'opérations spéciales (FOS), explore six tendances technologiques connexes et présente ce que tout cela signifie pour le COMFOSCAN « […] afin de faire valoir la nécessité pour les FOS de disposer d'une puissance aérienne. » Puis, le capitaine de frégate Corey Bursey soumet une argumentation convaincante selon laquelle les marines peuvent bel et bien assumer un rôle dans le cadre des futures opérations de paix de l'ONU, « […] soit à titre d'éléments militaires habilitants et discrets, soit comme éléments de soutien auprès de forces terrestres et aériennes. » L'article de Bursey est suivi par celui du colonel Howard Coombs, qui, par suite du renouvellement de l'engagement du gouvernement du Canada à l'endroit des opérations de soutien à la paix de l'ONU, jette un regard neuf sur les incidents malheureux de l'« affaire somalienne » de 1993, alors que des membres du Régiment aéroporté du Canada avaient torturé et tué un adolescent somalien. Les agresseurs ont été jugés et condamnés et le Régiment a été démantelé. Ce démantèlement fait d'ailleurs toujours l'objet de débats. Le Col Coombs examine ensuite les changements qui se sont imposés à la suite de l'affaire pour « […] pleinement mettre à profit les leçons retenues durant les 25 dernières années [et] qui permettent [aux Forces armées canadiennes] de mener efficacement les opérations de maintien de la paix et d'autres. » Dans le dernier article de fond, M. Jean Martin, Ph. D., de la Direction – Histoire et patrimoine, laisse entendre qu'à l'encontre de la croyance populaire, fondée sur une évaluation trompeuse réalisée après la Première Guerre mondiale, en 1937, par Mme Elizabeth H. Armstrong, auteure et historienne américaine, le nombre de Canadiens français enrôlés dans le Corps expéditionnaire canadien (CEC) dépassait largement 35 000. M. Martin présente un argument convaincant selon lequel au total, le CEC comptait au moins 74 795, voire jusqu'à 79 000 membres francophones.

Courtoisie d'un collègue du MDN

Le lieutenant-colonel (retraité) Bill Bentley, avec le premier ministre, Justin Trudeau.

Les lecteurs pourront ensuite découvrir trois articles d'opinion fort différents. Dans le premier, le colonel (à la retraite) R. Geoffrey St. John, ancien membre de la Branche des services du renseignement des Forces armées canadiennes, se pose la question suivante : « Le Canada devrait-il se doter d'un service d'espionnage à l'étranger? ». Veuillez lire l'article pour voir si vous êtes d'accord. Ensuite, le major Daniel Doran passe en revue le récent rapport du vérificateur général sur la Réserve de l'Armée. Pour citer le major Doran : « Il est à souhaiter que cet article permette de mieux comprendre certaines questions essentielles qui n'ont pas été abordées dans le rapport, mais qui sont pourtant absolument indispensables à la mise en œuvre réussie de tout plan visant à améliorer le fonctionnement général de la milice. » Finalement, dans le dernier article d'opinion, l'adjudant-chef Neil et l'adjudant-chef Gillis se penchent sur les principales obligations des premiers maîtres de 1re classe (pm 1) et des adjudants-chefs (adjuc) au sein des Forces armées canadiennes. Autrement dit, l'article « transcende l'environnement et le groupe professionnel pour aller à l'essence même de ce que doivent émuler les pm 1/adjuc, peu importe où ils sont employés. »

Courtoisie d'un collègue du MDN

Enfin, notre collègue Martin Shadwick examine de près l'Énoncé de la politique de défense de 2017, et nous terminons par trois critiques de livres afin de donner à nos lecteurs des idées de lecture pour l'automne.

Toute l'équipe de la *Revue* ainsi que tous les membres des communautés de l'Académie canadienne de la Défense et du Collège militaire royal du Canada ont été profondément attristés par le décès soudain de notre cher ami et collègue, le lieutenant-colonel (à la retraite) Bill Bentley, M.S.M., CD, Ph. D, qui comptait 48 années de services distingués envers le Canada. Il a d'abord servi pendant de nombreuses années en tant que soldat avant d'assumer des fonctions dans l'enseignement militaire, et a aussi été un véritable champion du perfectionnement professionnel. Bill nous manquera énormément et nous lui dédions respectueusement ce nouveau numéro automnal de la *Revue*, qui est notre principal forum professionnel auquel il a fait de si nombreuses et excellentes contributions au cours des années. Notre vieil ami, que tu reposes en paix…

Bonne lecture!

David L. Bashow
Rédacteur en chef
Revue militaire canadienne

LETTRE À LA RÉDACTION

Monsieur,

Dans l'article intitulé « La conscience et les Forces armées canadiennes » (vol. 17, nº 2), publié récemment et rédigé par le capitaine Victor Morris, aumônier, j'ai été stupéfait de lire une observation selon laquelle le capitaine Robert Semrau aurait facilement pu interpréter le premier principe de l'*Énoncé d'éthique de la Défense*, à savoir *Respecter la dignité de toute personne*, pour justifier qu'on puisse tirer sur un insurgé ennemi blessé. Comme j'ai précisé dans un récent article sur les fondements de l'éthique laïque de la défense, « L'humanisme et la conscience militaire : réplique à Pichette et Marshall » (*Revue militaire canadienne*, vol. 16, nº 3, été 2016), le premier principe englobe la valeur inhérente de chacun et chacune et les droits fondamentaux de la personne, entre autres ceux à la vie et à l'autodétermination. Le premier principe est, par nécessité, dans la logique du droit des conflits armés, ce qui inclut l'interdiction absolue de cibler intentionnellement un civil ou un ancien adversaire qui se trouve hors de combat. Morris met peut-être en évidence qu'une méconnaissance flagrante des fondements de l'éthique de la défense atteste la nécessité pour les militaires d'examiner et d'analyser en permanence la signification des principes.

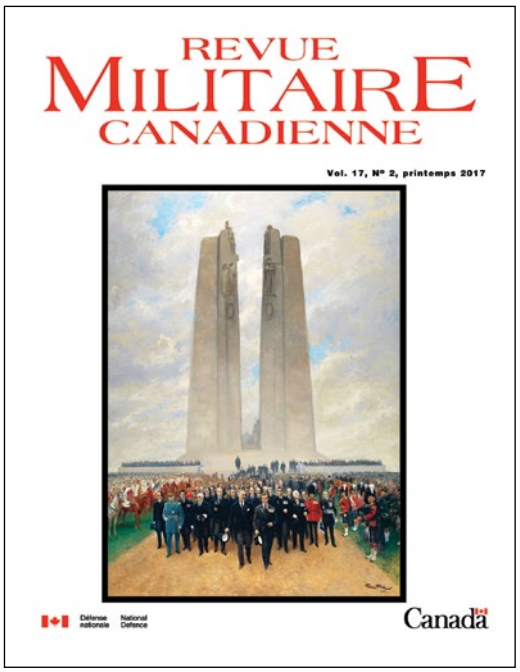

MDN

En outre, il est critiquable de citer l'incident Semrau à l'appui de l'allégation voulant qu'il existerait une tension inhérente entre la voix de la conscience ainsi que le droit et le professionnalisme militaires. Morris fournit une définition très poussée de la conscience : « […] une force puissante à caractère impératif qui oblige et qui pousse une personne à agir en conformité avec ses croyances profondes [en fonctions de] ses connaissances, [de] sa sagesse et [de] sa compréhension ». Semrau a nécessairement pris sa décision à la hâte, immédiatement après un combat. On peut raisonnablement douter qu'il aurait tiré les mêmes conclusions s'il avait eu le temps de sonder sa conscience avant d'agir. Un tel doute raisonnable existe, et ce, même si Semrau pense autrement. Malgré les arguments éthiques raisonnés qui ont été avancés pour expliquer son choix (fournis également dans des numéros précédents de la *Revue*), la défense n'a rien trouvé de mieux que de reconnaître qu'aucune option idéale ne s'offrait à Semrau. Il se peut que celui-ci ait été motivé en quelque sorte par de la pitié peu judicieuse sur le plan éthique qui, dans une situation de stress extrême, l'aurait emporté sur son bon jugement. Autrement dit, je suppose que Semrau, issu du corps des officiers, aurait pu, dans des conditions moins malheureuses et éprouvantes, se montrer plus ouvert aux préceptes et au raisonnement éthiques acceptés dans la profession militaire au Canada.

Il est très pertinent de préciser que souvent, les demandes et urgences qui se présentent dans un théâtre d'opérations ne permettent pas un raisonnement approfondi sur un problème d'ordre éthique. Si l'on utilise une définition sommaire de la conscience, comme « savoir intuitivement la meilleure voie à suivre au moment de faire un choix significatif [TCO] », il est fort probable que la conscience, selon cette définition, entre en conflit avec le raisonnement éthique. Toutefois, une telle définition sommaire suggère aussi que la conscience devrait, dans les moments très difficiles, être informée le plus efficacement possible par suite d'un questionnement discipliné sur le plan éthique réalisé dans un environnement paisible et libre.

On doit suivre une formation adéquate sur l'éthique militaire au niveau tactique pour bien se servir de son identité et de ses valeurs professionnelles dans le cadre des opérations. Compte tenu des différences entre la salle de classe et le champ de bataille, il y a probablement lieu de confirmer les conclusions du raisonnement au moyen de simulations répétées de dilemmes réels d'ordre éthique qui permettront de façonner les réflexes que l'on a sous pression, lorsque de vrais dilemmes de combat se posent. La conscience ne peut pas se résumer à une mystérieuse voix intérieure qui supprime à juste titre tout raisonnement moral dont on est capable, et ce, du simple fait que l'on dispose de peu de temps pour réfléchir calmement au moment de prendre une décision cruciale.

Stephen Hare, Ph. D.
Gestionnaire – Développement et soutien
Programme d'éthique de la défense, ministère de la Défense nationale

Kremlin Pool/Alamy Stock Photo F54F4R

Défilé militaire célébrant la Victoire à l'occasion du 70e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, à la place Rouge, à Moscou, le 9 mai 2015.

Interventions de la Russie à l'étranger proche : astuce du fin renard

par Enno Kerckhoff

Le major Enno Kerckhoff, MSM, CD, *est officier des blindés dans le Royal Canadian Dragoons. Il a obtenu un baccalauréat ès arts en études militaires et stratégiques au CMR en 2002, puis une maîtrise en administration des affaires de l'Université Norwich en 2014 et une maîtrise en études de la défense* à nouveau *au CMR en 2016. Le major Kerckhoff travaille actuellement au sein de l'État-major interarmées stratégique, à Ottawa, mais il s'ennuie des jours plus simples où il avait pour lieu de travail un véhicule blindé plutôt qu'une alvéole. Le présent article a d'abord* été *un mémoire présenté dans le cadre du Programme de commandement et d'état-major interarmées, au CFC, à Toronto.*

Introduction et contexte

Depuis la chute de l'Union soviétique, la Russie a exécuté plusieurs interventions militaires dans les anciennes républiques soviétiques voisines. L'Ouest a vu ces actions comme des mesures d'agression; or, chaque intervention répondait au besoin de la Russie d'affirmer sa puissance à « l'étranger proche »[1]. Les interventions en Moldova (1992), en Géorgie (1992, 1994 et 2008) et en Ukraine (2014) suivent toutes le même modèle : la Russie repère une minorité opprimée et déploie une force militaire pour contrer l'oppression, puis des troupes militaires russes demeurent en place et provoquent dans l'État concerné une instabilité suffisante pour l'empêcher de répondre aux conditions préalables établies pour adhérer à l'OTAN. Cette stratégie a permis à la Russie de faire obstacle à l'expansion de l'OTAN dans certaines régions de son étranger proche sans entrer directement en conflit avec les forces de l'OTAN. En maintenant une présence dans les régions où elle est intervenue, la Russie continue de tirer profit de la situation tant que l'instabilité demeure. On a dit des interventions de ce genre qu'elles engendrent un « conflit gelé » : le niveau des hostilités est faible, mais celles-ci persistent pendant des années. Dans ces situations, ce n'est pas dans l'intérêt stratégique de la Russie de se retirer ou de régler les conflits une fois pour toutes, car elle favoriserait ainsi la poursuite de l'expansion de l'OTAN. Il ne s'agit pas là d'actions de la part d'un gouvernement irresponsable ou même d'un dirigeant mégalomane, mais bien de gestes stratégiques mûrement réfléchis visant à prévenir une érosion accrue de sa sphère d'influence.

La structure des forces armées russes a évolué au cours des 20 dernières années, au profit des interventions susmentionnées. En déployant ses forces militaires dans des conflits restreints, tout d'abord dans un rôle discret et non conventionnel, puis dans des combats livrés ouvertement, la Russie a pu améliorer la déployabilité de ses forces, accroître le professionnalisme de ses chefs et adresser des messages stratégiques à ses alliés tout comme à ses adversaires éventuels. En examinant en particulier la façon dont les réformes ont renforcé les capacités des forces armées russes dans des interventions limitées, on peut se faire une idée des intérêts nationaux qu'elles

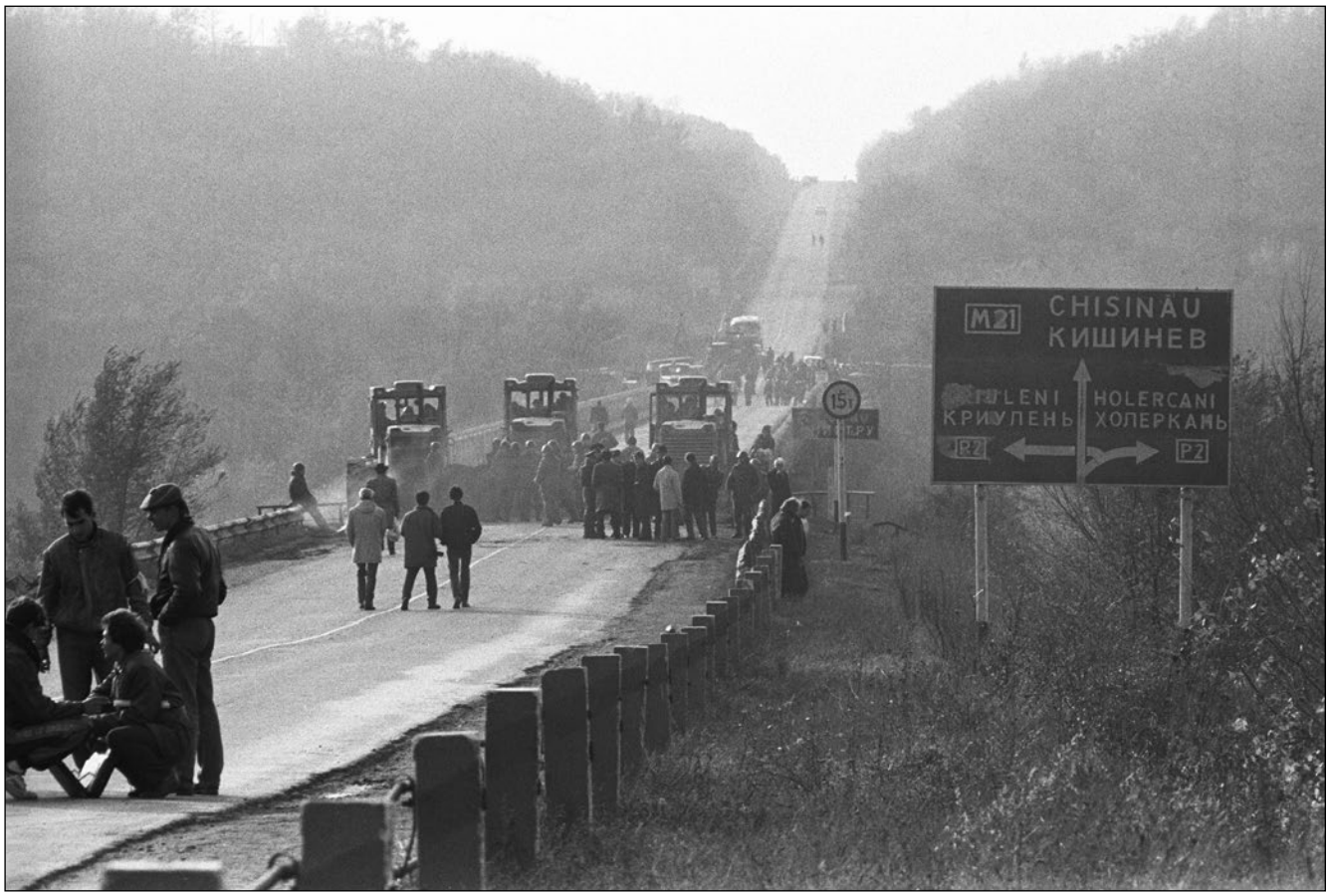

Akg-images/Universal Images Group/Tass/photo AKG2841290

Près d'un pont bloqué enjambant le fleuve Dniestr, à Dubăsari, en Moldavie, pendant la guerre de Transnistrie, en 1990.

ont pour mission de favoriser en priorité. Ces forces modernisées sont dès lors plus mobiles et plus à même de faire face aux menaces régionales avec un avantage *qualitatif*, plutôt qu'avec l'historique avantage *quantitatif* russe.

La Moldova

Le conflit en Moldova est attribuable à un effondrement de l'appareil gouvernemental civil pendant la transition postérieure au régime soviétique. Sous ce dernier, des exigences linguistiques empêchaient les Moldoves parlant le roumain d'occuper des postes importants au gouvernement. De nombreux Moldoves ont été déportés en Sibérie parce que les autorités doutaient de leur loyauté[2]. Pendant la période de la *Glasnost* au cours des années 1980 et 1990, les Moldoves de souche sont parvenus à exercer un plus grand contrôle sur les forces industrielles et politiques dans leur république. Parmi les mesures prises à ce chapitre, ils ont adopté des lois linguistiques qui ont renversé la dynamique du pouvoir, de sorte que les dirigeants russophones n'ont pas pu se maintenir au pouvoir[3]. Mis au-devant de cette menace pesant sur leur statut social, les Moldoves russophones se sont séparés de la Moldova et ont fondé la République moldave du Dniestr (RMD), le 1er septembre 1990. La Russie n'est pas intervenue immédiatement, mais les liens ethniques avec une minorité opprimée dans une ancienne république soviétique allaient redevenir le *casus belli* qui justifierait les interventions ultérieures.

Entre 1991 et 1992, des escarmouches sporadiques entre l'armée moldove et les rebelles de la RMD ont dégénéré en un conflit ouvert, le personnel et l'équipement des rebelles provenant surtout des bases de la 14e Armée russe dans la région[4]. La RMD pouvait constituer une menace suffisante pour les forces moldoves grâce aux armes et aux militaires entraînés qu'elle recevait secrètement par l'intermédiaire de la 14e Armée. Pour démentir les rumeurs, les Russes ont déclaré qu'on leur avait volé du matériel et que des membres de leurs unités avaient pris leur retraite en RMD[5]. Après le conflit, des allégations de vastes transferts d'armes ont fait surface : « Les représentants de la 14e Armée ont fait don aux séparatistes de 24 chars, de 12 hélicoptères de combat, de 37 000 mitrailleuses et mitraillettes et de 120 canons[6] [TCO]. » Des années de déploiement continuel dans la région ont facilité l'établissement de relations et de liens familiaux qui allaient renforcer la loyauté de la 14e Armée envers les séparatistes pro-russes, plutôt qu'envers les Moldoves. Peu importe que ce fussent les sympathies séparatistes éprouvées par les soldats russes, ou un transfert institutionnel d'armes, ce soutien discret en faveur des forces séparatistes a persisté quand d'autres interventions ont eu lieu ultérieurement.

À partir de juin 1992, les troupes russes ont commencé à combattre ouvertement avec les séparatistes de la RMD[7]. Il n'a fallu qu'un mois pour mettre fin aux combats avec une force aussi écrasante; une ligne de cessez-le-feu a été établie le long du fleuve Nistrou[8]. Les stocks militaires qui n'avaient pas été utilisés pendant le conflit sont essentiellement tombés aux mains des forces de la RMD, une fois la ligne de cessez-le-feu mise en place. Afin de protéger ces emplacements de stockage et d'empêcher que leur présence ne déstabilise davantage la région, les forces russes y sont restées dans le cadre d'une mission trilatérale de « maintien de la paix », les trois parties au conflit (Moldova, Transnistrie et Russie) fournissant alors les troupes[9]. Une force de maintien de la paix en bonne et due

Chuck Nacke/Alamy Stock Photo DYH3BH

Soldats séparatistes sur un BMP de l'ère soviétique arborant des drapeaux de la Russie et de la Transnistrie, durant la guerre de Transnistrie, en 1992.

forme supervisée par l'ONU ou l'OSCE[10] aurait au moins légitimé la présence de forces sur place. Toutefois, une supervision et un calendrier internationaux auraient ajouté aux pressions en faveur du règlement du conflit. Afin de mieux contrôler les négociations sur le cessez-le-feu, la Russie a préféré agir avec l'approbation multilatérale des parties au conflit, au lieu de passer par un organisme extérieur reconnu[11]. Cette façon de faire permet à la Russie d'exercer son pouvoir directement sur les parties au conflit, plutôt que par l'intermédiaire d'une éventuelle tierce partie modératrice, de sorte qu'elle peut intimider chaque partie individuellement, selon les besoins, au lieu de devoir négocier avec une opposition organisée. Dans le cas de la force de « maintien de la paix » installée en Transnistrie, deux des trois parties étaient sous contrôle russe, de sorte que les intérêts russes avaient un poids à l'avenant au cours des négociations. Comme d'importantes quantités d'armes et de matériel devaient encore être retirées de la zone de conflit, la Russie avait avantage à atermoyer le plus possible. Ce faisant, elle pouvait transférer d'autres armes à la RMD et empêcher que toute négociation future ne prévoie la remise d'armes à la Moldova à titre compensatoire. Par conséquent, cette action de retardement va plus directement dans le sens des intérêts stratégiques de la Russie qu'un règlement du conflit.

Les négociations continues depuis le cessez-le-feu de 1992 ont entraîné une certaine réduction des forces et des armes, mais l'exécution constamment reportée des retraits de troupes a eu une influence déstabilisatrice dans les négociations visant à adopter une solution plus permanente[12]. Le retrait de l'équipement et des forces militaires russes pourrait s'opérer rapidement, si la Russie le voulait. Le refus d'exécuter le retrait peut se justifier à l'interne par la nécessité de continuer à représenter les intérêts de la RMD contre une intervention internationale; or, ce faisant, la Russie passe délibérément outre au fait que sa présence constitue en elle-même une intervention étrangère aux yeux de la collectivité internationale.

La Russie est intervenue en Moldova manifestement pour protéger une minorité opprimée, pour garantir la sécurité de bases militaires où elle avait d'importantes ressources et pour empêcher que les armes s'y trouvant ne soient utilisées contre des intérêts russes. Après le cessez-le-feu, cependant, les troupes russes ont constamment reporté leur départ. La Moldova a exprimé son désir d'adhérer à l'OTAN, mais elle ne peut le faire tant que sévira une crise chez elle[13]. Si les droits de la minorité russe ne sont plus menacés et que l'équipement militaire est en lieu sûr (ou qu'il peut être ramené en Russie), la présence de forces de maintien de la paix n'est plus nécessaire. Or, pareil argument va à l'encontre des intérêts stratégiques russes. En profitant de sa présence militaire continue pour protéger les dépôts d'armes, la Russie fait en sorte que le conflit persiste sans qu'existe une paix permanente, ce qui empêche la Moldova d'aspirer à une place au sein de l'OTAN. La Moldova est le pays le plus pauvre de l'Europe, et cela continue de constituer un problème régional. Les déséquilibres commerciaux et les embargos imposés sur les produits moldoves contribuent à empêcher l'intégration du pays dans l'ensemble de la communauté européenne et dans sa sphère d'influence économique. En entretenant ce conflit gelé, la Russie peut continuer à exercer son influence sur la Moldova et à l'exclure de force de la sphère d'influence militaire de l'OTAN.

Carte remaniée par Accurate, tirée de l'article de Patrick Jackson, de BBC News, intitulé « "Frozen conflicts" and the Kremlin », le 10 septembre 2014.

ITAR-TASS Photo Agency/Alamy Stock Photo BPEWAY

Un véhicule blindé russe roule devant un édifice de l'université d'Ossétie du Sud à Tskhinvali durant le conflit Géorgie-Abkhazie, le 12 août 2008.

La Géorgie

Il y a eu plusieurs vagues d'interventions russes en Géorgie. La première, qui s'est produite entre 1992 et 1994, a été provoquée par les lois linguistiques de 1989 qui s'apparentaient à celles adoptées par la Moldova et qui limitaient la participation des Russophones au fonctionnement du gouvernement[14]. Les résultats de ces lois ont mis plus de temps à se manifester en Géorgie qu'en Moldova, mais ils ont provoqué le même genre de mesures protectionnistes de la part de la Russie. L'intervention russe a tout d'abord pris la forme de troupes et d'armes (issues surtout de la dissolution de l'Union soviétique) fournies aux séparatistes d'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud[15]. Le Traité de Sochi conclu en juillet 1992 a mis fin au conflit militaire de cette première vague, mais des forces russes de « maintien de la paix » sont restées en Ossétie du Sud et en Abkhazie, ce qui a procuré une légitimité à saveur russe aux mouvements séparatistes respectifs et irrité le gouvernement géorgien[16]. La sphère d'influence russe dans la région du Caucase et au Moyen-Orient dépend des bases du sud, y compris celles d'Arménie et de Géorgie[17]. La perte de bases russes en Géorgie risquerait d'exposer les opérations expéditionnaires russes à des risques accrus; par conséquent, la Russie est prête à affecter là des ressources pour maintenir sa présence et protéger ses intérêts dans la région. La Géorgie est donc beaucoup plus importante en tant qu'État sous influence russe n'appartenant pas à l'OTAN.

Au tout début du nouveau millénaire, la Géorgie a envisagé de se joindre à l'OTAN, et par voie de conséquence, des tensions ont alors émergé entre elle et la Russie. Entre 2006 et 2008, la Russie a exercé des pressions diplomatiques et économiques sur la Géorgie pour lui exprimer son mécontentement au sujet de l'OTAN[18]. En août 2008, la lutte menée par l'Armée géorgienne contre les forces séparatistes de l'Ossétie du Sud a entraîné des combats ouverts pour le contrôle des villages frontaliers, ce qui a incité l'armée russe à intervenir en faveur des Ossètes du Sud. Pour se justifier, la Russie s'est attribué le droit de défendre ses forces de maintien de la paix dans les villages frontaliers ainsi que les Russes de souche vivant dans la région[19]. Sur le plan opérationnel, les forces russes se sont heurtées à une faible opposition; l'armée géorgienne a été vaincue en cinq jours seulement, la Russie ayant eu recours à des forces écrasantes au lieu de faire appel à des éléments irréguliers[20]. Dans ce cas, la Russie avait une présence clandestine moindre en Géorgie avant son intervention directe, mais elle a admis qu'elle avait des forces qui participaient à des exercices dans la région et elle a accusé l'Ukraine de fournir des armes à la Géorgie pour parer au soutien fourni par Moscou aux rebelles[21].

La stratégie russe comportait une composante informationnelle axée sur l'emploi des médias pour présenter les soldats russes comme étant les sauveteurs des groupes minoritaires dans le territoire capturé par la Géorgie; cela a eu un succès limité au niveau international, mais la campagne a été bien accueillie en Russie même[22]. Des cyberattaques coordonnées contre l'infrastructure du gouvernement de la Géorgie ont été synchronisées avec les manœuvres des forces russes, ce qui mène à la conclusion raisonnable que le gouvernement russe avait soit exécuté, soit facilité ces attaques[23]. Enfin, les forces russes se sont avancées dans les zones peuplées, mais elles ont semblé éviter de les traverser. Cela peut s'expliquer par la menace accrue qu'y présentaient les forces ennemies non conventionnelles, mais il

y aurait aussi lieu d'y voir un désir d'éviter de causer inutilement des pertes civiles pour préserver en partie le mythe du « maintien de la paix ».

Aux termes des conditions du cessez-le-feu, la Russie a retiré ses forces du reste du territoire géorgien, mais elle continue d'occuper l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie et elle exerce des pressions sur la Géorgie en faisant des préparatifs qui semblent tendre vers l'annexion des régions contestées. Cette instabilité persistante sert les mêmes intérêts militaires qu'en Transnistrie : elle empêche l'OTAN de poursuivre son expansion.

ITAR-TASS Photo Agency/Alamy Stock Photo BPETW6

Des gardiens de la paix russes à la frontière de la Géorgie et de l'Ossétie du Sud, le 6 août 2008.

Malgré la vitesse et la force de l'attaque, les faiblesses militaires russes ont été mises en évidence pendant le court déploiement en Géorgie. En ce qui concernait le commandement et le contrôle, la surveillance et la coopération sol-air, les résultats ont tous été considérés comme étant inférieurs aux niveaux de compétence escomptés[24]. Plus précisément, les forces russes ont perdu plusieurs membres parce que les unités terrestres n'avaient pas su communiquer avec les aéronefs assurant l'appui rapproché[25]. Afin d'accroître son avantage qualitatif sur ses rivaux éventuels, la Russie a opéré une série de réformes militaires, y compris la « professionnalisation » partielle de l'armée, la réorganisation des forces de réserve et la mise à niveau de l'équipement pour faire passer le taux de ses équipements militaires modernisés de 10 à 70 p. 100 entre 2008 et 2020[26].

Michał Fludra/Alamy Live News/Alamy Stock Photo DWYP5H

Manifestation visant à protester contre l'intervention russe en Ukraine devant le consulat russe à Gadansk, le 15 mars 2014. La manifestation avait été organisée par l'Union de solidarité.

De toute évidence, l'appareil militaire russe voulait profiter de l'occasion pour apprendre en tirant profit de l'expérience, en prévision de conflits à venir de même type. Un conflit conventionnel de grande envergure exigerait une mobilisation massive typique des forces russes telle que celle observée au cours des générations antérieures, mais des interventions plus restreintes nécessiteraient une force de combat plus spécialisée et de meilleure qualité. Les réformes instituées après le conflit géorgien ont fait entrevoir les plans militaires futurs de la Russie, y compris la valeur à accorder aux forces d'opérations spéciales, à la coopération entre les éléments aériens et terrestres et aux petites unités de combat plutôt qu'aux formations massives de blindés et d'artillerie.

Dans un sens plus large, le conflit géorgien a été l'étape intermédiaire entre l'intervention hésitante en Transnistrie et l'annexion de la Crimée. À partir du début des années 1990, la Russie a, au cours de ses interventions, continué à invoquer la nécessité de protéger des minorités ethniques pour justifier ses actions militaires. Elle a ensuite armé on ne peut plus discrètement des groupes séparatistes, puis elle est passée à une intervention armée beaucoup plus agressive que celle observée contre la Moldova. Les forces qui avaient servi au cours de l'intervention sont ensuite demeurées sur place dans la zone contestée, sauf que ce n'était pas tant un déploiement de « soldats de la paix » *de facto* qu'un avertissement contre toute autre action. La Russie avait présenté ses arguments contre l'expansion de l'OTAN en Géorgie et elle était prête à y laisser des forces pour décourager toute ouverture du même genre dans l'avenir.

L'Ukraine

Presque dès le moment où l'Ukraine est devenue un État indépendant après la dissolution de l'Union soviétique, la Crimée y a eu un statut spécial. L'Ukraine a reconnu la Crimée comme étant une république autonome. Cependant, les tensions ethniques ont persisté, et un nombre considérable de Criméens ont continué à se percevoir comme des Russes et non comme des Ukrainiens[27]. Cette conjoncture démographique ne correspondait pas aux vues des dirigeants politiques ukrainiens, ce qui a engendré des tensions entre la population de la Crimée et son gouvernement à Kiev. En 2014, l'adoption de lois linguistiques qui désavantageaient les russophones et les ouvertures économiques de l'Ukraine en faveur de l'Ouest ont constitué la fameuse « goutte qui a fait déborder le vase » et qui a mené à l'intervention au nom des éléments ukrainiens favorables à la Russie. La structure politique à ce moment-là était incertaine, car le président appuyé par la Russie avait fui, et le gouvernement provisoire installé à Kiev et bénéficiant du soutien de l'Ouest n'arrivait pas à gagner la confiance de la population. Cette situation a procuré à la Russie la possibilité d'atteindre un autre *but politique* en recourant à des *moyens militaires*. Ce fut aussi une occasion pour elle d'employer les forces modernisées en fonction des leçons retenues après la campagne de Géorgie de 2008.

En février 2014, des forces irrégulières soutenues par la Russie ont commencé à résister activement au gouvernement ukrainien provisoire, ce qui a accru l'instabilité et engendré le chaos dans toute la Crimée. Le recours à des forces irrégulières à cette fin a été décrit immédiatement avant l'intervention en Crimée comme étant un moyen de créer un front actif constant dans tout le territoire de l'État en opposition[28]. Les gangs et, plus tard, les milices pro-russes ont organisé des manifestations violentes qui ont contribué à établir un environnement de sécurité incertain où persistaient des menaces constantes[29]. Cela a perpétué la stratégie de l'appui secret d'un régime séparatiste comme cela avait été le cas en Moldova et en Géorgie. L'instabilité du gouvernement et la tenue d'un référendum douteux sur ce que la Crimée devait faire au sujet de sa situation face à l'Ukraine ont établi les conditions voulues pour susciter l'argument protectionniste dont Poutine avait besoin pour justifier une intervention à la fin de février[30]. La tenue d'un référendum régional a permis à la Russie d'invoquer l'autodétermination ethnique comme fondement de son intervention, au mépris de la perception on ne peut plus négative de la collectivité internationale quant à la légitimité du référendum.

Des soldats en uniforme non identifiable ont commencé à marcher en grand nombre derrière les manifestants en février 2014 et à se déplacer rapidement dans toute la Crimée. Ces forces clandestines avaient dépouillé leurs uniformes de leurs écussons et insignes d'unité, mais il a été établi qu'elles regroupaient certains des soldats les mieux entraînés et les mieux équipés de l'ordre de bataille russe : des commandos des Spetsnaz, des unités de l'infanterie navale et des parachutistes de l'armée[31]. Dirigés par des professionnels plutôt que par des conscrits et employant du matériel ultra-moderne, les soldats anonymes étaient de toute évidence des Russes et non des citoyens d'une milice constituée pour les besoins de la cause. À ce stade de l'opération, toutefois, la Russie avait avantage à rester *discrète*. Une fois l'occupation des installations clés telles que le parlement criméen et les principaux aéroports réalisée, les conditions ont été réunies pour qu'aient lieu l'intervention *manifeste* de la Russie, le 1er mars 2014, et l'annexion de la Crimée dans le mois qui a suivi.

Avant l'invasion de 2014, la Russie avait déjà déployé environ 25 000 soldats et marins à sa base navale de Sébastopol en Crimée. Face à cette menace supérieure et au mouvement d'autres unités hautement spécialisées par air et par mer, les forces ukrainiennes ne pouvaient offrir qu'une résistance locale mal coordonnée. On pourrait faire valoir que la Russie avait un avantage écrasant aux chapitres de l'équipement et des effectifs, mais cela ne justifie pas suffisamment la stratégie adoptée. Comme l'Ukraine a été mise devant le fait accompli qu'était l'occupation de ses infrastructures clés en Crimée, ses forces armées n'avaient plus rien à gagner en combattant en Crimée : il était préférable qu'elles se retirent au lieu d'affronter l'armée russe. Cette stratégie va dans le sens des mesures prises antérieurement par la Russie en Géorgie, en ce sens que Moscou n'a pas cherché à causer des pertes militaires ou civiles dans le cadre de ses interventions, mais plutôt à employer ses atouts militaires pour atteindre des objectifs politiques.

Stephen Foote/Alamy Stock Photo E981G8

Un soldat russe armé monte la garde devant un emblème ukrainien à l'extérieur de la Base Perevalne, près de Simferopol, en Crimée, le 2 mars 2014.

Une fois la question criméenne réglée par l'annexion, des forces russes non conventionnelles ont pénétré dans d'autres régions de l'Ukraine. Les régions de Donetsk et de Louhansk, dans l'Est de l'Ukraine, possèdent des caractéristiques démographiques semblables à celles de la Crimée, car d'importantes populations russes y vivent. La Russie aurait été plus fidèle à elle-même si elle avait justifié son intervention en disant qu'elle défendait une minorité opprimée, mais ses actions ont été moins subtiles cette fois-ci. Immédiatement après l'annexion de la Crimée, des soulèvements armés à Donestk et à Louhansk (qui composent ensemble la région du Donbass) ont menacé davantage le contrôle que l'Ukraine

Daniel Van Moll/NurPhoto/ZUMA PRESS.com/Alamy Live News/Alamy Stock Photo DWGW70

Présumés soldats des Forces spéciales russes à bord d'un navire civil près de la flotte ukrainienne, qui est bloquée par des navires de guerre russes dans le port de Sevastopol, en Ukraine, le 7 mars 2014.

exerçait sur ses régions à forte population russophone. Malgré la présence d'importantes forces irrégulières et la présence et l'avance militaires discrètes de ses troupes en Ukraine, la Russie a continué de nier son intervention officielle pendant tout l'été et l'automne 2014. Elle a néanmoins continué à fournir personnel, armes et équipements aux milices séparatistes[32]. Avec des armements lourds et la réapparition de forces spéciales russes déguisées, ces milices ont pu s'emparer de vastes secteurs du Donbass, y compris l'important carrefour de transport à l'aéroport de Donetsk.

Étant donné la qualité et la quantité des armements fournis aux rebelles, l'intervention manifeste de la Russie n'avait pas besoin de se faire aussi vite qu'elle l'avait été en Géorgie. Les séparatistes ont subi des revers au début de l'été, notamment des pertes humaines et matérielles qui ont fait l'objet de nombreux reportages attestant que c'était la preuve de la participation russe aux violents combats contre les forces ukrainiennes[33]. À la fin de l'été, il n'était plus possible pour la Russie de maintenir l'illusion; par son intervention manifeste, elle s'est assurée que toute négociation qui suivrait le conflit aurait lieu après la prise de contrôle par les séparatistes de carrefours de transport clés et de secteurs importants du territoire ukrainien. Il importait pour la Russie d'acquérir une présence officielle dans la région avant tout cessez-le-feu, à cause des délais que cela lui permettait d'imposer pour retirer ses forces après le conflit. Comme le monde en avait été témoin en Moldova et en Géorgie, le maintien de la paix « à la russe » peut continuer de déstabiliser la zone de conflit longtemps après la fin des combats. Avec sa base installée à Sébastopol, en Crimée, la Russie disposerait d'une présence perpétuelle, mais dans le cas de la région du Donbass, il fallait trouver un point de départ pour les négociations. La présence de forces régulières russes le lui a fourni.

L'annexion de la Crimée fait contraste avec l'impasse qui a caractérisé la fin des hostilités en Moldova et en Géorgie. La décision prise à l'égard de la Crimée est logique du point de vue stratégique, car elle procure une sécurité aux forces navales russes dans la mer Noire et permet de fournir un soutien continu aux forces séparatistes ailleurs en Ukraine. L'instabilité qui subsiste dans le Donbass et à Louhansk est à l'avantage de la Russie, car elle continue d'empêcher l'entrée de l'Ukraine à l'OTAN. Si cette dernière réplique en renonçant à l'exigence de stabilité et qu'elle admet l'Ukraine dans ses rangs, elle serait tenue de la défendre, même si elle n'est pas vraiment encline à le faire, comme elle l'a déjà démontré[34]. Bien que la présence militaire russe en Transnistrie, en Ossétie du Sud et en Abkhazie soit une conséquence des conflits respectifs y ayant sévi, la Russie ne tire de ces pays qu'une utilité militaire minime. En revanche, la Crimée possède la plus vaste base navale de la mer Noire et est, depuis des générations, le bastion militaire de la Russie dans le Sud. Jeffrey Mankoff est Directeur adjoint et chercheur principal au sein du Programme du Center for Strategic and International Studies (CSIS) pour la Russie et l'Eurasie. Il soutient que l'annexion inciterait le reste de l'Ukraine à se tourner davantage vers l'Ouest, sur les plans tant militaire qu'économique. Il a déclaré que l'intervention russe a peut-être valu la Crimée à la Russie, mais qu'elle lui a fait perdre l'Ukraine[35]. Ce dont cette théorie ne tient pas compte, cependant, est que ni l'UE ni l'OTAN n'ont été disposées à assouplir leurs critères d'adhésion pour admettre l'Ukraine en leur sein (avec les défis économiques et militaires connexes que cela comporterait). L'OTAN a déjà montré qu'elle n'avait aucunement l'intention de partir en guerre à cause de l'Ukraine. Elle ne l'a pas fait lors de la crise criméenne, non plus que pour défendre les provinces de l'Est. La Russie a affirmé sa position en remportant la Crimée, et elle n'a par conséquent plus besoin de la Russie.

Daniel Van Moll/NurPhoto/ZUMAPRESS.com/Alamy Live News/Alamy Stock Photo DWHWER

Une femme âgée pro-russe argumente avec des passants au sujet du futur de la Crimée au quartier général de la Garde côtière de l'Ukraine à Simferopol, en Crimée (Ukraine), le 8 mars 2014.

Après les opérations de la Russie en Géorgie, la modernisation de ses forces armées s'est poursuivie, bien qu'à un rythme plus lent. Au lieu de se concentrer sur les technologies de pointe qu'elle peut acquérir auprès d'autres pays, la Russie a cherché à accroître la « professionnalisation » de son personnel[36]. Les changements apportés entre 2008 et 2014 ont entraîné la réduction du nombre d'unités et l'amélioration de la qualité des chefs, mais le pays a conservé le régime de conscription comme mesure économique, bien qu'il soit moins efficient du point de vue militaire[37]. Par conséquent, la Russie possède un appareil militaire à deux vitesses : une partie de ses forces armées est bien équipée, rapidement déployable et dotée

Viktor Drachev/TASS/Alamy Live News/Alamy Stock Photo HYJ4TF

Des militaires bloquent et détruisent des groupes militaires illicites lors d'exercices militaires interarmées des Forces d'opérations spéciales du Bélarus et des troupes russes aéroportées (VDV) dans le district de Chashnik, dans la région de Vitebsk, le 4 avril 2017.

des meilleurs chefs, tandis que l'autre se compose essentiellement de conscrits et de chefs non professionnels et dispose d'armements moins modernes[38]. Avec des forces militaires considérables, mais un cadre plus restreint capable d'intervenir rapidement, la Russie avait ce qu'il fallait pour exécuter les interventions intérieures de contre-insurrection et les opérations expéditionnaires limitées décrites dans le présent document. Avec ces atouts, la Russie a pu agir discrètement avec des forces plus restreintes et agiles pendant que le gros de ses forces s'abstenait visiblement de participer aux conflits, en se cantonnant le long des frontières. Cela lui a permis de continuer à nier sa participation aux conflits, ses forces manifestes ne franchissant carrément pas la frontière, pendant que les forces d'opérations spéciales opéraient clandestinement à l'intérieur de l'Ukraine.

Un avertissement destiné à la Biélorussie?

Comme l'objectif de la Russie consiste à contrecarrer l'expansion de l'OTAN, il est peu vraisemblable qu'elle décide d'intervenir en Pologne, dans les pays baltes ou dans n'importe quel autre pays membre de l'OTAN. Un acte aussi agressif serait contraire à la stratégie qu'elle a adoptée et ne contribuerait en rien à enrayer l'expansion de l'OTAN. À la périphérie, cependant, la Russie pourrait bien recourir à la même stratégie en Biélorussie qu'en Ukraine. Elle a déjà conclu un accord de défense mutuelle qui, à toutes fins utiles, élimine toute distinction entre les forces russes et biélorusses[39]. En vertu de cet accord, la Russie dispose d'un certain nombre d'installations de surveillance clés et de bases militaires qui accroissent la portée de ses engins dirigés vers l'Europe de l'Ouest. La menace perçue que constitue le système occidental de défense antimissiles balistiques (DMB) au-dessus de la sphère d'influence de la Russie rend nécessaire le contre-déploiement du système russe équivalent, et la portée maximale de ce dernier à l'ouest constitue un facteur limitatif lorsqu'il s'agit d'en déterminer l'efficacité globale. Pour garantir la défense du territoire russe, il est donc absolument nécessaire pour le pays de pouvoir placer son système de DMB aussi à l'ouest que possible.

Si cet arrangement devait changer, par suite d'une modification du *régime politique* ou de l'imposition de nouvelles lois linguistiques, ou si l'accès aux bases susmentionnées était menacé par ailleurs, la Russie pourrait décider de passer à l'action pour protéger ses intérêts. Les mesures adoptées alors s'apparenteraient probablement à ce qui s'est passé en Crimée : la Russie appuierait alors une rébellion intérieure et fournirait en cachette aux rebelles du personnel entraîné et des équipements lourds, puis elle exécuterait une intervention manifeste écrasante pour terminer l'opération. Les situations suivantes pourraient annoncer la possibilité d'actions de ce genre :

- l'élection de membres du parlement biélorusse favorables à l'Ouest;
- l'adoption d'un ton différent dans les communiqués diplomatiques ou les déclarations publiques;
- l'accroissement de la cadence des exercices annuels conjoints qui feraient intervenir moins de forces biélorusses que d'habitude;
- le renforcement des positions des forces de sécurité intérieures biélorusses, face à la menace;
- la disponibilité réduite des ressources stratégiques biélorusses à même d'appuyer les opérations interarmées russes;
- le prépositionnement de forces des deux côtés de la frontière biélorusse.

La Russie est actuellement absorbée par la crise syrienne, et il est peu probable qu'elle veuille amorcer une autre campagne à court terme, mais la Biélorussie doit veiller à ne pas adopter de politiques sociales qui risqueraient de froisser la Russie. Il sera important de surveiller la relation entre le président de la Russie, Vladimir Poutine, et son homologue biélorusse, Alexandre Loukachenko; l'accroissement des tensions personnelles entre les deux hommes pourrait influer sur les décisions prises dans le contexte de la politique étrangère, et vice-versa. C'est là un sujet qu'il conviendrait d'étudier davantage à mesure que la situation évoluera en Ukraine, surtout si la Russie veut établir plus solidement une zone d'instabilité là où l'OTAN ne peut plus accomplir d'autres progrès.

Conclusion

La stratégie d'intervention de la Russie a été clairement montrée dans les conflits décrits dans le présent document. Dans chaque cas, la Russie a prétendu s'intéresser à une minorité opprimée, puis elle est intervenue manifestement au nom de cette minorité, tout d'abord avec des forces non conventionnelles (clandestines), puis en fournissant des armes et un soutien aux groupes rebelles. Quand le conflit a perduré ou s'est aggravé, une intervention ouverte de forces conventionnelles a rapidement écrasé toute résistance locale. Quand la Russie a exécuté de telles interventions, ses forces étaient déjà bien placées pour agir promptement, s'emparer des infrastructures et rendre intenables les positions des défenseurs. Après l'instauration d'un cessez-le-feu, les forces irrégulières et les armes sont demeurées sur place pour entretenir une instabilité d'un niveau qui a empêché l'État touché de remplir les conditions nécessaires pour adhérer à l'OTAN.

En 2016, quand l'OTAN a annoncé des déploiements de troupes qui ont rappelé les premiers jours de la guerre froide, ils ont principalement eu pour objet de faire savoir à la Russie que l'Alliance était résolue à respecter son engagement au chapitre de la défense collective. L'OTAN a déclaré qu'elle comptait entretenir des liens avec la Russie sur deux plans, soit ceux de la défense et du dialogue, pour assurer la sécurité des États la composant[40]. Bien que la Russie veuille empêcher l'OTAN de poursuivre son expansion, elle ne le fera pas imprudemment. La Pologne et les pays baltes n'ont pas autant à craindre de la Russie que l'Ukraine, indépendamment des déploiements de l'OTAN en Roumanie, en Pologne et en Lettonie. La Russie continuera peut-être de fomenter l'instabilité en recourant à des moyens non conventionnels ou en passant par le cyberespace pour perturber la sécurité intérieure des États ciblés de l'OTAN, mais il est peu probable qu'elle ose déclencher une attaque ouverte ou même parrainer des groupes minoritaires, car elle risquerait alors d'être accusée d'avoir appuyé ces activités. Empêcher l'Ukraine, la Géorgie et la Biélorussie d'adhérer à l'OTAN s'inscrit dans le cadre de la stratégie hégémonique de la Russie, mais se mettre à dos les États membres de l'OTAN ne sert pas cet intérêt stratégique de la même manière.

Si les États-Unis se trouvaient dans une situation semblable, c'est-à-dire si un adversaire cherchait à accroître son influence militaire et politique dans le continent nord-américain, on pourrait s'attendre à ce qu'ils réagissent de façon hostile. C'est ce qu'ils ont fait quand la Russie a tendu la main à Cuba, ce qui a entraîné l'incident de la baie des Cochons et la Crise des missiles de Cuba. Une nouvelle guerre froide n'est probablement pas à craindre, mais les deux camps sont conscients de leurs intérêts respectifs. La Russie a

des moyens d'exercer sa puissance afin de promouvoir ses intérêts, et il ne faut pas s'étonner quand elle choisit d'y recourir.

Les interventions militaires de la Russie ont été un élément coutumier de sa politique de sécurité après l'effondrement du régime soviétique. Au lieu de recourir à la diplomatie pour résoudre un conflit, elle a été beaucoup plus disposée que les pays occidentaux à utiliser ses forces armées comme prolongement de son appareil diplomatique. Aussi bien en Transnistrie qu'en Ossétie du Sud, en Abkhazie, en Crimée et en Ukraine de l'Est, la Russie a employé ses forces armées efficacement et a pu exploiter les déploiements militaires dans ces pays et régions pour améliorer l'état de préparation de ces dernières en vue d'opérations futures. La Russie dispose d'importants moyens diplomatiques, informationnels et économiques pour exercer son pouvoir national. Cependant, quand il s'agit de son étranger proche, le recours aux forces armées constitue encore une stratégie logique. En faisant en sorte que celles-ci continuent de prendre part aux conflits susmentionnés, la Russie a atteint son objectif stratégique, à savoir enrayer l'expansion de l'OTAN. La pensée politique de l'Ouest lui dicte qu'il est préférable de mettre fin à un conflit, mais la Russie voit les choses autrement : pour elle, c'est une instabilité de niveau acceptable qui répond à ses objectifs nationaux.

dpa picture alliance/Alamy Stock Photo EW55DT

Des drapeaux de l'OTAN flottent avant le début du premier exercice *Noble Jump*, le déploiement de la force « fer de lance » de l'OTAN, sur les terrains d'exercice situés près de la ville de Zagan, en Pologne, le 18 juin 2015.

Nikolay Vinokurov/Alamy Stock Photo HFNPE8

Des soldats de la garde d'honneur russe prennent part au défilé militaire du jour de la Victoire à la place Rouge, à Moscou, le 7 mai 2015.

NOTES

1. Le terme « étranger proche » a été utilisé pour décrire un vaste éventail d'États qui faisaient partie de l'ancienne Union soviétique, notamment lorsque l'intention est d'avancer que les anciennes républiques soviétiques sont loin d'être indépendantes de la puissance russe. Aux fins du présent article, l'expression désigne les États voisins de la Russie sur lesquels elle continue d'exercer une influence considérable, en particulier dans le Caucase et en Europe de l'Est.
2. William H. Hill, sous la dir. de, *Russia, the Near Abroad, and the West: Lessons from the Moldova-Transdniestra Conflict*, Washington (D.C.), Woodrow Wilson Center, 2012, p. 49.
3. *Ibid,* p. 50.
4. *Ibid,* p. 51.
5. Andreas Morike, « The Military as a Political Actor in Russia: The Cases of Moldova and Georgia », dans *The International Spectator,* vol. 23, nº 3, juillet-septembre 1998, p. 124.
6. W. Alejandro Sanchez, « The 'Frozen' Southeast: How the Moldova-Transnistria Question has become a European Geo-Security Issue », dans *Journal of Slavic Military Studies*, nº 22, 2009, p. 124.
7. Morike, p. 125.
8. Sanchez, « The 'Frozen' Southeast: How the Moldova-Transnistria Question has Become a European Geo-Security Issue », p. 163
9. *Ibid.* La Russie décrit ces troupes comme des forces de maintien de la paix, mais il est évident qu'elles ne répondent pas à la norme d'impartialité allant de pair avec les opérations de maintien de la paix organisées par l'ONU.
10. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, bien qu'à l'époque, elle était connue sous le nom de Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, ou CSCE.
11. Roy Allison, « The Russian Case for Military Intervention in Georgia: International Law, Norms and Political Calculation », dans *European Security*, vol. 18, nº 2, juin 2009, p. 127.
12. Hill, p. 96.
13. Sanchez, p. 166.
14. Jeffrey Mankoff, « Russia's Latest Land Grab: How Putin Won Crimea and Lost Ukraine », dans *Foreign Affairs*, vol. 93, nº 3, mai-juin 2014, p. 62.
15. Ted Hopf, « Identity, Legitimacy, and the use of Military Force: Russia's Great Power Identities and Military Intervention in Abkhazia », dans *Review of International Studies,* vol. 31, nº S1, Décembre 2005, p. 229. Voir aussi Allison, p. 181.
16. Robert L. Larsson, « The Enemy within: Russia's Military Withdrawal from Georgia », dans *The Journal of Slavic Military Studies,* vol. 17, nº 3, 2004, p. 407.
17. *Ibid.* p. 417.
18. Emmanuel Karagiannis, « The Russian Interventions in South Ossetia and Crimea Compared: Military Performance, Legitimacy and Goals », dans *Contemporary Security Policy*, vol. 35, nº 3, 2014, p. 406.
19. Allison, p. 177.
20. Karagiannis, p. 405.
21. Allison, p. 163.
22. Colonel George T. Donovan, « Russian Operational Art in the Russo-Georgian War of 2008 », Carlisle (Pennsylvanie), US Army War College, 2009, p. 21.
23. *Ibid.* p. 20.
24. Timothy L. Thomas, « The Bear Went Through the Mountain: Russia Appraises Its Five-Day War in South Ossetia », dans *Journal of Slavic Military Studies*, vol. 22, nº 1, 2009, p. 32.
25. Fredrick Westerlund, « The Defence Industry », dans *Russian Military Capability in a Ten-Year Perspective - 2011*, Carolina Vendil Pallin, sous la dir. de, p. 65-95, Stockholm, Swedish Defence Review Agency, 2012.
26. Bettina Renz, « Russian Military Capabilities after 20 Years of Reform »"dans *Survival,* vol. 56, nº 3, juin-juillet 2014, p. 61-84.
27. Karagiannis, p. 407.
28. Valeriy Gerasimov, « The Value of Science is in Foresight: New Challenges Demand Rethinking the Forms and Methods of Carrying out Combat Operations », dans *Voyenno-Promyshlennyy Kuryer Online*, 26 février 2013. Cité dans Timothy Thomas, « Russia's Military Strategy and Ukraine: Indirect, Asymmetric - and Putin-Led », dans *The Journal of Slavic Military Studies*, vol. 28, nº 3, 2015, p. 453.
29. Andrew Wilson, *Ukraine Crisis: What it means for the West,* New Haven : Yale University Press, 2014, p. 108.
30. Karagiannis, p. 408.
31. Andrew Bowen, « Is Russia's Military really as Good as it was in Crimea? ». Site consulté le 8 novembre 2015 : http://www.interpretermag.com/is-russias-military-really-as-good-as-it-was-in-crimea/.
32. Thomas Grove et Warren Strobel, « Special Report: Where Ukraine's Separatists Get their Weapons », Reuters. Site consulté le 10 novembre 2015 : http://www.reuters.com/article/2014/07/29/us-ukraine-crisis-arms-specialreport-idUSKBN0FY0UA20140729?feedType=RSS&feedName=worldNews.
33. Tim Judah, « Ukraine: A Catastrophic Defeat », New York Review of Books. Site consulté le 8 novembre 2015 : http://www.nybooks.com/blogs/nyrblog/2014/sep/05/ukraine-catastrophic-defeat/.
34. John J. Mearsheimer, « Why the Ukraine Crisis is the West's Fault: The Liberal Delusions that Provoked Putin », dans *Foreign Affairs,* vol. 93, nº 5, septembre-octobre 2014, p. 89.
35. Mankoff, p. 68.
36. Renz, p. 68.
37. *Ibid,* p. 73.
38. Märta Carlsson et Johan Norberg, « The Armed Forces », dans *Russian Military Capability in a Ten-Year Perspective - 2011*, Vendil Pallin, sous la dir. de, p. 105, Stockholm : Swedish Defence Review Agency, 2012.
39. Kaare Dahl Martinsen, « The Russian Takeover of Belarus », dans *Comparative Strategy*, vol. 21, nº 5, 2002, p. 412.
40. http://www.nato.int/cps/en/natohq/opinions_134210.htm?selectedLocale=en

Photo du MDN CK04-2017-0062-021, par le caporal Bryan Carter

Un hélicoptère CH-146 *Griffon* survole Opa Locka, en Floride, lors de l'exercice *Southern Breeze*, le 9 février 2017.

Puissance aérienne de l'avenir : tendances et effets pour le Commandement – Forces d'opérations spéciales du Canada

par David Johnston

Le major Dave Johnston *est membre du Princess Patricia's Canadian Light Infantry et sert dans le Commandement – Forces d'opérations spéciales du Canada. Il est actuellement affecté à la United States Naval Postgraduate School [École navale supérieure des États-Unis], située à Monterey, en Californie.*

Introduction

Pour atteindre un niveau de développement optimal, les Forces d'opérations spéciales (FOS) doivent disposer de ressources aériennes et de l'aviation qui leur sont consacrées; pourtant, et malgré la pertinence opérationnelle croissante des FOS du Canada, l'Aviation royale canadienne (ARC) n'a pas pris les mesures qui s'imposaient à ce chapitre. Dans son document-cadre, intitulé *Vecteurs de la Force aérienne*, l'ARC place les FOS sous la catégorie des activités spatiales et cybernétiques[1] : or, ces activités sont à la fois plus spécialisées et moins développées que celles menées par le Commandement – Forces d'opérations spéciales du Canada (COMFOSCAN). De même, dans des articles sur la puissance aérienne publiés récemment dans la *Revue militaire canadienne* et par l'Institut canadien des affaires mondiales, le COMFOSCAN n'est mentionné qu'au passage[2]. Pourtant, après plus de dix années d'opérations nationales et expéditionnaires des FOS en appui à l'intérêt national du Canada, le COMFOSCAN s'est révélé extrêmement fiable. Qui plus est, tout porte à croire que les FOS serviront à des fins très multiples dans l'avenir. Le chef – Développement des Forces décrit l'environnement de sécurité de l'avenir comme suit : « […] les acteurs étatiques comme les acteurs non étatiques chercheront à combiner les méthodes conventionnelle, irrégulière et asymétrique de haut de gamme, concurremment, souvent simultanément dans les environnements terrestre, maritime, aérien et spatial, ainsi que dans le cyberdomaine pour obtenir un avantage lors de prochains conflits[3]. » Les solutions irrégulières et asymétriques que fournissent les FOS contre les menaces irrégulières et asymétriques sont essentielles. Comme l'amiral Eric Olsen des États-Unis a indiqué « […] la plupart des conflits dans lesquels interviendra l'OTAN exigera la mise en œuvre de forces spéciales dotées de compétences multiples[4]. »

Particulièrement bien préparé pour intervenir en cas de menaces irrégulières et asymétriques, le COMFOSCAN requiert une interopérabilité interarmées et un développement des capacités accrus avec l'ARC. Le présent article est une analyse des tendances générales dans les secteurs aérien et de l'aviation qui concernent la puissance aérienne des FOS. L'article permet de préciser le besoin d'une puissance aérienne pour les FOS, d'explorer six tendances technologiques (systèmes sans pilotes, autonomie, voilure tournante de prochaine génération, frappe de précision de l'avenir, diversification des modes de prestations et exigences en matière de carburant) et finalement de présenter ce que tout cela signifie, pour le COMFOSCAN, afin de faire valoir la nécessité pour les FOS de disposer d'une puissance aérienne.

Pourquoi les FOS doivent-elles disposer de leur puissance aérienne?

Les liens *ad hoc* entre les FOS et les éléments aériens et d'aviation classiques sont dépourvus des qualités

fondamentales nécessaires pour que puissent s'accomplir les ensembles de missions des FOS. Dans le rapport Holloway, commandé en 1980 après l'échec de l'opération *Eagle claw* des États-Unis, on a conclu que « […] la nature *ad hoc* de l'organisation et de la planification est à la source de la plupart des principaux problèmes[5] [TCO] », et on a recommandé de mettre sur pied une organisation permanente qui serait responsable de la planification et de l'exécution de missions de lutte contre le terrorisme ainsi que de former du personnel à cette fin. Il en résulte la création de l'USSOCOM, et en particulier, du 160th Special Operations Aviation Regiment [160e Régiment d'aviation des FOS][6]. Les FOS de l'OTAN ont pris une posture de la force similaire après avoir compris qu'en l'absence de ressources aériennes et d'aviation spécialement dédiées à leurs forces, ces dernières n'arrivaient pas à exécuter des missions pour lesquelles elles possédaient, autrement, les compétences et la disponibilité opérationnelle[7] requises. Dans son étude, l'OTAN présente les principales raisons pour lesquelles toute autre solution mitoyenne est sous-optimale : différentes compétences techniques, manque de culture commune, absence de valeurs et de normes communes et finalement, paramètres de planification et de répétition très variables entre les environnements[8].

L'argumentaire selon lequel les FOS doivent disposer de ressources aériennes et d'aviation qui leur sont exclusivement dédiées ne signifie pas qu'elles doivent être dotées d'une escadre aérienne complexe. En effet, une puissance aérienne légère, agile et interopérable convient davantage. Le COMFOSCAN conserve le commandement opérationnel d'un escadron d'hélicoptères CH146 *Griffon* depuis 2006 (et même avant cette date, sous d'autres configurations) et déploie cette unité très efficace à l'appui d'opérations nationales et expéditionnaires dans l'ensemble du spectre des missions et unités du COMFOSCAN[9]. Néanmoins, les hélicoptères légers polyvalents n'ont jamais été suffisants pour répondre aux besoins du spectre étendu des missions des FOS. Le COMFOSCAN requiert des capacités supplémentaires qui proviendraient de l'ensemble des ressources de l'ARC ou d'ailleurs. L'auteur, membre du COMFOSCAN, peut présenter de nombreux exemples de missions ayant constitué un échec pour les raisons suivantes : absence de ressources de surveillance par aéronef à voilure fixe, manque d'appui aéroporté au tir de précision, mauvaise intégration des ressources d'aviation classiques, ou encore une combinaison de ces facteurs. Le COMFOSCAN doit, pour assurer sa réussite opérationnelle dans l'avenir, amener à maturité sa capacité de puissance aérienne.

Tendances de l'avenir

Avec ou sans pilotes

Le secteur aérien d'aujourd'hui et de demain englobera à la fois des plates-formes avec pilotes et sans pilotes, une tendance que le COMFOSCAN doit suivre. Il est certain que le COMFOSCAN inclura des plates-formes sans pilotes, ce qui est déjà pratique courante dans les forces armées bien développées. De nombreuses missions aériennes à l'appui des FOS, ainsi que quelques missions de forces classiques, incluent des drones de longue endurance sans pilotes. L'ensemble des véhicules aériens sans pilotes utilisés est varié : du microphone à main commercial dont se servent les éléments tactiques de première ligne aux véhicules stratégiques non pilotés à moyenne ou haute altitude et à longue endurance. Le Canada est en cours d'acquérir des systèmes à moyenne altitude et à longue endurance. Les Forces armées canadiennes (FAC) ont fait incursion dans le domaine des systèmes sans pilotes après avoir timidement essayé en Afghanistan des versions médiocres louées à court terme. La solution permanente longuement attendue vise à fournir « […] des systèmes UAS pouvant être mis en réseau et inter-exploitables pour fournir des capacités de renseignement, surveillance et reconnaissance (RSR), d'acquisition d'objectifs et de frappe précise dans toutes les conditions climatiques afin d'appuyer les opérations des FAC partout dans le monde[10]. » Les systèmes sans pilotes, qui ont été considérablement reportés mais qui sont très attendus, amélioreront les activités du COMFOSCAN sur le plan opérationnel.

Autonomie

Puisque le recours aux systèmes sans pilotes est chose certaine, le COMFOSCAN et l'ARC doivent déterminer de quelle manière l'humain conservera sa pertinence dans le secteur aérien, une tendance appelée « intervention humaine » (en anglais, *Humans in the Loop*). Dans un rapport, la U.S. Air Force Air University [l'Université de la Force aérienne des États-Unis] a conclu qu'il n'existait aucun obstacle technologique au remplacement des aéronefs avec pilotes à voilure fixe par des variantes sans pilotes, ce qui permettrait d'accroître l'endurance des plates-formes et de ne pas mettre en danger la vie de membres d'équipage d'aéronef dans les environnements à risques élevés[11]. Les multiples ressources aériennes futures qui seront à l'appui des éléments « trouver-fixer-finaliser » du cycle de ciblage pourraient être sans pilotes. À l'heure actuelle, les véhicules aériens non habités sont soit contrôlés à distance par un pilote soit programmés au moyen d'algorithmes informatiques indépendants qui remplacent l'intervention humaine. Dans le cadre des missions de surveillance et de la surveillance de la frontière ou de la côte d'un pays, par exemple, la deuxième option serait préférable. Grâce à des essaims de véhicules sans pilotes, il serait possible d'assurer la couverture et le soutien continus de larges zones de territoire sur terre

© Lockheed Martin/Flicker

Hélicoptère S-97 *Raider* de Lockheed Martin.

ou en mer. Cependant, pour ce qui est des ensembles de missions qui dépendent du renseignement en temps réel, des réglages effectués en une fraction de seconde ou des situations qui mettent en péril des vies, il est logique de conserver l'intervention humaine. Selon le rapport de l'Université de la Force aérienne, même si la technologie est avancée au point où l'humain constitue le facteur de limitation, dans la plupart des cas, l'humain possède un meilleur discernement que la machine. Par exemple, un véhicule autonome ne peut pas faire la différence entre un soldat blessé et un soldat en santé ou encore entre un aumônier et un combattant[12]. La plupart des commandants à la tête d'engagements létaux ne cèderont probablement jamais le contrôle de la force létale à une machine. Même si l'on reporte le retrait complet des vols habités, il n'y a aucun doute que les véhicules sans pilotes deviendront de plus en plus fréquents dans la guerre de l'avenir. L'intervention humaine continuera de faire partie du spectre des ensembles de missions des FOS, mais s'estompera de plus en plus.

Aviation de l'avenir

On doit envisager de remplacer les CH146 *Griffon* par des plates-formes d'aviation de prochaine génération, puisqu'en raison des progrès technologiques qui ont été réalisés, l'aviation est l'élément de choix pour les missions des FOS. Les plates-formes d'aviation de l'avenir suivent deux tendances différentes, mais toutes deux offriront des portées de combat allongées, des vitesses accrues ainsi que des températures et une altitude supérieures. D'abord, il y a le super hélicoptère, comme le S-97 *Raider* de Sikorsky. Équipés de deux pales principales contrarotatives coaxiales ainsi que d'une poussée arrière de l'hélice, le S-97 et des variantes peuvent atteindre une vitesse très élevée sans qu'il y ait un changement radical de la portée, de la capacité ou des capacités auxiliaires[13]. Puis, il y a la plate-forme à rotors basculants, en particulier, le V280 *Valor*. Cette catégorie combine le décollage vertical d'un hélicoptère avec la vitesse et la portée d'un aéronef à voilure fixe. L'avenir de la technologie à rotors basculants semble prometteur grâce au V280 *Valor* de Bell qui fournit une plate-forme de mobilité à décollage vertical rapide et précise[14]. Il est concevable que la technologie d'aviation de l'avenir annule l'avantage de charge utile et de portée qu'offrent actuellement les plates-formes tactiques à voilure fixe par rapport aux hélicoptères. En conséquence, dans l'avenir, un planificateur des FOS choisira probablement un véhicule de précision au lieu d'un véhicule qui requiert une infrastructure fixe pour le décollage et l'atterrissage. Le COMFOSCAN et l'ARC doivent travailler en collaboration pour acquérir les prochains hélicoptères en fonction de ces facteurs.

Tir de précision de l'avenir

Comme les opérations des FOS nécessiteront un appui du tir de précision jusque dans un avenir lointain, l'ARC doit mettre un tel rôle sur sa liste des priorités. Parmi la multitude de missions et rôles offensifs de la force aérienne, ce sont les appuis air-sol et aérien rapprochés qui s'appliquent le plus à la force terrestre, en particulier aux FOS. Pour montrer l'importance de ces appuis, prenons l'exemple suivant. La Force aérienne des États-Unis a annulé le retrait imminent du remarquable A10 *Warthog*. Selon des rapports de sources ouvertes « […] la plupart des gradés de la Force aérienne tiennent à retirer les appareils A10 afin d'affecter les ressources qui servent au maintien de la flotte au programme de F35 de cinquième génération[15] [TCO]. ». Par contre, en raison de la forte demande pour l'appareil A10 à titre de principale plate-forme d'appui aérien rapproché (outre l'avion d'attaque AC130 *Spectre*), il s'agit invariablement du véhicule de référence en appui à la force terrestre[16]. L'appui du combat aéroterrestre est une tendance qui se prolongera parce que les récentes tentatives entreprises pour remporter une victoire décisive sans l'engagement de la force terrestre ont échoué. Si, dans l'avenir, un conflit ne faisait pas intervenir les FOS d'une manière ou d'une autre (ce qui est peu probable), ce conflit impliquerait certainement des milices, des civils qu'il faudrait protéger, ou les deux.

© Bell Helicopter

Conception générale de l'hélicoptère Bell V-280 *Valor*.

DVIDS, photo 2311483, par le Technical Sergeant Nathan Lipscomb

Un appareil Republic A-10 *Thunderbolt II* de l'US Air Force.

Agência Força Aérea/© Sergeant Johnson, https://www.flickr.com/photos/ministreiodadefesa/8780131013.

Deux avions d'attaque légers Embraer A-29 *Super Tucano.*

USAF, photo 051107-F-2907C-176, par le Master Sergeant Lance Cheung

Un hélicoptère Bell TH-1H *Huey II* de l'US Air Force.

Une autre tendance du tir de précision est illustrée par le dilemme qui se pose entre l'appareil F35, une plate-forme stratégique complexe et coûteuse, et l'appareil A29, une plate-forme simple axée sur la tactique que l'on retrouve en grand nombre. L'avenir de l'attaque stratégique repose sur le chasseur furtif F35 de cinquième génération, un appareil qui combine une cellule futuriste de haute technologie avec un pilote. En raison de retards de production, de surcoûts et du désistement de certains commanditaires, le développement du F35 a posé problème[17]. Le programme se poursuit néanmoins et le coût actuel de chaque appareil est d'environ 100 millions de dollars. En plus du F35, il y a l'appareil léger d'attaque A29 *Super Tucano* d'Embraer, qui coûte à peine 10 millions de dollars et qui peut être utilisé dans de multiples rôles, notamment le tir de précision ainsi que la surveillance et la reconnaissance[18]. Cependant, il ne faudrait pas surestimer l'utilité de l'appareil A-29, qui n'est ni un chasseur furtif ni un appareil de cinquième génération et qui ne se prête pas à un combat contre des adversaires de force quasi égale. Il s'agit pourtant d'une option viable qui permet à la force terrestre, que ce soit la nôtre ou celle d'un pays partenaire, de mener ses propres missions incorporées d'appui-feu avec aéronefs à voilure fixe. Par exemple, la Force aérienne de l'Afghanistan se soumet avec succès à un entraînement à bord des appareils A-29 dans le cadre de missions d'appui aérien rapproché[19]. La Marine des États-Unis a contemplé l'idée de recourir aux A29, mais a annulé le programme en raison d'un certain nombre de facteurs outre le besoin et la viabilité, soit principalement en raison des politiques de Washington[20]. L'appareil A29 ne peut assurément pas satisfaire les exigences relatives à la plate-forme qui sont nécessaires pour détenir la supériorité aérienne ou défendre le Nord du Canada dans le cadre de nos engagements envers le NORAD. En dépit de ce fait, la valeur d'une technologie moins sophistiquée s'applique aux plates-formes de frappes à voilure fixe en appui aux FOS et sans doute, tout autant au spectre des technologies militaires.

Diversification des modes de prestation

La location d'appareils civils, comme moyen de diversification des modes de prestations (DMP), permettrait d'atténuer les pressions exercées sur les ressources restreintes de l'ARC, en plus de procurer à long terme une souplesse opérationnelle dont le COMFOSCAN a grandement besoin. La DMP se définit comme la prestation des « […] services ou des produits fournis depuis longtemps par la fonction publique en recourant à des organismes de l'extérieur ou en établissant des partenariats avec ces derniers […] de garantir l'utilisation optimale des maigres ressources dont il dispose[21]. » Dans le cas de la future puissance aérienne des FOS, le COMFOSCAN, grâce à la DMP, conclurait des partenariats public-privé dans le but d'exploiter les cellules civiles. Nombreux sont les exemples de succès de la DMP dans le contexte militaire. Dans le programme des Services d'entraînement aéroportés impartis (SFAI), l'ARC a recours à des pilotes et cellules civils pour fournir de l'instruction en vol réel dans le cadre de l'entraînement des pilotes de chasse[22]. La DMP peut facilement s'appliquer à d'autres secteurs qu'à l'entraînement. La société PAL Aerospace, qui a son siège social au Canada, soutient avoir fourni plus de 250 000 heures de services de renseignement, surveillance et reconnaissance aéroportés à l'appui de missions militaires et d'application de la loi[23]. Le Commandement des États-Unis pour l'Afrique (US AFRICOM) a aussi fait une utilisation fructueuse à long terme des ressources aériennes et d'aviation dans des théâtres d'opérations; dernièrement, il a octroyé de nouveaux contrats à moyen terme à deux fournisseurs de mobilité aérienne[24]. En période de réduction budgétaire relative, il est logique pour l'ARC et le COMFOSCAN de prendre en considération la location ou l'achat comme DMP. En outre, la DMP offre une souplesse au COMFOSCAN que l'ARC ne peut pas lui offrir. En 2014, le *Globe and Mail* a annoncé que le déclassement de la flotte de CC144 *Challenger* forcerait peut-être la Force aérienne à utiliser des appareils plus gros et plus coûteux pour les missions militaires importantes, notamment l'évacuation sanitaire[25]. L'externalisation de l'accès aux plates-formes, voire des équipages, aiderait à résoudre le problème de la pénurie future de ressources.

Le concept de DMP pourrait aussi servir à reconfigurer les plates-formes actuelles de l'ARC en vue de fournir des capacités de mission particulières aux FOS. Il s'agit d'une solution novatrice qui présente des possibilités considérables pour le COMFOSCAN. Le Corps des Marines des États-Unis a réussi un exploit de la sorte avec ses plates-formes UH1 *Huey*; il a mis à niveau une partie de sa flotte, grâce à de puissants hélicoptères d'attaque légers, tout en maintenant 85 pour 100 des pièces communes[26]. De telles mesures pourraient être prises pour les cellules du COMFOSCAN dans le cadre du projet de prolongation limitée de la durée de vie des Griffon[27]. Une mise à niveau permettrait de conserver une cellule commune, tout en respectant les

exigences futures des FOS relativement à la mobilité et à l'appui-feu. De plus, parmi les variantes à court terme de ce concept, mentionnons des adaptateurs légers et faciles à configurer pour les armes et capteurs de l'hélicoptère Griffon[28]. Ainsi, les Griffon, qui servent de plates-formes de mobilité du COMFOSCAN, pourraient facilement être reconfigurés pour remplir un rôle d'appui-feu. Ce concept de changement de rôle pourrait s'appliquer dans l'ensemble du spectre des plates-formes de l'ARC, ce qui fournirait une souplesse et une pertinence opérationnelle accrues au COMFOSCAN grâce à la DMP.

Sources de carburant

Les frais et les répercussions sur l'environnement associés aux combustibles carbonés forceront les forces armées à exploiter d'autres carburants. Il s'agit d'un aspect à prendre en considération pour l'ARC et le COMFOSCAN. La Marine des États-Unis a entamé le processus avec le programme *The Great Green Fleet*, dont l'objectif est d'aider ses navires et appareils « […] à aller plus loin, à rester plus longtemps et à employer une plus grande puissance de feu [TCO] » au moyen, entre autres, de biocarburants avancés[29]. Même si les cellules futures de l'ARC seront un jour alimentées par des sources permanentes, comme la puissance nucléaire et la puissance solaire, les appareils continueront, dans un avenir prévisible, d'être ravitaillés périodiquement en carburant. Deux options tactiques viables s'offrent pour le ravitaillement en carburant, soit le ravitaillement en vol et le ravitaillement au sol. Le ravitaillement air-air est pratique courante depuis de nombreuses années pour les plates-formes à voilure fixe. La transition s'amorce dans le domaine de l'aviation classique, bien que le nouvel hélicoptère de l'ARC ne soit pas doté d'une telle capacité[30]. Le ravitaillement en carburant au sol au moyen d'un point avancé de réarmement et de ravitaillement demeure l'option tactique la plus probable pour l'aviation et pourrait être l'option privilégiée pour les profils de mission aériens et d'aviation qui ne conviennent pas aux avions ravitailleurs vulnérables. Le ravitaillement en carburant est un besoin continu, et par conséquent, le COMFOSCAN a élaboré la capacité d'évaluation et de reconnaissance de la surface des aérodromes (ASAR) pour faciliter les opérations tactiques dans des aérodromes non préparés, non classiques et semi-préparées[31]. Cette capacité permet au COMFOSCAN de faciliter le ravitaillement en carburant aile-réservoir depuis un CC130 jusqu'à un hélicoptère ainsi que divers autres concepts qui visent à étendre la portée des plates-formes de mobilité tactiques[32]. Les sources de carburant probables n'ont toujours pas été définies, mais le ravitaillement en carburant constituera un besoin pendant de nombreuses années encore, et de telles capacités accroissent la portée que l'ARC et le COMFOSCAN peuvent atteindre ensemble.

Implications pour le COMFOSCAN

Dans le présent article, certaines tendances de l'avenir applicables aux ressources aériennes et d'aviation du Canada ont été analysées. L'augmentation du nombre de véhicules sans pilotes, l'intelligence artificielle, les futures plates-formes à voilure fixe et à voilure tournante, la diversification des modes de prestations ainsi que les changements apportés aux sources de carburant auront une incidence sur les FAC pendant de nombreuses années à venir.

Quelques conclusions qui concernent particulièrement le COMFOSCAN semblent nettes. D'abord, la « vérité » des FOS voulant que « les êtres humains sont plus importants que le matériel » demeure très pertinente[33]. Malgré les progrès technologiques, l'intervention humaine est nécessaire dans le cycle décision-action. Et il en sera assurément ainsi à court terme, car la confiance qui se rapporte à l'utilisation des véhicules habités et non habités n'est pas tout à fait établie. Toutefois, il faut essentiellement que les décideurs humains continuent de participer au processus pour être en mesure de rendre des comptes au public qu'ils desservent. Par ailleurs, la « vérité » des FOS selon laquelle « la plupart des opérations spéciales nécessitent le soutien de force autre que les FOS » est tout autant pertinente. Il est peu probable que le COMFOSCAN acquiert des ressources aériennes et d'aviation dans l'ensemble du spectre des tâches et capacités. Le COMFOSCAN, qui possède une force armée de taille moyenne et qui se voit allouer un budget inférieur aux lignes directrices de l'OTAN[34], ne peut pas s'attendre à reproduire les ressources des FOS des États-Unis. Ainsi, le Canada doit poursuivre et accroître l'engagement d'éléments de l'ARC à l'appui des missions des FOS. Il faut éviter de déployer des efforts isolés, une erreur commise par d'autres pays, mais il faut plutôt établir des rapports durables et concrets en vue de favoriser une culture commune et une compréhension mutuelle.

En raison de ces vérités des FOS, il faut analyser l'accroissement pragmatique et graduel des ressources aériennes et d'aviation des FOS. L'aviation de précision demeurera incontestablement une fonction principale des FOS. Un appareil de remplacement du

© Airbus Defence & Space

Airbus C295W.

USAF, photo 080820-F-5957S-887, par le Senior Airman Julianne Showalter

Un avion d'attaque AC-130U *Spectre* en action.

CH146 *Griffon* devrait être ajouté de manière rétroactive à l'Examen de la politique de défense ainsi que des considérations particulières relatives aux FOS[35]. Entretemps, le COMFOSCAN et l'ARC doivent travailler en collaboration pour répondre aux besoins actuels définis dans le projet de prolongation limitée de la durée de vie des Griffon. L'interopérabilité avec la capacité d'aviation moyenne de l'ARC devrait se poursuivre. L'interopérabilité doit aider le COMFOSCAN à offrir de l'entraînement interarmées épisodique et continu, tout en permettant de définir les pratiques exemplaires pour l'intégration de plates-formes légères et moyennes dans un détachement d'aviation des opérations spéciales. Pour les besoins de mobilité qui dépassent les ressources de l'aviation, l'interopérabilité avec le personnel du C130 doit se poursuivre et s'accroître. Il faudrait explorer des options de DMP pour la mobilité à voilure fixe non classique et l'appui-feu. Par exemple, fournir une capacité de RSR à changement de rôle et une configuration d'appui-feu au C130 ou encore au C295, acquis récemment, pourrait être viables. Quelle que soit la plate-forme, le COMFOSCAN doit continuer de soutenir le ravitaillement tactique en carburant des ressources de l'ARC afin d'étendre sa portée opérationnelle au-delà de ses capacités actuelles. Enfin, le COMFOSCAN doit s'approprier une portion du spectre de RSR. L'affiliation pourrait fonctionner pour d'autres moyens appartenant à l'ARC, mais pas pour les collecteurs de renseignements rentables et de faible densité. Les FOS de l'OTAN ont tiré la leçon suivante : « Le recours à un appui aérien qui n'est pas affecté à une fin particulière […] est autant désavantageux en raison de la pénurie des ressources, de l'absence d'une relation de formation habituelle et de la mauvaise connaissance de la mission des FOS[36] [TCO]. ».

Conclusions

Résumé

1) En dépit de l'autonomie et de l'intelligence artificielle, l'intervention humaine doit demeurer dans le cycle décision-action, même si elle s'estompera peu à peu avec le temps.
2) Des éléments de l'ARC doivent être dédiés exclusivement au soutien des missions des FOS pour l'ensemble des capacités.
3) La puissance aérienne des FOS doit être développée de manière pragmatique et graduelle :
   a. Projet de prolongation limitée de la durée de vie et de remplacement des Griffon en tenant compte des besoins des FOS.
   b. Concept d'emploi de la force pour un SOAD *Griffon-Chinook* combiné.
   c. Option de DMP pour la mobilité à voilure fixe non classique et l'appui-feu.
   d. Opérationnalisation de la capacité ASAR du COMFOSCAN.
4) Il faut générer une capacité de RSR du COMFOSCAN pour les véhicules avec et sans pilotes.

L'article visait à déterminer les ressources aériennes et d'aviation des FOS qui devraient soutenir, dans l'avenir, le mandat du COMFOSCAN. Les thèmes qui ont fait l'objet d'une analyse ne servent pas de balises absolues, mais plutôt de point de départ pour d'autres discussions. Parmi les domaines d'études à approfondir, mentionnons les effets des mégapoles, les difficultés d'analyser les données de RSR (de plus en plus nombreuses) et la structure organisationnelle d'une composante élargie de l'ARC au sein du COMFOSCAN. Malgré la complexité des tendances de l'avenir, le COMFOSCAN et l'ARC doivent être étroitement liés pour conserver leur pertinence dans les prochaines années.

Photo du MDN IS04-2016-0003-019, par le caporal-chef Jonathan Barrette

Un hélicoptère CH-146 *Griffon* à Wainwright (Alberta), durant l'exercice *Maple Resolve* 16, le 29 mai 2016.

NOTES

1. Directeur général – Développement de la Force aérienne, A-GA-007-000/AF-009, Vecteurs de la Force aérienne, Winnipeg, Centre de guerre aérospatiale des Forces canadiennes, 2014, p. 22.
2. Alan Stephenson, « The RCAF and the Role of Airpower: Considering Canada's Future Contributions », Institut canadien des affaires mondiales, juillet 2016, à l'adresse https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/cdfai/pages/1085/attachments/original/1467750319/The_RCAF_and_the_Role_Of_Airpower_-_Al_Stephenson.pdf?1467750319, et Martin Shadwick, « Assisterons-nous à la renaissance de l'ARC? », *Revue militaire canadienne*, vol. 17, nº 2, printemps 2017, p. 60-66.
3. Chef – Développement des Forces, L'environnement de la sécurité de l'avenir 2013-2040, Winnipeg, Bureau de publications de la 17e Escadre, 2014, p. 107.
4. Association parlementaire canadienne de l'OTAN, « Rapport de la délégation parlementaire canadienne concernant sa participation à la visite de la Commission de la défense et de la sécurité », 29 janvier 2010, consulté le 14 novembre 2016 à l'adresse : http://www.parl.ca/iiapublications/SmartBook/Documents/2cc49a29-80d6-4b27-be53-4be790b02061/2cc49a29-80d6-4b27-be53-4be790b02061.pdf.
5. Michael J. Durant, Steven Hartov et Robert L. Johnson, *The Night Stalkers: Top Secret Missions of the US Army's Special Operations Aviation Regiment*, New York, Penguin, 2006, p. 13.
6. *Ibid.*
7. NATO Special Operations Headquarters, *Special Operations Air Group: Concept for Development & Organization*, Bruxelles, NATO Public Policy Division, april 2010), p. 1.
8. Lieutenant-colonel Arthus D. Davis (éd.), *The NATO Special Operations Headquarters Air Warfare Center: A Smart Defense Approach*, Monterey, Presidio Press, 2012, p. 15.
9. Les rapports de sources ouverts sur les capacités du COMFOSCAN sont peu nombreux. Par exemple : https://www.thestar.com/news/canada/2012/08/24/canadian_special_forces_soldiers_put_on_rare_display_of_fighting_talents.html or http://www.ctvnews.ca/w5/behind-the-secret-world-of-canada-s-covert-commandos-1.1761614
10. Danny Garrett-Rempel, « L'avenir du programme JUSTAS : l'acquisition par le Canada d'une capacité en UAS », *Revue de l'ARC,* vol. 4, nº 1, hiver 2015, consulté le 2 novembre 2016 à l'adresse : http://www.rcaf-arc.forces.gc.ca/fr/centre-guerre-aerospatiale-fc/bibliotheque-electronique/la-revue/2015-vol4-no1-05-lavenir-du-programme-justas.page.
11. Robert B. Trsek, *The Last Manned Fighter*, Alabama, Air University Press, 2008, p. v.
12. *Ibid,* p. 24.
13. Jon Skillings, « How the helicopters of the future are shaping up », *CNET*, 6 octobre 2013, consulté le 14 novembre 2016 à l'adresse : https://www.cnet.com/news/how-the-helicopters-of-the-future-are-shaping-up/.
14. Gareth Jennings, « Bell's Valor tiltrotor comes together ahead of 2017 first flight », *Jane's*, 20 janvier 2016, consulté le 14 novembre 2016 à l'adresse : http://www.janes.com/article/57314/bell-s-valor-tiltrotor-comes-together-ahead-of-2017-first-flight.
15. Jay Bennett, « U.S. Air Force Fires Up the A-10 Depot Line to Keep Warthogs Flying 'Indefinitely' », *Popular Mechanics*, 25 octobre 2016, consulté le 14 novembre 2016 à l'adresse : http://www.popularmechanics.com/military/a23537/air-force-fires-up-depot-line-keep-a-10s-flying-indefinitely/.
16. *Ibid.*
17. Clyde Haberman, « Despite Decades of Stealth, Sticking Points Bedevil F-35 Jet », *New York Times,* 24 janvier 2016, consulté le 10 janvier 2017, à l'adresse : https://www.nytimes.com/2016/01/25/us/despite-decades-of-stealth-sticking-points-bedevil-f-35-jet.html.
18. Franz J Marty, « First four A-29 Super Tucanos arrive in Afghanistan », *Jane's*, 18 janvier 2016, consulté le 15 novembre 2016 à l'adresse : http://www.janes.com/article/57278/first-four-a-29-super-tucanos-arrive-in-afghanistan.
19. *Ibid.*
20. « Imminent Fury: Combat Dragon II », *Global Security,* consulté le 14 novembre 2016 à l'adresse : http://www.globalsecurity.org/military/systems/aircraft/imminent-fury.htm.
21. Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, *Diversification des modes de prestations*, consulté le 15 mai 2017 à l'adresse : http://www.collectionscanada.gc.ca/eppp-archive/100/201/301/tbs-sct/tb_manual-ef/Pubs_pol/hrpubs/TB_858/ASD_f.html..
22. CAE, *NATO Flying Training in Canada (NFTC)*, consulté le 15 mai 2017 à l'adresse : http://www.cae.com/uploadedFiles/Content/BusinessUnit/Defence_and_Security/Media_Centre/Document/DM077_NATO%20Flying%20Training%20in%20Canada%20NFTC_v4.pdf.
23. PAL Aerospace, consulté le 15 mai 2017 à l'adresse : https://www.palaerospace.com/#airbornespecialmissionoperations2.
24. Jane's 360, « AAR Airlift Group, Inc. awarded AFRICOM airlift contract », consulté le 15 mai 2017 à l'adresse : http://www.janes.com/article/67688/aar-airlift-group-inc-awarded-africom-airlift-contract.
25. Murray Brewster, « Cuts to Challenger jets leave air force juggling VIP, military medevac roles », *The Globe and Mail*, 2 juillet 2014, à l'adresse : http://www.theglobeandmail.com/news/national/cuts-to-challenger-jets-leave-air-force-juggling-vip-military-medevac-roles/article19435738/.
26. Lieutenant-général Jon M. Davis, *Marine Aviation Plan 2016*, consulté le 15 mai 2017 à l'adresse : https://marinecorpsconceptsandprograms.com/sites/default/files/files/Marine%20Aviation%20Plan%202016%20FINAL.pdf.
27. Canadian American Strategic Review, « Griffon Grows Up: 'Hot-and-High' helicopters for Special Operations? », mars 2016, à l'adresse : https://web-beta.archive.org/web/20160530033612/http:/www.casr.ca:80/mp-griffon-soa-helicopter.htm.
28. Pour avoir un exemple, veuillez consulter http://cfdintl.com ou http://cantinearmament.com/.
29. U.S. Navy, « Great Green Fleet », *U.S. Navy Energy, Environment and Climate Change*, 2016, à l'adresse : http://greenfleet.dodlive.mil/energy/great-green-fleet/.
30. Aviation royale canadienne, « CH-147F Chinook : caractéristiques », consulté le 16 mai 2017 à l'adresse : http://www.rcaf-arc.forces.gc.ca/fr/aeronefs-courants/ch-147f.page.
31. COMFOSCAN, « Special Forces Airfield Surface Assessment & Reconnaissance Program », *Briefing to War Cabinet*, 12 juin 2017.
32. Lieutenant-colonel Jeannot Boucher, « La mobilité aérienne tactique », *Revue de l'Aviation royale canadienne*, vol. 4, nº 4, automne 2015, p. 27-34.
33. Généralement attribuée à John Collins, un colonel à la retraite de l'Armée des États-Unis.
34. OTAN, « Information sur les dépenses de défense », 27 juillet 2016, consulté le 15 novembre 2016 à l'adresse : http://www.nato.int/cps/en/natohq/topics_49198.htm?selectedLocale=fr.
35. Ministère de la Défense nationale, *Protection, sécurité, engagement : la politique de défense du Canada*, 2017, p. 39.
36. NATO, *Special Operations Air Group*, p. 1.

Photo du MDN HS06-2017-0521-004, par le matelot de 1re classe Dan Bard

Le ministre de la Défense nationale, Harjit S. Sajjan, a rendu visite au NCSM *Scotian* à la Base des Forces canadiennes Halifax, le 12 juin 2017, pour faire une annonce.

La Marine royale canadienne et les opérations de paix

par Corey Bursey

Le capitaine de frégate C.A. Bursey, CD, BAScM, MA, *est, pour reprendre ses propres mots « fier d'appartenir à la Marine royale canadienne (MRC) depuis 1988 ». Il a servi à bord de plusieurs navires canadiens de Sa Majesté (NCSM) et pris part à de nombreux déploiements opérationnels. Il a aussi occupé plusieurs postes d'état-major, variés et pleins de défis, et il est actuellement conseiller naval adjoint de l'État-major de liaison des Forces canadiennes à Londres (Angleterre).*

Introduction

Sous les auspices du premier ministre Justin Trudeau, le gouvernement du Canada s'est engagé à participer aux opérations internationales de paix par le truchement d'une collaboration avec les Nations Unies (NU). Notre gouvernement entend ainsi fournir des capacités spécialisées, des commandants et des états-majors pour les quartiers généraux, ainsi que des policiers civils; en outre, il contribuera davantage aux efforts des NU en matière de médiation, de prévention des conflits et de reconstruction après les conflits[1]. Plus précisément, le 8 septembre 2016, alors qu'il assistait à la Réunion des ministres de la Défense des pays participant aux missions de paix de l'ONU, à Londres, au Royaume-Uni, le ministre de la Défense Harjit Sajjan a mis en lumière l'engagement renouvelé du Canada en faveur des opérations de paix internationales, en réaffirmant que le Canada est prêt à déployer jusqu'à 600 membres des Forces armées canadiennes (FAC) dans la foulée des futures opérations de paix de l'ONU (OPNU)[2]. Les planificateurs des opérations des FAC s'affairent encore à préciser où un tel déploiement pourrait se produire, à arrêter les détails des missions qui pourraient lui être confiées, ou à définir la composition de la force de 600 militaires. Néanmoins, vu l'unité qui caractérise les FAC, composée de multiples armes – Armée canadienne, Marine, Force aérienne et Forces spéciales –, nous ne devons pas supposer que les contributions du Canada aux OPNU seront toujours fondées sur l'armée de terre. Elles pourraient fort bien toucher les autres armes, comme la Marine royale canadienne (MRC). D'ailleurs, le présent article décrira comment la MRC (ou tout autre marine) peut appuyer une OP terrestre et aérienne, même si les forces engagées se déploient dans une région sans littoral. De même, la MRC peut déployer des éléments de manière indépendante et entreprendre une OPNU sans devoir nécessairement assumer un rôle de soutien. La MRC peut déployer ses éléments rapidement, être autonome si elle le fait avec le bon soutien logistique, demeurer en dehors des eaux territoriales et remplir de multiples tâches en mer.

Intuitivement, on pourrait conclure hâtivement que les marines n'ont pas de rôle clair à jouer pendant les OP, du moins pas dans le sens traditionnel des missions exécutées par les « bérets bleus » que tant de Canadiens en sont venus à imaginer quand ils évoquent les

missions de l'ONU. Or, dans le présent article, nous ferons valoir que les marines peuvent bel et bien assumer un rôle dans le cadre des OPNU, soit à titre d'éléments militaires habilitants et discrets, soit comme éléments de soutien auprès de forces terrestres et aériennes. Ce faisant, nous citerons des exemples d'OP maritimes que les NU ont exécutées depuis leur création et nous décrirons les capacités qu'est censée posséder une force opérationnelle maritime (FOM) de l'ONU. Enfin, nous examinerons les capacités que la MRC serait à même d'offrir à une telle FOM et les domaines où elle pourrait peut-être en faire davantage pour répondre pleinement aux besoins de l'ONU. L'intention est ici de jeter les bases d'une conversation plus vaste sur l'avenir de la MRC dans le contexte des OPNU, de manière que de nouvelles capacités puissent être définies et mises en œuvre, le cas échéant.

Perspective historique

L'idée de déployer des forces navales canadiennes dans le cadre d'opérations de l'ONU n'est pas nouvelle. L'histoire relativement courte de la MRC est truffée d'opérations maritimes menées à l'appui de missions de l'ONU et remontant aussi loin qu'aux origines mêmes de l'Organisation. Le 5 juillet 1950, l'amiral canadien commandant la côte du Pacifique a reçu l'ordre de dépêcher les NCSM *Cayuga*, *Sioux* et *Athabaskan* à Pearl Harbor, depuis Esquimalt, en leur demandant d'y attendre d'autres instructions en vue d'un déploiement de temps de guerre en Extrême-Orient[3]. Cet ordre est venu moins de deux semaines plus tard, quand le Groupe opérationnel canadien de trois navires est passé sous le contrôle opérationnel du général MacArthur, commandant des Forces de l'ONU en Corée, pour l'exécution d'opérations liées à l'invasion de la Corée du Sud[4]. De 1950 à 1953, le Commandement des forces navales de l'ONU a contribué à empêcher le renforcement des forces ennemies en Corée; les moyens utilisés ont été les suivants : tirs d'interdiction le long des côtes par des forces de surface imposant un blocus, tirs de harcèlement accompagnés des bombardements, tirs d'appui de « l'artillerie navale » et missions de dragage de mines[5].

Pendant la crise des missiles de Cuba en octobre 1962, le Secrétaire général de l'ONU a servi de médiateur entre les présidents américain et russe, soit John Kennedy et Nikita Khrouchtchev; il voulait par là essayer de retarder l'envoi d'armes soviétiques à Cuba, de manière à réduire les tensions internationales suffisamment pour favoriser le rétablissement d'une paix relative[6]. Malgré diverses difficultés politiques, la MRC a reçu l'ordre d'augmenter son état de préparation et de déployer la quasi-totalité de sa Flotte de l'Atlantique pour exercer une surveillance anti-sous-marine (ASM). Le Commandement de l'Atlantique de la MRC possédait 29 navires de combat de surface en 1962, y compris le porte-avions NCSM *Bonaventure*[7]. Les activités militaires pendant la crise des missiles de Cuba ne constituaient pas une mission de l'ONU en tant que telle, mais elles ont démontré le rôle que celle-ci peut jouer dans le maintien de la paix, même entre des superpuissances, et celui que les marines ont assumé pour l'appuyer dans l'exercice de cette responsabilité.

Il y a un peu plus de vingt ans, soit en octobre 1993, l'ONU a assujetti Haïti à un embargo sur les livraisons de pétrole et d'armes. Des navires de guerre de plusieurs pays, dont le Canada dans le cadre de l'opération *Forward Action*, se sont rendus dans la région pour faire respecter l'embargo au sein d'une force multinationale. Au cours de l'année suivante, la MRC a envoyé huit navires de guerre à tour de rôle, dont plusieurs ont effectué plusieurs déploiements,

Photo du CIIFC/MDN HS02078647

NCSM *Bonaventure*.

pour appuyer la mission de l'ONU. Vers le milieu de 1994, alors que la stabilité politique en Haïti ne s'était toujours pas améliorée, le Conseil de sécurité de l'ONU a autorisé la Force multinationale à prendre toutes les mesures nécessaires pour rendre possible le retour de Jean-Bertrand Aristide, alors président du pays, et pour créer un environnement où la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) pourrait se charger de ramener le pays à la démocratie[8].

Après la guerre du Golfe de 1991, l'ONU a créé la Commission spéciale des Nations Unies (CSNU) en lui donnant les pouvoirs voulus pour garantir la destruction de toutes les armes irakiennes de destruction massive. Après s'être conformé aux exigences de l'ONU pendant un certain temps, l'Irak a refusé de coopérer davantage. Cela a rapidement entraîné la constitution d'une coalition de forces de 11 pays au début de 1998 dans le cadre de l'opération *Desert Thunder*. Le NCSM *Toronto*, déjà en route depuis Halifax pour se joindre à la Force navale permanente de l'Atlantique (SNFL) de l'OTAN, a reçu l'ordre de se rendre le plus vite possible dans le golfe Persique. Le 26 février 1998, le NCSM *Toronto* est entré dans le théâtre opérationnel du golfe Persique et a commencé à prendre part à l'opération *Determination* (la contribution du Canada à l'opération *Desert Thunder*); il a procédé à des arraisonnements jusqu'à son retour cinq mois plus tard[9].

De 1999 à 2001, le Canada a pris part à une importante mission de l'ONU au Timor oriental. En septembre 1999, le Conseil de sécurité de l'ONU a autorisé la Force internationale au Timor oriental (INTERFET) à rétablir la paix et la sécurité dans ce pays ainsi qu'à y protéger la Mission des Nations Unies (MINUTO), à l'aider à exécuter ses tâches et, dans les limites des capacités de la Force, à y faciliter les opérations d'aide humanitaire. Le NCSM *Protecteur* a quitté Esquimalt en septembre avec à son bord un hélicoptère *Sea King*. Le navire est arrivé au large du Timor oriental à la fin d'octobre et est resté dans le théâtre jusqu'en janvier 2000. Au cours de cette période, le NCSM *Protecteur* a servi de base de ravitaillement flottante aux forces coalisées à terre et de plate-forme de commandement et de contrôle de rechange au commandant de la Force interarmées du Canada. Le *Sea King* a été utilisé pour transporter des ravitaillements à terre. Les marins à bord du navire ont aussi participé à plusieurs projets humanitaires, notamment la reconstruction de plusieurs écoles[10].

Au même moment où les FAC travaillaient au Timor oriental, les navires de la MRC ont amorcé une contribution prolongée dans le cadre d'une autre mission de l'ONU dans le golfe Persique. L'opération *Augmentation* a représenté la participation du Canada, entre 1999 et 2001, à la flotte de la coalition qui faisait respecter les sanctions de l'ONU contre l'Irak dans le golfe. Entre juin 1999 et octobre 2001, quatre frégates de la MRC ont pris part individuellement à cette opération, et chacune s'est intégrée dans un groupe de combat de la Marine américaine. Les groupes de combat s'étaient déployés pour faire observer la zone d'exclusion aérienne et les sanctions visant les importations et les exportations que le Conseil de sécurité des Nations Unies avait imposées à l'Irak au moyen d'une résolution[11].

Photo du MDN HS2008-L006-030

L'équipage du NCSM *St. John's* décharge une cargaison destinée à l'aide humanitaire à Port-au-Prince, en Haïti, le 13 septembre 2008.

La MRC est revenue à Haïti en 2008, puis en 2010, pour aider l'ONU à fournir une aide humanitaire et à porter secours aux sinistrés après que quatre ouragans successifs se fussent abattus sur l'île en 2008 et quand un tremblement de terre dévastateur a ravagé le pays en 2010 touchant plus de trois millions de personnes. Après les tempêtes de 2008, le NCSM *St. John's* a reçu l'ordre de se retirer d'une mission antidrogue dans les Antilles pour aller aider à transporter des approvisionnements alimentaires au nom du Programme alimentaire mondial de l'ONU. Quand l'opération a pris fin, le NCSM *St. John's* avait livré plus de 450 tonnes métriques d'aliments et d'autres fournitures de secours en 13 jours. L'hélicoptère Sea King du navire a effectué plus de 20 sorties et s'est rendu dans les collectivités côtières de la péninsule méridionale d'Haïti[12]. Après le séisme de 2010, les NCSM *Athabaskan* et *Halifax*, au sein de la Force opérationnelle interarmées en Haïti (FOIH), plus grande, ont fourni une vaste gamme de services tels que des services médicaux d'urgence, une expertise technique, le transport maritime et une aide à la défense et à la sécurité[13].

Le dernier exemple historique ne concerne en fait pas du tout une FOM ou une OP de l'ONU. Néanmoins, il importe de le mentionner dans le contexte d'une contribution maritime à un effort continu de l'ONU au chapitre de la sécurité, en plus du fait qu'il justifierait tout déploiement éventuel d'éléments de la MRC à l'appui d'une mission de l'ONU. Depuis 2002, les FAC ont participé

à des opérations de lutte contre le terrorisme et de sécurité maritime en mer Rouge, dans le golfe d'Aden, dans le golfe d'Oman et dans l'océan Indien, dans le cadre de l'opération globale *Artemis*[14]. La MRC a fait partie d'une force maritime multinationale (FMM) à laquelle ont contribué 30 marines dans le cadre de la campagne internationale de lutte contre le terrorisme, ce qui inclut les opérations de contre-piraterie. La MRC a régulièrement envoyé des navires et du personnel auprès de la CTF-150, un élément de la FMM, de 2001 à 2003, dans le cadre de l'opération *Apollo* et depuis le début de l'opération *Altair* en 2004 (de 2004 à 2008, sept navires de la MRC ont servi au sein de la CTF-150). À plusieurs occasions, le Canada a fourni des dirigeants à la FMM : ainsi, le commodore Girouard a commandé la CTF-151 en 2003; le commodore Santarpia a commandé le CTG 150 de décembre 2014 à avril 2015, et la CTF-150 a été commandée par le commodore Davidson, de juin à septembre 2008, et le par commodore Edmundson, de décembre 2016 à avril 2017.

Définitions

Afin d'aider les lecteurs à mieux comprendre ce que les forces armées peuvent être appelées à faire dans le contexte des opérations de paix (OP), il convient ici d'établir les définitions suivantes[15] :

- Opérations de paix : opérations exécutées sur le terrain pour prévenir, gérer ou régler des conflits violents, ou pour réduire le risque qu'ils reprennent;
- Maintien de la paix : mesure prise pour préserver la paix, si fragile soit-elle, là où les combats se sont arrêtés, et pour aider à mettre en œuvre ou surveiller les accords conclus par les parties les ayant négociés. Reposant à la fin des années 1940 sur un modèle essentiellement militaire d'observation des cessez-le-feu et d'interposition entre des forces, les opérations de maintien de la paix ont évolué au point d'intégrer un ensemble plus complet d'éléments militaires, policiers et civils qui œuvrent main dans la main pour jeter les bases d'une paix durable. Aujourd'hui, le mandat et le fondement juridique des forces de maintien de la paix sont *principalement*, mais non *exclusivement*, définis dans le chapitre VI de la Charte des Nations Unies (document primordial régissant toutes les opérations de l'ONU) qui porte sur le « Règlement pacifique des différends »[16];
- Rétablissement de la paix : en général, l'effort comporte ici l'adoption de mesures pour gérer des conflits en cours et, d'habitude, une action diplomatique pour amener les adversaires à négocier un accord. Ces mesures proactives à prendre « en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'actes d'agression » sont définies dans le chapitre VII de la Charte de l'ONU. Le Secrétaire général de l'ONU, à la demande du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale, ou encore de sa propre initiative, peut exercer ses « bons offices » pour faciliter le règlement du conflit. Les artisans de paix peuvent aussi être des envoyés, des gouvernements, des groupes ou des États, des organisations régionales ou l'ONU, ou encore des groupes non officiels et non gouvernementaux, ou une personnalité bien connue travaillant à titre indépendant;
- Imposition de la paix : l'imposition de la paix repose sur l'application, avec l'autorisation du Conseil de sécurité, de diverses mesures coercitives, y compris le recours à la force militaire. Ces mesures sont autorisées pour rétablir la paix et la sécurité internationales dans toute situation qui, aux yeux du Conseil de sécurité, constitue une menace pour la paix, une violation de la paix ou un acte d'agression. Le Conseil de sécurité peut utiliser, quand cela convient, des organisations et des agences régionales pour faire appliquer les mesures.
- Consolidation de la paix : il s'agit ici d'une intervention visant à prévenir le début ou la reprise d'un conflit violent en créant une paix durable. Les activités de consolidation de la paix s'attaquent aux causes premières ou éventuelles de la violence, elles engendrent chez les citoyens l'attente d'un règlement pacifique du conflit et elles stabilisent la société sur les plans politique et socioéconomique. Elles comprennent notamment le développement des capacités.

La FOM de l'ONU

Même en comprenant à fond ces définitions, on risque d'avoir du mal à voir où une marine aurait sa place dans les OP, étant donné la nature des fonctions qu'elle remplit. Cependant, les planificateurs de l'ONU n'ont aucune difficulté à cerner cette place, et les paragraphes suivants ont pour objet d'aider à décrire l'aspect maritime des OPNU. À la fin de 2015, l'ONU a publié l'ouvrage intitulé *Peacekeeping Missions Military Maritime Task Force Manual*[17]. Elle y reconnaît la nature évolutive des menaces qui dépassent maintenant le domaine terrestre traditionnel et en fonction desquelles sont définis les capacités essentielles nécessaires à une FOM de l'ONU et les rôles clés qui lui seront destinés.

Comme la plupart des marines, une FOM de l'ONU est à même de se rendre rapidement jusqu'à presque n'importe quel littoral du monde pour exécuter une intervention internationale opportune et possiblement significative (bien que cela n'ait pas encore été prouvé), et souvent pour le faire avant un déploiement important de forces terrestres ou aériennes. Elle est en théorie capable « d'apporter une contribution décisive […] en se chargeant de toute une gamme de fonctions, par exemple surveiller les cessez-le-feu, appliquer les sanctions de l'ONU et imposer des embargos (p. ex. un embargo sur les armes ou d'autres équipements militaires qui font perdurer les combats), ou en fournissant des secours humanitaires[18] [TCO] ». La FOM peut, à terre, appuyer des forces terrestres et aériennes en fournissant une présence et des moyens de dissuasion, en contrôlant l'espace maritime, en projetant sa puissance et en assurant la sécurité maritime. Elle pourrait aussi fournir les systèmes de commandement, de contrôle et de communication (C3) nécessaires pour accroître la connaissance de la situation et la protection de la force. La FOM est aussi à même de patrouiller dans les eaux territoriales et dans la zone des ressources extracôtières d'un État ne possédant pas ses propres capacités maritimes, et de soutenir le renforcement des capacités des États émergents. Enfin, elle peut fournir des plates-formes de pointe à l'aviation militaire et un soutien médical aux forces à terre.

Afin d'accomplir ces missions, la FOM de l'ONU doit posséder certaines capacités fondamentales. Compte tenu des rôles éventuels évoqués plus haut, les capacités dont serait dotée la FOM, d'après le mandat défini par le Conseil de sécurité à l'égard de chaque mission, comprendraient ce qui suit :

- C3 : Une structure de C3 efficace reposant sur une voie hiérarchique claire, sur un régime de responsabilisation transparent et sur une description limpide des responsabilités et utilisant des équipements modernes interopérables avec ceux des membres partenaires;

- Puissance de feu : Des systèmes de détection et d'armes utilisables dans l'ensemble des opérations, y compris celles ayant pour objet de protéger les innocents ou de décourager et d'éliminer les menaces sur terre et en mer;
- Manœuvrabilité et domination de secteur. La capacité de mener sans entraves des opérations maritimes de jour et de nuit : présence et dissuasion, surveillance et reconnaissance, contrôle (p. ex. supervision des accords de paix), communication des rapports et interdiction. Dans un contexte maritime, ce *contrôle de l'espace maritime* signifie que la FOM de l'ONU serait libre d'utiliser un secteur de la mer à ses propres fins et pendant une période déterminée et, au besoin, d'empêcher les forces adverses de s'en servir;
- Information tactique : Connaissance de la situation qui intègre la technologie, la mise en réseau et les outils décisionnels nécessaires pour acquérir un avantage tactique et opérationnel sur des adversaires éventuels;
- Maintien en puissance : Capacité d'être autonome en ce qui concerne l'approvisionnement, le logement, la mobilité, la maintenance, le soutien médical et le ravitaillement en mer pendant des opérations prolongées[19];

Le manuel de la Force opérationnelle maritime (FOM) de l'ONU mentionne par ailleurs divers modèles de navires qui répondent à ces exigences[20]. Les navires de surface (porte-avions, destroyers, frégates, patrouilleurs) peuvent se charger de tâches telles que les opérations de sécurité maritime (p. ex. opérations de patrouille, d'interdiction, d'escorte et de protection), de surveillance et de contingence (p. ex. recherche et sauvetage). Les navires de transport peuvent acheminer les ressources logistiques, le personnel et le matériel, ce qui peut aller de l'aide humanitaire aux équipements de combat. Les navires auxiliaires et de ravitaillement peuvent réapprovisionner la FOM de l'ONU, surtout quand elle est en mer et loin des forces de combat. Les navires de lutte contre les mines voient au déminage et protègent ainsi la FOM et les lignes de communication maritimes (LCM)[21]. Selon les détecteurs ou les équipements dont ils sont dotés, ces mêmes navires peuvent aussi exécuter des opérations de surveillance et de plongée. Enfin, les hélicoptères (embarqués et basés à terre), les systèmes sans pilote et les aéronefs de patrouille maritime appuient la FOM en remplissant divers rôles : surveillance, protection de la force, évacuation sanitaire, acheminement de l'aide humanitaire, et recherche et sauvetage. Cette liste n'est pas exhaustive; elle donne une idée des capacités fournies par diverses plates-formes navales qui pourraient constituer une FOM équilibrée, efficace au combat et adaptable aux circonstances, soit en tant qu'entité autonome, soit à l'appui de forces à terre.

La FOM de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) est à pied d'œuvre depuis 2006. Elle a été la première FOM créée dans le cadre d'une OPNU, et il lui incombe de surveiller le cessez-le-feu entre le Liban et Israël, d'aider la Marine libanaise à surveiller les eaux territoriales du pays, de protéger la côte libanaise et d'empêcher l'entrée non autorisée au Liban d'armes ou de matériel connexe par mer[22]. Elle remplit sa mission en exécutant des opérations maritimes d'interdiction et de surveillance. Par ailleurs, la FOM contribue à l'entraînement de la Marine libanaise, de manière que celle-ci puisse un jour assumer la responsabilité de sa propre sécurité. Pour cela, la FOM recourt à des exercices opérationnels, tactiques et interarmées et à un entraînement ciblé à quai et en mer[23].

Capacités de la MRC

La MRC est actuellement capable de répondre à certains des besoins de la FOM de l'ONU, et sa flotte future devrait pouvoir exécuter un nombre encore plus grand des tâches décrites ci-dessus, d'ici le milieu des années 2020. Aujourd'hui, la flotte de la MRC comprend 12 frégates de la classe *Halifax* récemment modernisées, quatre sous-marins [diesels] de la classe *Victoria* (SMCV) et 12 navires de défense côtière (NDC) de la classe *Kingston*. Les

Photo du MDN HS2007-0589-010

Groupe opérationnel naval du Canada.

navires de chacune de ces classes possèdent bon nombre des capacités nécessaires pour remplir les rôles dont ont besoin les FOM de l'ONU. En outre, la construction des navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique (NPEA) de la classe *Harry DeWolf* se poursuit, et le premier (le NCSM *Harry DeWolf*) est censé être livré en 2018. Quelques années plus tard, la Marine doit prendre livraison du premier navire de soutien interarmées (NSI) qui renouvellera ses capacités de ravitaillement en mer et de transport maritime. Enfin, les FAC attendent en 2017 des propositions de concepts pour le navire de combat canadien (NCC) qui remplacera les frégates de la classe *Halifax* et les destroyers de défense aérienne de zone de la classe *Iroquois*, récemment mis au rancart.

Photo du MDN ET2016-0468-02, par le caporal Carbe Orellana

Le NCSM *Chicoutimi* attend les navires de la Marine de l'Armée de libération populaire en visite à Victoria au nom des forces militaires chinoises, le 13 décembre 2016.

Les frégates de la classe *Halifax* sont communément connues comme les « *chevaux de trait* » de la flotte de surface de la MRC. Ces navires ont été conçus à l'origine pour lutter contre les sous-marins et pour la guerre anti-navires de surface, principalement en haute mer. Depuis leur livraison il y a 25 ans, leur rôle a changé à la faveur du récent programme de modernisation de leur classe (de 2010 à 2016). L'amélioration des capteurs et des armes et les innovations aux chapitres des procédures et des tactiques ont permis aux frégates de fonctionner plus efficacement dans l'environnement des menaces côtières, ce qui confirme que la MRC a jusqu'ici opéré dans un environnement essentiellement permissif. Les navires de la classe *Halifax* peuvent répondre aux besoins d'une FOM de l'ONU quant aux opérations de patrouille, d'interdiction, d'escorte et de protection et de contingence.

Le gouvernement du Canada perçoit les sous-marins de la classe VICTORIA (SMCV) comme un atout stratégique, car ils assument une vaste gamme de rôles : mentionnons la surveillance, le soutien fourni aux forces de l'ordre maritimes, et les opérations intérieures et internationales. Le Canada a acheté de la Royal Navy les SMCV à grande autonomie dans les années 1990 et ils constituent les *forces spéciales* de la Marine. Ils sont capables de mener des patrouilles sur de très longues distances à peu près sans être détectés, et leur souplesse leur permet d'exécuter tout un éventail de missions navales particulières. Les SMCV peuvent naviguer dans l'Arctique (dans les zones exemptes de glace) et dans les océans Pacifique et Atlantique et accroître ainsi considérablement la portée des capacités tactiques et stratégiques de la MRC (et, par extension, de celles de l'ONU s'ils étaient mis à son service).

Les navires de défense côtière (NDC) sont de petits navires de guerre dont la mission première consiste à surveiller les côtes et à patrouiller dans les eaux littorales, ce qui englobe des opérations navales générales, des missions de recherche et de sauvetage, l'application de la loi, la protection des ressources et la patrouille dans les zones de pêche. À l'origine, on les destinait au dragage de mines, mais les navires étaient construits d'après des spécifications et des normes non militaires (Lloyd's A1). Par conséquent, ils ne pouvaient pas, compte tenu des technologies de l'époque, naviguer en toute sécurité

© Thyssen Krupp Marine Systems Canada Inc.

Conception générale du navire de soutien interarmées (NSI).

dans un endroit risquant d'avoir été miné. L'arrivée de systèmes navals non embarqués de lutte contre les mines a grandement revalidé le rôle principal que l'on destinait au NDC en tant que plate-forme de contre-minage, compte tenu en particulier de leur autonomie et de leur endurance accrues et de la modernisation de leurs systèmes de communication et de démagnétisation active, pour ne nommer que quelques-unes de leurs capacités. Aujourd'hui, plusieurs types d'éléments propres à la mission peuvent être ajoutés et permettent un changement rapide de rôle entre deux missions : mentionnons, par exemple, un système mécanique de dragage de mines, un système de levés des fonds marins et un véhicule d'inspection des objets de fond. Pendant la modernisation de la classe *Halifax*, les NDC se sont chargés de la majeure partie des engagements opérationnels relatifs à la lutte contre la drogue dans le bassin des Caraïbes et dans le Pacifique occidental. Comme ils peuvent s'adapter à la mission, les navires de cette classe se prêtent bien aux opérations de sécurité maritime de l'ONU d'une intensité faible à moyenne dans les eaux littorales.

La MRC s'est aussi dotée d'équipes d'arraisonnement renforcées (EAR). Le Groupe d'opérations tactiques maritimes (GOTM), unité déployable à haut niveau de préparation, procure aux FAC et à la MRC la capacité d'exécuter des opérations d'interdiction maritimes dans un environnement à haut risque; de jouer, en déploiement, un rôle de protection des forces et d'appuyer directement une force opérationnelle d'opérations spéciales (FOOS). Comme le GOTM l'a montré au cours d'un exercice de l'OTAN au Maroc, en 2016, il peut se déployer très rapidement pour aller appuyer des opérations de l'OTAN ou de l'ONU[24].

Au cours de la prochaine décennie, les navires de combat canadiens (NCC), qui remplaceront les frégates de la classe *Halifax* et les destroyers de la classe *Iroquois*, constitueront des capacités renforcées. La demande de propositions relatives à la conception de ces navires en est encore au stade des soumissions, mais ces navires permettront à la MRC de continuer à surveiller et à défendre les eaux canadiennes et nord-américaines; il n'y a pas à douter qu'ils pourront apporter beaucoup aux opérations navales internationales grâce à leur interopérabilité avec les bâtiments de nos alliés.

Les navires de soutien interarmées (NSI) remplaceront les pétroliers ravitailleurs d'escadre (AOR) de la classe *Protecteur* que la MRC vient de désarmer. Ils fourniront une capacité de ravitaillement fondamentale, une capacité limitée de transport et un soutien aux opérations à terre. Ils accroîtront la distance franchissable et l'autonomie des groupes opérationnels navals en leur permettant de rester en mer pendant de longues périodes sans devoir rallier un port pour se ravitailler et refaire le plein. On prévoit – soulignons que le projet n'en est encore qu'au stade de la conception – que les capacités clés des NSI comprendront sans doute les suivantes : l'approvisionnement en carburant, en munitions, en pièces de rechange, en nourriture, en eau et en d'autres fournitures; des installations médicales et dentaires modernes, dont une salle d'opération; des installations de réparation et l'expertise voulue pour assurer l'entretien des hélicoptères et d'autres équipements; des fonctions d'autodéfense de base. Qu'il s'agisse d'appuyer des opérations n'importe où dans les vastes eaux territoriales du Canada ou des déploiements à l'échelle mondiale, les capacités des NSI seront essentielles au Canada et elles répondront pleinement aux exigences logistiques et, dans une mesure limitée, aux besoins en transport maritime de l'ONU.

Les navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique (NPEA) de la classe *Harry DeWolf* seront résistants aux glaces et exécuteront des opérations de surveillance et d'affirmation de la souveraineté dans la zone économique exclusive (ZEE) du Canada, entre autres dans l'Arctique. Ils appuieront aussi, au besoin, d'autres unités des FAC dans l'exécution d'opérations à caractère maritime et d'autres ministères fédéraux remplissant leurs mandats respectifs. Les NPEA seront dotés des caractéristiques suivantes : capacité d'exécuter des patrouilles indépendantes en haute mer; répondre à la norme internationale des brise-glaces de la classe polaire 5; capacité de poursuivre des opérations pendant quatre mois au maximum; distance franchissable supérieure à 6 000 milles marins; capacités C3 suffisantes pour échanger des renseignements en temps réel; canon télécommandé de 25 mm; capacité d'embarquer et d'utiliser divers types d'hélicoptères; capacité d'embarquer et d'employer divers types d'embarcations pour appuyer des activités telles que des opérations d'arraisonnement et le transfert de marchandises et de personnel entre le navire et la terre ferme; possibilité d'entreposer des marchandises et des conteneurs. Ce sont là autant de capacités importantes et utiles au Canada aux chapitres de la surveillance du territoire et de l'expression de la souveraineté, capacités qu'il est tout aussi facile d'employer pour répondre à de nombreux besoins de l'ONU relatifs à la sécurité maritime, à la surveillance et aux opérations de contingence, y compris le transport maritime, mais ici encore, dans une mesure limitée.

Les paragraphes précédents ont décrit la Marine canadienne d'aujourd'hui et de demain. Le Canada louera aussi provisoirement un pétrolier ravitailleur d'escadre (iAOR) au moyen d'un contrat établi avec la Project Resolve Inc. qui

© Irving Shipbuilding Inc. 2015.

Conception générale du navire de patrouille extracôtier et de l'Arctique (NPEA) au large de la côte de la Nouvelle-Écosse.

confiera au Chantier Davie Canada, à Québec, le soin de convertir un cargo en un AOR; ce bâtiment provisoire ne fait pas partie de l'arsenal maritime permanent de notre pays. Le navire sera exploité et entretenu par des intérêts privés et il prendra des spécialistes de mission des FAC et de la MRC à son bord quand il le faudra. Ce seront notamment des équipes de ravitaillement en mer (REM), des éléments de commandement, des détachements aériens maritimes et des équipes des services médicaux et dentaires. L'iAOR permettra à la MRC de satisfaire à ses besoins en matière de ravitaillement en mer jusqu'à la livraison des NSI[25].

Écarts de capacité

Que la MRC mène des opérations dans le contexte continental ou qu'elle se déploie à l'étranger, elle peut apporter une contribution significative aux OP maritimes de l'ONU. Nonobstant ses capacités actuelles et futures, il existe dans la MRC des écarts de capacité qui l'empêchent de satisfaire à tous les besoins d'une FOM de l'ONU. En effet, la MRC envisagée au cours des prochaines décennies ne répondra pas pleinement aux besoins sur les plans suivants : transport maritime, positionnement de ressources en mer, éléments amphibies et hélicoptères maritimes.

Comme nous l'avons déjà mentionné, les NPEA et les NSI seront livrés avec une capacité de transport maritime limitée. Les navires de ces classes sont loin de posséder la capacité de navires de types ou de tailles semblables et ils n'ont jamais été conçus dans ce but. Cela signifie, par exemple, qu'une FOM de l'ONU qui se déploierait avec pour seule capacité de transport aérien un NPEA ou un NSI ne pourrait emporter qu'une quantité très limitée de matériel dans une région où une aide humanitaire considérable serait nécessaire.

Le positionnement de ressources en mer ne se rapporte pas directement à un type de plate-forme ou à une classe de navires de guerre, mais plutôt à la capacité d'utiliser la mer pour pratiquer la dissuasion, appuyer une alliance, veiller à la sécurité coopérative, projeter la puissance et mener d'autres opérations à l'avant[26]. Un groupe opérationnel canadien robuste formé de navires de combat de surface, de sous-marins et de pétroliers ravitailleurs pourrait être considéré comme étant une base en mer, car il fournirait à la MRC la latitude et la liberté d'action voulues pour appuyer ses opérations indépendamment, ou au sein d'une FOM plus grande de l'ONU. Cependant, tant que les NSI n'auront pas été livrés, que la MRC ne disposera jamais de plus qu'un ou deux SMCV opérationnels et qu'elle risquera de se retrouver avec des réserves insuffisantes dans sa flotte de surface, il faudra qu'une mission de l'ONU revête un intérêt stratégique vital pour le Canada pour justifier le déploiement d'un tel groupe opérationnel.

Le Canada, qui n'a aucune ressource amphibie, n'a pas l'intention d'en acquérir. Tel n'était pas le cas il y a plus d'une décennie, quand le général Hillier, alors Chef d'état-major de la Défense, militait pour que le Canada se dote de bâtiments de transport amphibie tels que les navires de la classe *San Antonio* de la Marine américaine[27]. Une occasion stratégique sans précédent s'est présentée au Canada en 2014 quand la France a arrêté la livraison de deux navires de la classe *Mistral* à la Russie[28]. Les capacités de ces navires étaient considérables : projection de la puissance maritime, systèmes C3, nombre d'hélicoptères embarqués plus grand qu'à bord de n'importe quelle classe de navires de la MRC, acheminement d'aide humanitaire, y compris des installations médicales de bord, pour n'en nommer que quelques-unes. Malgré les capacités que les navires de la classe *Mistral* auraient injectées dans la MRC et les FAC, le Canada n'en a acheté aucun, et ce genre de capacité n'est pas envisagé dans le cadre de la Stratégie nationale actuelle de construction navale.

L'hélicoptère maritime *Cyclone* ne parviendra au stade de la capacité opérationnelle totale que dans plusieurs années. Cela signifie qu'avec les vieux hélicoptères *Sea King*, la capacité de la MRC d'assurer la liaison aérienne entre un navire et la terre ferme est limitée malgré les vaillants efforts que les équipages aériens et les préposés à l'entretien des aéronefs déploient pour que la flotte aérienne maritime actuelle poursuive ses opérations.

Les futures OP maritimes de l'ONU

Tous les exemples historiques décrits plus haut et les capacités inhérentes à une FOM de l'ONU, y compris celles fournies éventuellement par la MRC, illustrent la polyvalence des forces maritimes lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins de l'ONU. Bien que l'histoire ne soit pas nécessairement représentative des besoins d'aujourd'hui, l'actuel environnement de sécurité mondial est truffé de points chauds qui pourraient dégénérer en des situations qui obligeraient l'ONU à intervenir, et dans bien cas, ce serait en des endroits situés dans des régions côtières ou près des côtes. Citons, par exemple, le golfe de Guinée. La piraterie dans le golfe de Guinée constitue un problème régional de taille. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique occidentale et le Sahel (UNOWAS) a enregistré 62 attaques contre des navires en Afrique occidentale et centrale en 2011, et 60 en 2012. En fait, depuis 2002, le nombre d'attaques enregistrées dans cette région a continué de se multiplier par un facteur de dix[29]. En outre, on s'inquiète de plus en plus de l'environnement de sécurité existant en Afrique occidentale et dans les environs, en particulier à cause des activités terroristes et criminelles toujours plus nombreuses dans le centre et le sud du Mali; le Conseil de sécurité de l'ONU se préoccupe beaucoup de l'intensification continue des tensions politiques en Guinée-Bissau, du crime organisé transnational et du trafic de drogue dans toute l'Afrique occidentale et centrale, et du mépris grandissant pour les droits de la personne en général[30]. Afin de combattre la piraterie et les activités des organisations criminelles transnationales, on reconnaît qu'il faut une stratégie maritime régionale coopérative. Cela pourrait offrir au Canada l'occasion dont il a besoin pour fournir une contribution maritime complète aux OPNU. La résolution 2018 (2011) du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) porte sur « […] la menace que les actes de piraterie et les vols à main armée commis en mer dans le golfe de Guinée font peser sur la navigation internationale, la sécurité et le développement économique des États de la région »[31]. La résolution souligne en outre la nécessité d'une aide internationale qui serait apportée à une stratégie globale destinée à faire échec à la piraterie et aux vols à main armée en mer, et elle encourage la collectivité internationale à appuyer les États de la région et les organisations et agences concernées qui le demandent, et ce, afin d'étayer les efforts qu'ils font pour enrayer ces fléaux dans le golfe de Guinée[32].

Si une force maritime telle que celle décrite ci-dessus était chargée d'une mission dans le golfe de Guinée, elle pourrait aussi appuyer des forces terrestres éventuelles qui se déploieraient dans la région (en fonction de leur emplacement), dans le cadre de l'engagement susmentionné pris par le Canada d'appuyer les opérations de paix internationales. Cet appui peut comprendre une vaste gamme d'activités, depuis le soutien indirect pour assurer la surveillance et transmettre

Carte remaniée par Accurate, produite à l'origine par l'UNOWAS/CNMC, Dakar, en mars 2015.

des renseignements jusqu'à un soutien direct pendant l'évacuation de personnel. Les navires de guerre circulant dans les régions littorales peuvent contribuer à la sécurité de l'espace de combat des forces terrestres en assurant la surveillance et en transmettant des renseignements au moyen de ressources organiques, telles qu'un hélicoptère *Sea King* embarqué ou un système sans pilote. Pareille surveillance pourrait fournir des indications vitales et donner l'alerte en cas de nouvelles menaces qui proviendraient de la côte. Par exemple, si un contingent canadien prenant part à une OPNU est déployé dans les environs du Mali occidental et qu'il fait de la Côte d'Ivoire, de la Guinée ou du Sénégal d'éventuels carrefours de soutien opérationnel, la MRC peut fournir la protection nécessaire aux forces empruntant les LCS qui mènent à ces carrefours. En outre, et tout dépendant de la distance séparant les forces amies de la côte, des navires de guerre peuvent exécuter des opérations d'évacuation de non-combattants pour aider le personnel militaire, les citoyens canadiens ou des personnes désignées à échapper au danger et à se réinstaller dans un endroit sûr approprié.

La MRC pourrait aussi mener des opérations maritimes en Afrique occidentale, au Mali, sur le fleuve Niger. La traite de personnes et le trafic de drogues et d'autres produits de contrebande ont augmenté depuis 2006, dans le Sahel et au nord jusque dans des pays tels que l'Algérie[33]. Les trafiquants empruntent souvent le fleuve Niger comme voie de transport passant par les carrefours de Gao, Mopti et même Bamako. Le trafic est devenu plus qu'un simple crime contre lequel les forces policières doivent lutter : il risque aussi de faciliter les opérations terroristes qui ont pris de l'ampleur dans la région au cours des dernières années. L'ONU s'intéresse particulièrement à la lutte contre le terrorisme et à la protection des droits de la personne, ce qui comprend, en partie, le mandat donné au Comité de la lutte contre le terrorisme, en 2001 et la résolution 1456 (2003) du Conseil de sécurité ainsi que les résolutions adoptées ultérieurement[34]. La lutte contre le terrorisme et les efforts visant à aider les pays de la région à rétablir l'autorité de l'État, la primauté du droit et la saine gouvernance pourraient constituer une mission possible pour une OPNU dont l'exécution s'impose au Mali. Comme contribution hypothétique policière et militaire interarmées du Canada à une telle OPNU, la MRC pourrait exécuter des opérations d'interdiction maritimes, bien que dans un environnement fluvial plus restreint et seulement avec le soutien opérationnel de forces terrestres à l'intérieur du pays. Plus précisément, le déploiement du GOTM pourrait permettre de renforcer les capacités du ministère de la Sécurité intérieure et de la Protection civile du Mali, dont relèvent la Police nationale et la Gendarmerie, lorsqu'il s'agit de faire échec aux activités illicites le long du Niger[35].

L'Afrique occidentale offre au Canada un certain nombre de possibilités de contribuer aux OPNU. Toutefois, il ne faut pas conclure que l'exécution d'une mission en Afrique est un fait accompli. En effet, les FAC pourraient aussi appuyer une OP en Colombie. Malgré le rejet par les Colombiens d'un accord de paix avec les Forces armées révolutionnaires de la Colombie (FARC), des pourparlers auraient eu lieu parmi les hauts dirigeants du gouvernement avant le référendum, pourparlers qui donnaient à penser que le Canada et le Mexique pourraient combiner leurs forces et exécuter une opération interarmées « […] une fois que le gouvernement colombien et les FARC auraient signé un traité de paix[36] [TCO] ». Les relations du Canada avec la Colombie se renforcent. Le Canada a signé un protocole d'entente (PE) sur la coopération en matière de défense avec elle en 2012 pour orienter leurs relations bilatérales à venir. En outre, la Colombie a été désignée comme une région qui bénéficierait en priorité des programmes de soutien de la paix intégrés dans le Programme d'instruction et de coopération militaires (PICM) des FAC, et ce, jusqu'à la fin de 2017[37]. Toutes ces initiatives pourraient offrir au Canada une occasion de jouer un rôle important dans les OPNU, tout en favorisant la mise en œuvre de sa politique étrangère et de la Stratégie d'engagement mondial de la Défense nationale. Comme ce pourrait être le cas d'une mission maritime en Afrique occidentale, la MRC serait à même d'appuyer des forces terrestres qui se déploieraient dans la région. Le noyau des opérations ne se situerait pas nécessairement dans une zone côtière. Par ailleurs, une FOM de l'ONU aurait un rôle à jouer dans le nord-est du Pacifique et dans la mer des Antilles. En fait, le Canada participe grandement aux missions antidrogues dans cette région depuis dix ans, et ce, dans la foulée de l'opération *Caribbe*, lui fournissant navires et aéronefs. L'opération *Caribbe* constitue la contribution des FAC à l'opération *Martillo*, un effort interarmées, multinational et interagences déployé par le Canada, les États-Unis, la France, les Pays-Bas, l'Espagne et le Royaume-Uni pour prévenir le trafic de drogues illicites dans la mer des Antilles, l'est du Pacifique et les eaux côtières de l'Amérique centrale[38]. Le lien entre une mission antidrogue et une FOM de l'ONU réside dans la Convention des Nations Unies sur le crime organisé transnational adoptée en 2000 et dans la Convention des NU sur la corruption, adoptée en 2003, deux instruments qui ont établi le lien juridique entre le trafic illicite, le crime organisé et la corruption[39]. Avec le déploiement hypothétique

Photo du MDN ET2015-5121-006, par le matelot de 1re classe Ogle Henry.

L'Équipe d'arraisonnement de navires renforcée du NCSM *Winnipeg* se dirige vers le NCSM *Athabaskan* pour effectuer un exercice d'arraisonnement, dans le cadre de l'exercice de l'OTAN *Trident Juncture*, dans les eaux côtières de l'Espagne, lors de l'opération *Reassurance*, le 24 octobre 2015.

de frégates, de NDC et d'aéronefs intégrés et avec l'appui éventuel de l'iAOR, le Canada pourrait assumer un rôle de chef de file dans le cadre d'une mission antidrogue sanctionnée par l'ONU dans un effort pour aider la Colombie à supprimer la corruption et à favoriser la progression du processus de paix.

Enfin, il existe une école de pensée selon laquelle le Canada devrait s'intéresser aux OP dans les régions plus proches de lui[40]. La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a été mise sur pied en 2004 afin d'aider « le pays à se relever, à se reconstruire et à retrouver le chemin de la stabilité »[41]. Toutefois, dans sa résolution 2243, le CSNU envisage le « retrait possible de la MINUSTAH et la transition à la mise en place d'une autre présence des Nations Unies à compter du 15 octobre 2016 »[42]. Par ailleurs, et vu la lenteur de la reprise après le tremblement de terre de 2010, la dévastation récente causée par l'ouragan *Matthew* en octobre 2016 et les inquiétudes qui persistent au sujet des droits de la personne (en particulier la violence sexuelle et la violence en fonction du sexe), le Canada aurait là une occasion de faire preuve de leadership avec des forces de soutien qui aideraient Haïti à se rétablir, tout en maintenant la paix au cours du processus[43]. (Comme on l'a vu récemment, le mandat de la MINUSTAH a été prolongé de six mois, une dernière fois, en avril 2017. Viendra ensuite un exercice de suivi de plus petite envergure. NDLR) Il ne s'agirait pas d'une nouvelle mission pour le Canada et les FAC. Nous avons manifesté notre leadership tout au long de la MINUSTAH et de diverses missions d'aide humanitaire et de secours aux sinistrés (AHSS). Dans le cadre d'une mission plus grande d'AHSS et de reconstruction en Haïti, la MRC pourrait sans doute aligner des navires pour transporter le matériel et les travailleurs humanitaires depuis le continent, ou pour escorter de plus gros cargos. Elle pourrait fournir du personnel et une expertise pour appuyer un effort plus grand des FAC qui viserait à reconstruire l'infrastructure d'Haïti. Si on le jugeait nécessaire, la MRC pourrait aussi *appuyer* la présence future de l'ONU qui s'imposerait pour favoriser la mise en place pacifique d'un processus constitutionnel dans ce pays, ou pour *montrer la voie à suivre à cet égard*.

Conclusion

Vu l'engagement que le Canada a pris de contribuer aux OPNU, nous avons proposé ici diverses possibilités qu'il conviendrait d'examiner. Quelle que soit la contribution que le Canada choisira de faire, la force qu'il déploiera devra pouvoir remplir des rôles et des tâches dans toute la gamme des conflits, depuis une intervention mineure jusqu'à des opérations de combat. Dans ce contexte, il existe un rôle pour la MRC, soit à l'appui de forces terrestres et aériennes basées sur la terre ferme, soit en tant que FOM autonome. La MRC a montré ses capacités particulières en de nombreuses occasions tout au long de l'histoire de l'ONU et elle continue de prendre en considération les exigences d'une FOM de l'ONU dans la conception de ses futurs navires. Si la FOM de l'ONU est considérée comme la norme quant aux exigences à satisfaire, il manque alors des capacités à la MRC, à n'en point douter. Toutefois, compte tenu des capacités globales que fournit une FOM multinationale de l'ONU, la plupart des lacunes peuvent être atténuées par l'organisation collective des NU, sinon par des pays individuels.

Quiconque organise une OPNU à exécuter n'importe où dans le monde doit prendre en compte les capacités interarmées – forces aériennes, maritimes et terrestres et forces spéciales – au cours des divers stades de la planification. Chacune de ces composantes peut apporter à l'opération des capacités particulières qui, une fois combinées, produisent une force plus puissante et plus influente lorsqu'il s'agit de préserver ou d'imposer la paix. Cependant, les capacités maritimes ne sont pas souvent perçues comme ayant leur place dans le paradigme traditionnel du maintien de la paix et, par conséquent, elles risquent d'être oubliées. Néanmoins, comme nous l'avons décrit dans le présent article, il faudrait toujours prendre les forces navales en compte quand on présente au gouvernement du Canada des options au sujet d'une participation à une OPNU.

NOTES

1. Parti libéral du Canada, sd, *Promotion de la paix et de la sécurité mondiales*. Site consulté : https://www.liberal.ca/fr/realchange/promotion-de-la-paix-et-de-la-securite-mondiales/.
2. Gouvernement du Canada, communiqué de presse, 8 septembre 2016. *Le ministre Sajjan* réitère sa promesse à l'égard des opérations de paix lors de la réunion des ministres de la Défense de l'*ONU*. Voir le site https://www.canada.ca/fr/ministere-de-fense-nationale/nouvelles/2016/09/ministre-sajjan-reitere-promesse-egard-operations-paix-reunion-ministres-defense.html).
3. T. Thorgrimsson et E.C. Russell, 1965, *Les opérations navales du Canada dans les eaux coréennes : 1950-1955.* Ottawa, Droits de la Couronne. Voir le site http://www.cmp-cpm.forces.gc.ca/dhh-dhp/his/docs/naval_ops_korea_f.pdf.
4. *Ibid.*
5. Conseil de sécurité des Nations Unies, 6 mars 1952. *Le trente-septième rapport du commandement des Nations Unies en Corée*. Voir le site http://repository.un.org/bitstream/handle/11176/85133/S_2550-EN.pdf?sequence=3&isAllowed=y.
6. Ceasefire.ca Blog, 16 octobre 2012, *UN Played Critical Role in Diffusing Cuban Missile Crisis,* Voir le site https://www.ceasefire.ca/?p=13206.
7. Peter Haydon, automne 2012. « The Cuban Missile Crisis: 50 Years Later », dans *Canadian Naval Review*, volume 8, numéro 3, automne 2012. Voir le site http://www.navalreview.ca/wp-content/uploads/public/vol8num3/vol8num3art3.pdf.
8. Défense nationale et Forces canadiennes, 2016, *Renseignements/information pour l'opération des Forces canadiennes Forward Action*. Voir le site http://www.cmp-cpm.forces.gc.ca/dhh-dhp/od-bdo/ca-ac/forward-action-fra.asp.
9. Défense nationale et Forces canadiennes, 2016, *Renseignements/information pour l'opération des Forces canadiennes Determination*. Voir le site http://www.cmp-cpm.forces.gc.ca/dhh-dhp/od-bdo/di-ri-fra.asp?intlopid=159&cdnopid=191.
10. Défense nationale et Forces canadiennes, 2016, *Renseignements/information pour l'opération des Forces canadiennes Toucan*. Voir le site http://www.cmp-cpm.forces.gc.ca/dhh-dhp/od-bdo/asia/toucan-fra.asp.
11. Défense nationale et Forces canadiennes, 2016, *Archivée - Opération Augmentation*. Voir le site http://www.forces.gc.ca/fr/operations-etranger-passees/op-augmentation.page.
12. Défense nationale et Forces canadiennes, 2016, *Archivée - Opération Horatio*. Voir le site http://www.forces.gc.ca/fr/operations-etranger-passees/op-horatio.page.
13. Défense nationale et Forces canadiennes, 2016, *Archivée - Opération Hestia*. Voir le site http://www.forces.gc.ca/fr/operations-etranger-passees/op-hestia.page.
14. Défense nationale et Forces canadiennes, sd, *Opération Artemis*. Voir le site http://www.forces.gc.ca/fr/operations-etranger-actuelles/op-artemis.page.
15. Nations Unies, 2008, *Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : principes et orientations*. Voir le site http://www.un.org/fr/peacekeeping/documents/capstone_doctrine_fr.pdf.
16. Nations Unies, sd, *Mandats et fondements juridiques des opérations*. Voir le site http://www.un.org/fr/peacekeeping/operations/pkmandates.shtml.
17. Nations Unies, septembre 2015, *United Nations Peacekeeping Missions Military Maritime Task Force Manual.* Voir le site http://dag.un.org/handle/11176/387297.
18. *Ibid.*
19. *Ibid.*
20. *Ibid.*
21. Le sigle LCM désigne les principales voies maritimes qui relient les ports entre eux et qui sont utilisées par la marine marchande, les navires de guerre et les bâtiments privés. Ce sont les *autoroutes invisibles de la mer* qu'empruntent les navires de commerce, bateaux de tourisme, cargos, bâtiments scientifiques et de recherche et navires de guerre partout dans le monde.
22. Nations Unies, 2016, *UNIFIL MTF,* Voir le site https://unifil.unmissions.org/unifil-maritime-task-force.
23. Adriana Erthal Abdenur, 2016, « Rising Powers in Stormy Seas: Brazil and the UNIFIL Maritime Task Force », dans *International Peacekeeping*, 23:3, p. 389-415. DOI : 10.1080/13533312.2016.1155413.
24. Darlene Blakeley, 18 juillet 2016, « Prêts pour la tempête », dans *La Vigie* – Été 2016. Voir le site http://www.navy-marine.forces.gc.ca/fr/nouvelles-lavigie/lavigie-voir.page?doc=prets-pour-la-tempete/iq3da0ja.
25. MRC, 2016, *Le Canada dans un nouveau monde maritime : point de mire 2050*. Voir le site http://navy-marine.forces.gc.ca/assets/NAVY_Internet/docs/fr/analyses/mrc-point-de-mire-2050_mars-2017.pdf.
26. Sam J. Tangredi, 2011, « Sea Basing: Concept, Issues, and Recommendations », dans *Naval War College Review*, automne 2011, vol. 64, nº 4. Voir le site https://www.usnwc.edu/getattachment/d49d4281-7790-435d-9b3f-c7df59fb1544/Sea-Basing--Concept,-Issues,-and-Recommendations.aspx.
27. C. Cowan, 26 juillet 2014, *A New 'Big Honking Ship': Why Canada Should Procure an Amphibious Assault Ship (Part I/V)*, Association canadienne pour l'OTAN. Voir le site http://natoassociation.ca/a-new-big-honking-ship-why-canada-should-procure-an-amphibious-assault-ship-part-iv/.
28. K. Kelkar, novembre 2014, *Putting the Cart Before the Horse: Why Canada Should Not Purchase the Mistral-Class Ships, For Now*, Institut canadien des affaires mondiales. Voir le site http://www.cgai.ca/putting_the_cart_before_the_horse.
29. Nations Unies, sd, *Sécurité maritime dans le golfe de Guinée*. Voir le site https://unowas.unmissions.org/fr/s%C3%A9curit%C3%A9-maritime-dans-le-golfe-de-guin%C3%A9e.
30. Nations Unies, 11 mai 2016, *Rapport de la mission du Conseil de sécurité au Mali, en Guinée-Bissau et au Sénégal*. Voir le site http://www.un.org/fr/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2016/511.
31. Nations Unies, 31 octobre 2011, *Résolution 2018 (2011)*. Voir le site http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/2018(2011)&referer=/english/&Lang=F.
32. Nations Unies, 31 octobre 2011, *Résolution 2018 (2011)*. Voir le site http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/2018(2011)&referer=/english/&Lang=F.
33. Morten Bøås, 2015, « Crime, Coping, and Resistance in the Mali-Sahel », dans *Periphery, African Security*, 8:4, p. 299-319, DOI : 10.1080/19392206.2015.1100506. Voir le site http://www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/19392206.2015.1100506?needAccess=true.
34. Conseil de sécurité des Nations Unies, 10 septembre 2015, *Protéger les droits de l'homme tout en luttant contre le terrorisme*. Voir le site http://www.un.org/fr/sc/ctc/rights.html.
35. Le GOTM n'est pas une unité autonome telle que l'unité de lutte contre le terrorisme de la Force opérationnelle interarmées II, qui peut se déployer partout dans le monde et fonctionner en autonomie pendant longtemps. Le GOTM a besoin d'un soutien administratif et logistique pendant qu'il est en déploiement.
36. Robert Fife, 22 mai 2016, « Canada, Mexico join UN peacekeeping operation in Colombia », dans *The Globe and Mail.* Voir le site http://www.theglobeandmail.com/news/politics/canada-mexico-join-un-peacekeeping-operation-in-colombia/article30117284/.
37. Défense nationale et Forces armées canadiennes, 10 octobre 2014, *Engagement des Forces canadiennes dans les Amériques : Documentation / Le 10 octobre 2014 / Numéro de projet : BG-13.067*. Voir le site http://www.forces.gc.ca/fr/nouvelles/article.page?doc=engagement-des-forces-canadiennes-dans-les-ameriques/hie8w7sf.
38. Défense nationale et Forces canadiennes, 2016, Opération *Caribbe*. Voir le site http://www.forces.gc.ca/fr/operations-canada-amerique-du-nord-recurrentes/op-caribbe.page.
39. *Ibid.*
40. David T. Jones, 18 septembre 2016, « Canada belongs in Haiti; Africa is the wrong place to go if the Trudeau government wants to perform a meaningful role in UN peacekeeping », dans le *Toronto Sun*. Voir le site http://media.mil.ca/se-re-result-fra.asp?Lang=&cmd=getdoc&maxSize=200000&DocId=147532&Index=e%3a%5cWebsite%5cdtsearch%5cUserData%5cClips&HitCount=12&hits=1+2+3+4+59+5a+5b+5c+3ad+3ae+3af+3b0+&hc=16.
41. Nations Unies, sd, *MINUSTAH : Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti*. Voir le site http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/minustah/.
42. Conseil de sécurité des Nations Unies. (14 octobre 2015). *Résolution 2243 (2015)*. Voir le site http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2243(2015).
43. David T. Jones, 18 septembre 2016.

La Presse canadienne/Andrew Vaughan/04149363

Assis sur l'aire de trafic, deux Somaliens attendent le déchargement d'un appareil des Forces canadiennes à Belet Uen, en Somalie, le 19 décembre 1992. La mort de Shidane Arone aux mains de soldats canadiens, il y a 25 ans, figure souvent parmi les souvenirs les plus sombres de l'histoire militaire canadienne.

Vingt-cinq ans après l'affaire de la Somalie : changements apportés à la formation préparatoire aux opérations

par Howard G. Coombs

Le colonel Howard G. Coombs, O.M.M., C.D., Ph. D., *a cessé d'être au service des Forces armées à temps plein en 2003 pour entrer dans la Force de réserve de l'Armée canadienne, où il occupe un poste à temps partiel, au quartier général du Centre de doctrine et d'instruction de l'Armée canadienne,* à *Kingston, en Ontario. Il est professeur adjoint d'histoire et président associé du Programme d'*études sur la guerre au Collège militaire royal du Canada. *Le colonel Coombs a participé à un certain nombre d'opérations de déploiement à titre d'officier dans l'ex-Yougoslavie et en Afghanistan, au sein de la Force régulière et de la Force de réserve. De plus, il a participé à une mission dans la province de Kandahar, en Afghanistan, de septembre 2010 à juillet 2011, à titre de conseiller civil.*

> *Compte tenu de l'entraînement qu'il avait subi, le GTRAC [Groupement tactique du Régiment aéroporté du Canada] n'*était *pas prêt, du point de vue opérationnel,* à *être déployé en Somalie pour l'opération « Delivrance ».*
>
> Chapitre 21 – *L'instruction militaire*, « Un héritage déshonoré » (1997)[1]

Introduction

Le Groupement tactique du Régiment aéroporté du Canada (GTRAC) a été envoyé en Somalie à la fin de 1992, et durant son affectation une série d'incidents regrettables sont survenus. Ces incidents ont éclipsé tous les succès que le Groupement tactique avait pu obtenir au cours de sa mission. Le plus connu de ces incidents malheureux s'est produit en 1993, à l'époque où le Régiment était établi autour de la ville de Belet Huen. Les civils de la région vivaient une situation désespérée. Il y avait eu plusieurs tentatives de vols dans les camps des Canadiens, et l'ordre avait été donné d'*arrêter* et, dans certains cas, de *maltraiter* les intrus. Par la suite, le 16 mars, des soldats canadiens ont capturé, torturé et tué un intrus. Le meurtre de l'adolescent somalien Shidane Arone a produit une onde de choc partout au Canada et a donné lieu non seulement à l'imposition d'une punition aux agresseurs, mais aussi au démantèlement du Régiment aéroporté du Canada, qui fait toujours l'objet de débats[2].

Photo du CIIFC/MDN ISC93-37

Des membres du Régiment aéroporté du Canada en patrouille en Somalie, en 1993.

Toutefois, ce sont les incidents survenus en Somalie qui ont suscité le plus d'attention. Ils ont conduit à la mise sur pied de la « Commission d'enquête sur le déploiement des Forces canadiennes en Somalie » ou à ce qui a communément été appelé la « Commission d'enquête sur la Somalie » (1993-1997). L'enquête sur la Somalie a permis de réaffirmer que dans un environnement de sécurité tumultueux, l'entraînement général au combat (EGC) devait servir de base pour la formation sur les opérations de maintien de la paix. Les idées suivantes sont venues atténuer cette affirmation : (1) les Casques bleus canadiens auraient besoin d'être entraînés et formés pour connaître les fonctions s'appliquant à une gamme d'opérations de soutien à la paix; (2) il fallait surveiller et orienter de façon centralisée l'instruction préalable au déploiement; (3) le Canada devait soutenir la formation sur les opérations de soutien à la paix offerte dans d'autres pays, au titre de sa contribution au maintien de la paix[5]. Ces idées, de même que les directives que le ministère de la Défense nationale et les FAC avaient déjà diffusées pour permettre aux militaires d'évoluer dans un environnement opérationnel changeant, ont irrévocablement modifié la façon dont les militaires canadiens allaient se préparer aux opérations de maintien de la paix et aux autres types d'opérations. Elles allaient aussi conduire à une reprofessionnalisation des FAC[6].

Le gouvernement du Canada ayant renouvelé son engagement à l'endroit des opérations de soutien à la paix de l'Organisation des Nations Unies (ONU), dont a récemment témoigné l'examen de la politique de défense, l'approche adoptée par les FAC pour préparer ses membres aux opérations du XXIe siècle fait toujours l'objet de débats[7]. En effet, certains, comme Walter Dorn et Joshua Libben, chercheurs dans le domaine du maintien de la paix, ont mis en doute la capacité des unités militaires du Canada de fournir à leurs membres l'instruction et la formation dont ils ont besoin pour prendre part à des opérations de maintien de la paix. Ils soutiennent que les FAC se concentrent sur des opérations qui ne portent pas sur le maintien de la paix et que leur perspective opérationnelle les amène à réduire les programmes d'études et de formation professionnelles axés sur le maintien de la paix. En outre, les membres des FAC ont peu d'occasions d'étudier le maintien de la paix dans un programme d'études

Il faut savoir que ces incidents n'ont pas été les seules expériences déplorables associées aux opérations de déploiement des Forces armées canadiennes (FAC) *à cette époque*[3]. En effet, des incidents survenus au Rwanda et la dénonciation d'incidents survenus à Bacovici, dans l'ex-Yougoslavie, en 1993 et en 1994, ont soulevé un vent d'introspection publique et personnelle au Canada, concernant la nature de la profession des armes et le maintien de la paix en général. Dans tous les cas, l'annonce au public des faits entourant les incidents susmentionnés a eu pour effet de faire perdre aux Canadiens leur ardeur à l'*égard de leurs* militaires[4].

Photo du CIIFC/MDN HSC92-0849-300

Un technicien médical canadien panse l'œil d'une Somalienne.

universitaires[8]. Les FAC doivent donc, si elles veulent pleinement mettre à profit les leçons retenues durant les 25 dernières années (qui lui permettent de mener efficacement les opérations de maintien de la paix et d'autres types), comprendre ce qui s'est produit depuis la première fois que les militaires canadiens ont été mis « au service de la paix », et les changements qui se sont imposés à la suite de l'« affaire somalienne »[9].

Perception du public

Même de nos jours, lorsqu'ils pensent « maintien de la paix », les Canadiens ont tendance à voir l'image iconique de soldats portant le « casque bleu » de l'ONU qui s'interposent entre des factions guerrières pour trouver une solution pacifique à un conflit en cours[10]. En 2010, les chercheurs universitaires canadiens Jocelyn Coulon et Michel Liégeois ont soutenu que les propos tenus publiquement par les gouvernements successifs du Canada, qui ont fait de cette image un élément de l'identité nationale, ont en partie contribué à sa création. Ils ont activement alimenté le mythe véhiculé à l'échelle nationale selon lequel « le Canada serait un pays de gardiens de la paix »[11]. Bien que l'on puisse avancer que cette idée du pays de gardiens de la paix avait perdu de sa popularité à l'époque où le Canada menait des opérations de déploiement en Afghanistan, il reste que le gouvernement actuel l'a ramenée en surface et renforcée[12]. Au-delà de la perception de la population canadienne à l'égard du maintien de la paix et des « Casques bleus », les dernières décennies ont été marquées par la participation à des opérations plus difficiles et plus complexes que les activités « classiques » de maintien de la paix. En général, les opérations modernes de soutien à la paix sont menées dans un environnement hostile et favorisent un camp ou un autre, et elles peuvent donner lieu à un emploi illimité de la force. En outre, il n'est pas toujours facile de proposer une solution politique.

Cette perception populaire des gardiens de la paix émane des missions réalisées par le système international relativement stable mis en place dans le contexte de la Guerre froide, et elle repose sur le modèle westphalien de la primauté de l'État. Selon cette perspective, les États doivent jouer le rôle d'arbitres dans les conflits et ont le droit d'utiliser tous les moyens à leur disposition pour assurer la stabilité du système international[13]. Ces concepts étaient fermement enracinés dans un système international datant des années qui ont suivi la Deuxième Guerre mondiale et fondé sur des relations reposant sur l'équilibre des pouvoirs et permettant d'assurer le maintien de la paix dans le cadre de l'ONU, selon les mandats établis en vertu du chapitre VI de la Charte des Nations Unies[14]. D'aucuns pourraient soutenir qu'ils ont été véhiculés jusqu'à la fin de la Guerre froide, qui correspond à la fragmentation de la stabilité relative établie dans le cadre de relations bipolaires entre l'Orient et l'Occident reposant sur l'équilibre des pouvoirs. Il ne fait aucun doute que dans le monde où les opérations sont menées de nos jours, le modèle westphalien est dépassé. En effet, les acteurs étatiques n'étant plus les seuls à être des sources de conflit et à exercer des pouvoirs, les menaces pour la paix sont difficiles à détecter, à cerner et à résoudre.

Durant la Guerre froide, les opérations de soutien à la paix étaient généralement menées sous les auspices de l'ONU. Elles étaient divisées en catégories correspondant à des articles particuliers de la Charte des Nations Unies correspondant au chapitre VI, « Règlement pacifique des différends » ou au chapitre VII, « Action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'actes d'agression ». L'objet des missions menées aux termes du chapitre VI était de résoudre les différends qui compromettaient la paix et la sécurité dans le monde.

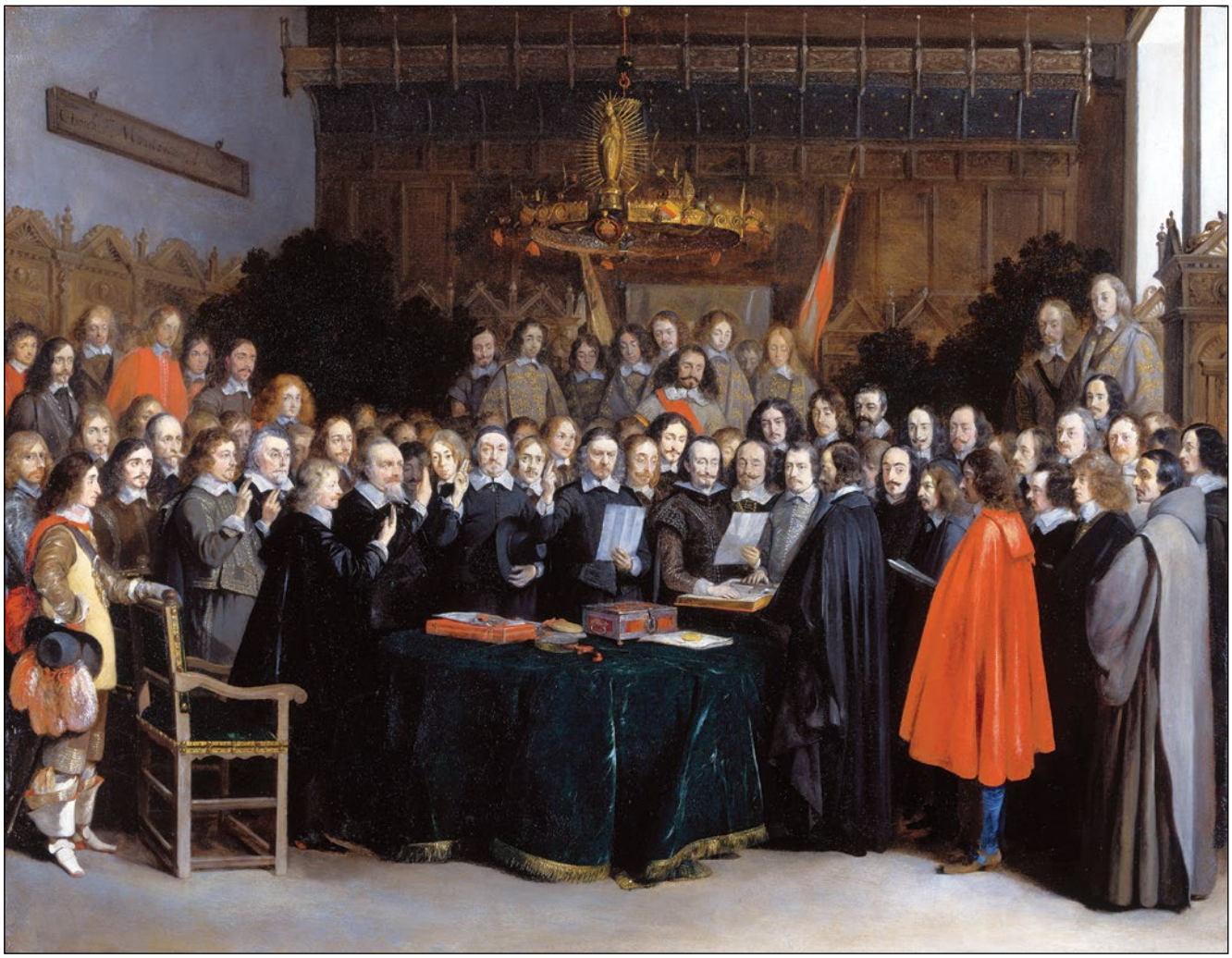

Heritage Image Partnership Ltd/Alamy Stock Photo DT9JHE

La ratification du traité de Münster (Westphalie), le 15 mai 1648, par Gerard Ter Borch.

Généralement, aux termes de ce chapitre, des contingents militaires sont envoyés en mission une fois que la négociation, la médiation ou l'arbitration a conduit à la conclusion d'une forme d'entente, et que les parties participant au conflit ont consenti à ce qu'une force de l'ONU surveille la situation pour s'assurer du respect de l'entente. En ce qui concerne la participation du Canada *à des* opérations aux termes du chapitre VI, citons par exemple la mission de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) [depuis 1964] et la mission de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) [depuis 1974], sur le plateau du Golan. Les militaires qui participent aux opérations de déploiement menées aux termes du chapitre VI portent le casque bleu, qui indique qu'ils agissent à titre de gardiens de la paix.

Le chapitre VII de la Charte permet de mener des actions en cas de menace pour la paix, d'une rupture de la paix et d'actes d'agression. Aux termes de ce chapitre, l'ONU peut prendre toutes les mesures nécessaires – militaires ou non militaires – pour rétablir ou pour maintenir la paix, afin de mettre en place les conditions propices au rétablissement de la paix et de la sécurité à l'échelle internationale. En ce qui concerne la participation du Canada à des opérations aux termes du chapitre VII, mentionnons par exemple la mission de la Force opérationnelle unifiée affectée en Somalie (UNITAF) [1992-1993], la mission de la Force de mise en œuvre du plan de paix en Bosnie (IFOR), dirigée par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) [1995-1996], la mission de la Force internationale au Timor-Oriental (INTERFET) [1999-2000], la mission de la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan, organisée par l'OTAN (2003-2014) et la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) [depuis 2004][15].

La Somalie

L'idée de mener la mission en Somalie est née du désir de l'ONU d'apporter une aide humanitaire à un pays déchiré par la guerre civile et la famine. La mission a changé au fil du temps, car les responsables ont voulu aider le pays à mettre fin à la violence et à se rebâtir pour devenir un État-nation capable de bien fonctionner. L'Opération des Nations Unies en Somalie 1 (UNOSOM I) a débuté le 24 avril 1992 et avait pour objet de permettre à l'ONU d'atteindre les objectifs qu'elle avait établis au départ. Le petit groupe de 50 observateurs du début a grossi, et des milliers de militaires ont finalement été affectés à l'opération. Dans ce contexte, le Canada s'est engagé à fournir le soutien d'un bataillon d'infanterie. En juillet 1992, ce rôle de soutien a été assigné au Régiment aéroporté du Canada, qui avait déjà été affecté à une mission de l'ONU dans le Sahara-Occidental (opération *Python*), pour laquelle il avait été préparé, mais dont le début avait été reporté[16]. L'unité a commencé à se préparer presque immédiatement, cette fois en vue de la mission

Photo du CIIFC/MDN HSC92-849-314

Un véhicule ambulance *Bison*, en Somalie, lors de l'Op *Deliverance.*

en Somalie. L'instruction a débuté sans tarder en septembre 1992, à la fin du cycle des affectations, de même que la réorganisation et l'équipement initial en véhicules blindés. Cette dernière tâche s'est avérée être difficile à mener à bien.

À cette époque, l'ONU était incapable d'obtenir la collaboration des principaux seigneurs de la guerre de la Somalie, et les troubles persistaient et nuisaient aux opérations de secours. L'UNOSOM I a donc temporairement été suspendue le 2 décembre. Le Conseil de sécurité n'a pas tardé à approuver la mise sur pied de l'UNITAF, une force coalisée multinationale dirigée par les États-Unis, afin de créer un milieu sûr et de faciliter les opérations de secours humanitaire de l'ONU. Les États-Unis ont invité le Canada à participer à la coalition. Un Comité *ad hoc* de ministres s'est réuni le 4 décembre pour débattre de la question, et le Canada a décidé, sous les conseils du ministère de la Défense nationale et du ministère des Affaires extérieures, de participer à la mission de l'UNITAF plutôt qu'à l'UNOSOM 1. À la fin de décembre, le GTRAC était en Somalie et enlisé dans les opérations. Étant donné que le type de mission avait changé, le mandat du GTRAC en Somalie relevait du chapitre VII de la Charte et non plus du chapitre VI. Après des mois d'opérations, l'Unité est retournée au Canada, en juin 1993, laissant derrière elle une région qui était considérée comme étant « stable »[17].

De nombreuses lacunes ont été décelées dans l'entraînement général au combat, mais la Commission d'enquête sur la Somalie a constaté que l'EGC avait servi d'assise à tous les déploiements effectués durant la Guerre froide. Elle a fait remarquer que l'EGC était toujours l'un des volets de l'instruction de base offerte en vue des opérations de soutien à la paix. L'EGC permettait aux soldats et aux unités d'acquérir les compétences requises pour assumer un large éventail de fonctions liées au combat, et de fonctionner de façon intégrée pour pouvoir répondre à des besoins opérationnels élargis. Chaque soldat apprenait les techniques du maniement des armes, les techniques de campagne et de communication, les techniques de protection contre les agents biologiques et chimiques et les premiers soins, et devait atteindre un niveau acceptable d'aptitude physique. Une fois qu'ils avaient acquis ces compétences individuellement, les soldats les mettaient à l'épreuve dans des scénarios de l'instruction collective dont le niveau de difficulté augmentait progressivement,

Photo du CIIFC/MDN ISC93-10153

Dans un camp de réfugiés, un militaire canadien fait un « tope là » à un jeune Somalien.

En effet, c'était la façon de voir le maintien de la paix et de s'y entraîner dans les divers services de la force militaire canadienne à l'époque de la Guerre froide. Dès le début, le Canada a constamment subi des pertes au cours des opérations, à commencer par le brigadier-général Harry Angle, qui a été tué en 1950, durant son affectation au Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan[19]. L'exposition constante au risque que posait la violence durant les opérations de maintien de la paix a probablement convaincu les responsables de la pertinence d'avoir recours par défaut à un cadre d'instruction basé sur l'EGC, d'autant plus que l'armée venait de participer à la Deuxième Guerre mondiale (1939-1945), puis à la Guerre de Corée (1950-1952). Le succès obtenu à cette époque par la force affectée à la première mission à grande échelle de l'ONU, connue sous le nom de Force d'urgence des Nations Unies 1 au Sinaï (FUNU 1) [1956-1967], a renforcé cette croyance. Après la crise du canal de Suez, en 1956, Lester B. Pearson, qui était alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a obtenu qu'une proposition soit présentée au nom du Canada concernant le recours à une force intérimaire de l'ONU qui allait superviser le retrait des forces françaises, israéliennes et britanniques, de même que l'application de l'accord de cessez-le-feu signé par l'Égypte et Israël. Son initiative lui a valu de recevoir un prix Nobel de la paix et d'être considéré comme étant l'« architecte » des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Fait important, la FUNU a façonné la façon apparentée, mais distincte, dont la population canadienne et ses militaires en sont venus à voir le « maintien de la paix »[20].

jusqu'à l'atteinte de l'objectif établi. Conjugué à une instruction propre à la mission, l'EGC constituait la base de la formation préparatoire aux opérations de soutien à la paix du temps de la Guerre froide. La croyance était que pour mener une opération de soutien à la paix, il fallait avoir acquis les compétences requises pour mener des combats, mais dans une moindre mesure. On considérait que les soldats avaient suffisamment de temps entre le moment où l'avis de mission était envoyé et le début du déploiement pour suivre l'instruction propre à la mission. Malheureusement, cela ne s'est pas avéré dans le cas du GTRAC et de la mission menée en Somalie[18].

La mission de la FUNU 1 a confirmé que les compétences militaires acquises dans le cadre de l'EGC constituaient l'essence de la formation sur le soutien à la paix. Le déploiement ayant été effectué dans la précipitation, les militaires que le Canada a fournis n'avaient pas eu le temps de suivre de formation spéciale sur le maintien de la paix. Les problèmes à régler concernant la mission de maintien de la paix menée par la FUNU 1 au Moyen-Orient ont été cités, mais la formation ne figurait pas dans la liste[21]. Cette vision de l'instruction est demeurée la même dans les décennies qui ont suivi. Au cours d'une conférence organisée par le ministère de la Défense nationale, en 1964, des représentants de la Marine royale canadienne (MRC) et

Multimédia des Nations Unies/142303

Des mécaniciens canadiens de l'unité de maintenance de la FUNU, à Al-Arish, en avril 1959.

de l'Aviation royale canadienne (ARC) ont soutenu que l'approche de leurs services respectifs à l'égard des opérations de maintien de la paix était sensiblement la même que celle qui était adoptée pour les opérations ordinaires. L'Armée canadienne (AC) était d'avis que le bataillon canadien de réserve de l'ONU avait principalement besoin d'être équipé légèrement, d'être apte et aguerri, et de pouvoir s'adapter rapidement à des conditions hostiles[22]. Deux ans plus tard, en 1966, une étude sur les opérations militaires que le Canada menait en appui à l'ONU a permis de réaffirmer que l'instruction offerte par la MRC et l'ARC pour les activités militaires liées au maintien de la paix concordait dans une certaine mesure à l'instruction suivie préalablement à la participation à d'autres activités opérationnelles. Le rapport indique que pour l'Armée canadienne, la transition d'une opération d'un autre type que les opérations de l'ONU à une opération de l'ONU ne demande pas une grande préparation[23].

Les généraux Jean Victor Allard et Paul Manson, qui ont successivement occupé le poste de chef d'état-major de la défense, ont confirmé cette idée. Allard a livré le témoignage qui suit devant le Comité de la défense de la Chambre des communes, en 1966 :

> Dans les missions de maintien ou de restauration de la paix que nous mènerons à l'avenir, nous devrons toujours veiller à ce que notre force soit employée de la façon la plus judicieuse possible. […] Le déploiement de forces polyvalentes puissantes et très bien organisées dans une région secouée par l'agitation sociale ne signifie pas que les responsables auront recours à la force; il a tout simplement l'effet de dissuasion voulu pour empêcher que les troubles ne dégénèrent en un conflit grave. [TCO]

En 1989, soit plus de deux décennies plus tard, Manson a fait valoir la nécessité d'offrir une instruction qui s'adresse à des militaires qui sont avant tout des soldats, afin de les préparer à gérer les difficultés inhérentes au maintien de la paix[24].

L'EGC semblait convenir pour préparer les militaires aux opérations de soutien de la paix, mais à la lumière de l'enquête sur la Somalie et de rapports d'études sur d'autres questions, il est devenu évident qu'il devait être complété par un programme d'études et d'instruction approprié. Des projets successivement mis en œuvre *parallèlement* à l'enquête ou *par la suite* ont permis de

Photo du CIIFC/MDN HSPL66-122-1

Le chef d'état-major de défense, le général Jean Victor Allard, à bord du NCSM *Gatineau*, en 1966.

circonscrire la nécessité de pouvoir compter sur des leaders militaires professionnels et bien formés, dont la Commission d'enquête avait fait état. La rédaction du *Rapport au Premier ministre sur le leadership et l'administration dans les Forces canadiennes*, par le ministre de la Défense nationale, en 1997, est l'un de ces projets, et non le moindre. La production de ce rapport, de même que des travaux connexes de comités de surveillance et de mise en œuvre, a entraîné un important changement de paradigme. Les outils de la formation universitaire et de la formation professionnelle ont été adaptés aux besoins des professionnels canadiens au service des forces armées du XXIe siècle. Établies pour accroître le niveau de compétence des militaires, les nouvelles politiques pouvaient tout autant être axées sur la nécessité de disposer d'un corps d'officiers ayant un diplôme universitaire et d'inciter les militaires à poursuivre leurs études que porter sur la création d'une série de nouveaux cours à l'intention du personnel supérieur d'état-major. Les responsables ont revu les besoins liés aux études tant professionnelles qu'universitaires et établi de nouveaux critères. De plus, les projets n'allaient plus viser que le corps des officiers. De nos jours, les militaires du rang au service des Forces armées canadiennes suivent le programme de perfectionnement professionnel des militaires du rang, qui est offert à Saint-Jean-sur-Richelieu, au Québec. En outre, l'Académie canadienne de la Défense (ACD) a été établie, en 2002, pour donner suite aux recommandations qui avaient été faites concernant les études et l'instruction, et en 2004, elle a officiellement reçu le mandat de « jouer le rôle de championne institutionnelle du perfectionnement professionnel des Forces canadiennes »[25].

D'aucuns pourraient soutenir que les projets proposés ne mettent pas en valeur l'importance de faire des études sur le « programme d'études sur les opérations de soutien à la paix ». Ce programme d'études professionnelles a tout de même permis à des officiers, de même qu'à des militaires du rang supérieurs de la Marine, de l'Armée et de la Force aérienne, d'acquérir les connaissances nécessaires pour comprendre la situation dans laquelle ils se trouvent et pour trouver une solution militaire viable dans un environnement de sécurité complexe contemporain. Les études ne permettent pas seulement aux étudiants d'acquérir une expertise dans un domaine précis; elles les amènent aussi à penser d'une façon critique et créative, et à élargir les capacités intellectuelles dont ils ont besoin pour concevoir et pour exercer des activités militaires dans tous les types de situations[26].

L'importance d'offrir un programme d'instruction qui prépare adéquatement aux opérations de soutien à la paix a également été mise en valeur, en plus de la nécessité de hausser le niveau des études. Dans un rapport qu'il a produit en 1993, le Sénat reconnaît que l'EGC doit être la base d'un tel programme d'instruction et mentionne que « le meilleur gardien de la paix est celui qui connaît bien son métier, qu'il

soit soldat, marin ou aviateur ». Le rapport indique aussi qu'il serait encore possible d'améliorer l'instruction militaire qui est offerte « en y ajoutant des sujets qui ne sont pas forcément de nature militaire », comme la médiation[27]. La Commission d'enquête sur la Somalie a recommandé de faire suivre aux militaires, en plus de l'EGC, une formation générale sur le maintien de la paix (processus de l'ONU et tâches opérationnelles communes pour le maintien de la paix) de même que l'instruction propre à la mission (axée sur le théâtre). En outre, étant donné qu'ils sont nombreux et qu'ils s'appliquent de manière générale, les sujets devant être étudiés doivent être intégrés dans l'instruction militaire générale[28]. Au cours de l'enquête, les Forces canadiennes ont mis en place un mécanisme de surveillance systémique des missions de maintien de la paix et ont établi des normes, par la diffusion de directives du sous-chef d'état-major de la défense (SCEMD), et rendu obligatoire l'évaluation du programme de formation préalable au déploiement sur le maintien de la paix offert dans le cadre de l'instruction individuelle et de l'instruction collective. Les missions font toujours l'objet d'une surveillance de nos jours, par le Commandement des opérations interarmées du Canada[29].

La formation sur les opérations de maintien de la paix est devenue obligatoire à la suite de la diffusion des directives du SCEMD et de la présentation des recommandations de la Commission d'enquête sur la Somalie et d'autres recommandations. L'EGC constitue toujours la base du programme préparatoire aux missions. Il a été élargi au fil des ans et porte également sur des domaines de l'instruction générale et de l'instruction spécialisée qui, de nos jours, *comprennent* les suivants, *entre autres* : sensibilisation aux aspects culturels, religieux et historiques; emploi de la force; règles d'engagement, situation des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays; affaires civiles et langue; communications, structure de commandement et logistique; rapports avec les organisations internationales, les organismes non gouvernementaux (ONG) et les organismes régionaux; affaires publiques; formation médicale propre à l'environnement; entraînement tactique dans les opérations; collecte de renseignements; médiation; négociation; emploi de la technologie; intégration des femmes. Les principes de l'éthique sont inculqués dans une bonne partie du programme d'instruction offert, comme les valeurs qui nous incitent à aider les populations vulnérables. Les populations vulnérables sont les personnes, prises individuellement ou collectivement, qui risquent plus que la population générale de subir des préjudices ou de se faire imposer des conditions qui auront pour effet de diminuer leur qualité de vie[30]. D'aucuns pourraient soutenir, après avoir examiné la liste des domaines étudiés, qui change constamment, que les compétences acquises sont celles qui sont nécessaires pour mener à bien la plupart des opérations militaires du XXIe siècle, et non pas seulement les opérations de soutien à la paix. De plus, la doctrine des FAC sur les opérations de soutien à la paix, qui a été établie depuis la diffusion du Rapport d'enquête sur la Somalie et qui a été actualisée au cours de la dernière décennie, est toujours pertinente et fait régulièrement l'objet d'un examen approfondi[31].

Les recommandations de la Commission d'enquête sur la Somalie portant sur l'institutionnalisation de la formation sur les opérations de soutien à la paix au Canada et sur l'aide à apporter à d'autres pays en ce qui a trait à la capacité de formation sur les opérations de soutien à la paix ont donné lieu à l'établissement du Centre de formation pour le soutien de la paix (CFSP), en 1996. Dans son rapport, la Commission d'enquête sur la Somalie a salué la création du CFSP et son lien avec les centres des leçons retenues établis par l'Armée canadienne. Elle indique que le CFSP et les centres « devraient aider à répondre aux besoins concernant la coordination de la formation, la production de manuels de formation, et la mise à jour du contenu et des normes de façon plus systématique que par le passé ». Le CFSP a reçu le mandat non seulement d'offrir la formation préalable au déploiement sur les opérations de soutien à la paix, mais aussi d'aider les organismes canadiens et d'autres pays à assurer une formation sur les opérations de soutien à la paix. Le CFSP, dont la mission s'est élargie depuis le début, fournit une formation individuelle particulière aux membres des Forces canadiennes, au personnel d'autres ministères et aux militaires de pays étrangers. Dans le cadre de son mandat, il permet à des pays étrangers d'augmenter leur capacité de mener des opérations de soutien à la paix (1) en participant activement à des conférences tenues à l'étranger ou au pays; (2) en envoyant des instructeurs dans d'autres pays pour les aider à fournir la formation requise et à bâtir leur capacité; (3) en formant des instructeurs et des stagiaires étrangers au Canada. La formation offerte est étroitement liée aux objectifs du gouvernement du Canada et répond aux exigences de l'ONU et de l'OTAN. Par exemple, le cours signature du CFSP intitulé « Expert militaire des Nations Unies en

La Presse canadienne/Fred Chartrand/1801412

Le ministre de la Défense nationale, Doug Young, quitte le quartier général de la Défense nationale après une rencontre avec le chef d'état-major de la défense, le général Jean Boyle, à Ottawa, le 7 octobre 1996.

Photo du CIIFC/MDN LX2007-0724d

Une présentation dynamique au Centre de formation pour le soutien de la paix à Kingston (Ontario), le 11 septembre 2007.

mission » permet aux participants d'acquérir les connaissances transmises dans le cadre de l'instruction de base préalable au déploiement de l'ONU. L'ONU a certifié la conformité du cours à ses exigences à la fin des années 1990, et procède au renouvellement du certificat tous les cinq ans. De plus, le CFSP est le centre d'excellence de la formation sur les opérations de soutien à la paix du Canada, et il est également chargé d'offrir des cours sur les activités d'influence, sur les opérations d'information, sur les opérations psychologiques et sur la coopération civilo-militaire. Le CFSP, qui est une petite unité dont l'effectif est d'environ 60 personnes, a recours à du personnel de renfort de l'AC pour offrir ses cours et fournit une énorme capacité institutionnelle interarmées, qui dépasse largement sa capacité compte tenu de sa taille[32].

Le lieutenant-colonel Brian Healey, commandant actuel du CFSP, a résumé avec éloquence la complexité des changements apportés depuis le déploiement en Somalie, particulièrement en ce qui concerne les programmes d'études et de formation des FAC sur les opérations de soutien à la paix : « L'époque où il suffisait de remplacer son casque par un béret bleu est révolue[33] ». Dans le contexte de la sécurité du XXIe siècle, les pays ont l'obligation, à l'échelle tant *nationale* qu'*internationale*, d'anticiper une myriade de crises et de confits, de s'y préparer et de les gérer. Ils doivent employer des ressources et des forces militaires pour contrer ou pour gérer un large éventail de menaces et d'exigences, dans un contexte allant de la guerre classique à la guerre asymétrique, en plus de mener une gamme d'opérations de soutien à la paix. Par conséquent, les propos de Healey semblent plus pertinents que jamais. Les FAC doivent être une force militaire adaptable et capable de répondre aux besoins tant au pays qu'à l'étranger, dans le contexte de collaboration multiorganisme requis pour mener des opérations militaires unifiées. À la suite de l'affaire de la Somalie, il était certes nettement plus pertinent d'établir les structures requises pour assurer l'éducation, l'instruction et le développement des capacités que de répondre, sans plus, aux besoins des opérations de soutien de la paix, mais il faut dire que les structures mises en place permettent aux FAC de concevoir et d'appliquer des solutions viables en matière de sécurité, pour les Canadiens et pour leur gouvernement, tout en exerçant tous les types d'activités militaires. Bien que certains ne soient pas du même avis, les changements apportés aux programmes d'études et d'instruction au cours des 25 dernières années auront permis aux FAC de mieux gérer les problèmes mal circonscrits et complexes que posent les opérations de soutien à la paix et les autres types d'opérations dans l'environnement de sécurité actuel et futur[34]. Grâce à leur reprofessionnalisation et aux expériences qu'elles ont vécues récemment en Afghanistan et en Iraq, les FAC disposent de forces dirigées avec compétence et représentant adroitement le Canada, tant au pays qu'à l'étranger.

J'aimerais remercier le colonel Tod Strickland, C.D., le lieutenant-colonel Colin Magee, C.D., Ph. D., M. Chris Kilford, C.D., Ph. D., et Mme Lindsay Coombs pour leur regard critique et les conseils qu'ils m'ont donnés au cours de la rédaction du présent article.

NOTES

1. Canada, *Un héritage déshonoré : Les leçons de l'affaire somalienne, Rapport de la Commission d'enquête sur le déploiement des Forces canadiennes en Somalie*, volume 2 [5 volumes], Ottawa, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 1997, p. 686.
2. Voir David Bercuson, *Significant Incident*: *Canada's Army, the Airborne and the Murder in Somalia*, Toronto, McClelland and Stewart Inc., 1996.
3. Les « Forces canadiennes » (FC) ont pris le nom de « Forces armées canadiennes » (FAC) en 2013.
4. Voir Donna Winslow, « Misplaced Loyalties: The Role of Military Culture in the Breakdown of Discipline in Two Peace Operations », dans *Journal of Military and Strategic Studies*, vol. 6, nº 3, 2004, p. 345-367.
5. Allen G. Sens, *La Somalie et l'*évolution du maintien de la paix : les conséquences pour le Canada. Étude préparée pour la Commission d'*enquête sur le déploiement des Forces canadiennes en Somalie*, Ottawa, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 1997, p. 126-127; Canada, *Un héritage* déshonoré, vol. 1, p. 168-170; Canada, *Un héritage déshonoré*, volume 2, p. 621-730.
6. Voir David J. Bercuson, « Renaître de ses cendres : la reprofessionnalisation des Forces armées canadiennes après l'affaire somalienne », dans la *Revue militaire canadienne*, vol. 9, nº 3, 2009, p. 31-39, à l'adresse http://www.journal.forces.gc.ca/vo9/no3/06-bercuson-fra.asp. Document consulté le 4 juillet 2017.
7. Canada, Ministère de la Défense nationale (MDN), *Protection, Sécurité, Engagement : la politique de défense du Canada*, juin 2017, p. 54-55, 84 et 91-92, à l'adresse http://dgpaapp.forces.gc.ca/fr/politique-defense-canada/docs/rapport-politique-defense-canada.pdf. Document consulté le 6 juin 2017.
8. Voir A. Walter Dorn et Joshua Libben, « Unprepared for Peace? The Decline of Canadian Peacekeeping Training (and What to Do About It) », Centre canadien de politiques alternatives et Institut Rideau sur les affaires internationales, février 2016, à l'adresse http://walterdorn.net/pdf/Unprepared-for-Peace_Cdn-Pkg-Trng_Dorn-Libben_2016.pdf. Document consulté le 14 février 2017; Murray Brewster, « Canadian military ill-prepared for modern peacekeeping : Report – The Trudeau government has promised to get Canada back into peacekeeping », *CBC News – Politics*, 2 février 2016, 9:14 PM ET, à l'adresse http://www.cbc.ca/news/politics/canadian-military-ill-prepared-for-modern-peacekeeping-report-1.3429938. Document consulté le 4 juillet 2017, s.l.
9. L'inscription « In the Service of Peace » [au service de la paix] figure au revers des médailles de l'ONU. Le ruban auquel est suspendue la médaille est propre à la mission pour laquelle la médaille a été décernée.
10. Le maintien de la paix est l'exercice, généralement par des militaires, d'activités fondées sur les principes du consentement, de l'impartialité et du recours minimal à la force, dont l'objet est d'établir une paix durable. Les opérations de soutien à la paix consistent en un large éventail d'actions menées par des forces expéditionnaires militaires et policières afin de prévenir, circonscrire et gérer un conflit violent, et aux fins de la reconstruction à la fin du conflit. Alex J. Bellamy et Paul D. Williams, avec Stuart Griffin, *Understanding Peacekeeping*, 2e édition, Malden, Mass., Polity Press, 2010, réimpression, 2011; les définitions se trouvent respectivement aux pages 173-175 et 18.
11. Jocelyn Coulon et Michel Liégeois, *Qu'est-il advenu du maintien de la paix? : l'avenir d'une tradition*, Calgary, Alb., Institut canadien de la défense et des affaires étrangères, janvier 2010, p. 43.
12. Le gouvernement actuel a explicitement fait état de son engagement à l'égard du maintien de la paix dans les mois qui ont suivi sa victoire électorale, en 2015, « "We're back" says Justin Trudeau at Ottawa rally », *The Canadian Press* video, 1:31, 20 octobre 2015, à l'adresse http://www.sachem.ca/videopopup/5970582?popUp=true. Document consulté le 4 février 2017; Canada, Premier ministre, « Lettre de mandat du ministre de la Défense nationale », publiée le 13 novembre 2015, à l'adresse http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-de-la-defense-nationale. Document consulté le 11 janvier 2016, s.l.; Canada, Gouverneur général, *Réaliser le vrai changement : Discours du Trône ouvrant la première session de la quarante-deuxième législature du Canada*, Canada, Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2015, à l'adresse https://www.canada.ca/content/dam/pco-bcp/documents/pm/discours_du_trone.pdf. Document consulté le 4 février 2017, p. 7; voir également Canada, MDN, *Protection, Sécurité, Engagement : la politique de défense du Canada*, juin 2017, à l'adresse http://dgpaapp.forces.gc.ca/fr/politique-defense-canada/docs/rapport-politique-defense-canada.pdf. Document consulté le 6 juin 2017, p. 54-55, 84, et 91-92.
13. Henry Kissinger, *L'ordre du monde,* Paris, Fayard, 2016, chapitre premier; Henry Kissinger, *Diplomatie*, Paris, Fayard, 1996, p. 12, 48-50, 55 et 734-735.
14. Canada, DND, Direction – Histoire et patrimoine (DHP), « Base de données des opérations », à l'adresse http://www.cmp-cpm.forces.gc.ca/dhh-dhp/od-bdo/index-fra.asp. Document consulté le 4 février 2017, s.l.
15. Nations Unies, *Charte des Nations Unies*, 1945, à l'adresse http://www.unesco.org/education/pdf/CHART_F.PDF. Document consulté le 5 février 2015, p. 11-15; Canada, MDN, DHP, « Base de données des opérations », s.l. Également, le chapitre VIII de la *Charte des Nations Unies* prévoit l'utilisation d'accords régionaux pour le maintien de la paix. Bien que le Canada n'ait pas vraiment contribué sur le plan militaire aux missions menées aux termes du chapitre VIII à la suite de la participation des pays occidentaux aux opérations menées en Afghanistan et en Iraq, l'idée de travailler aux côtés d'organismes régionaux, en partenariat avec eux ou par leur intermédiaire plutôt que de créer des mesures d'intervention dirigées par des pays occidentaux pourrait faire son chemin dans bon nombre de secteurs. Nations Unies, *Charte des Nations Unies*, p. 15.
16. Les noms des opérations mentionnées dans le présent article, comme *Python*, ont été donnés par le Canada. Voir Canada, MDN, DHP, « Base de données des opérations », s.l.; Nations Unies, Département de l'information des Nations Unies, *Les casques bleus : les opérations de maintien de la paix des Nations Unies*, 3e édition, New York, Département de l'information des Nations Unies, 1996, p. 280-286; Canada, *Un héritage déshonoré*, vol. 1, p. 271-273 et 252-254; Canada, *Un héritage déshonoré*, vol. 2, p. 762-763.
17. Canada, *Un héritage déshonoré*, vol. 1, p. 271-273, 289-292, 320 et 372-374.
18. Canada, *Un héritage déshonoré*, vol. 2, p. 622-623.
19. Voir « Casualties in Peacekeeping Operations 1950-1980 », 82/222, Archives de la DHP, Ottawa, MDN; « BGen Angle DSO Harry Herbert », dans Roll Call Of Honour, à l'adresse http://www.honourthem.ca/masterDetail.cfm?ID=201. Document consulté le 4 juillet 2017.
20. John A. Munro et Alex I. Inglis, *Mike: The Memoirs of the Right Honourable Lester B. Pearson, PC, CC, OM, OBE, MA, LLD, volume 2, 1948-1957*, Toronto, University of Toronto Press, 1973, p. 244-278; Canada, MDN, DHP, « Base de données des opérations », s.l.
21. Colonel G.W.L. Nicholson, « Report No. 94, Historical Section Army Headquarters, Canadian participation in UNEF », Ottawa, ministère de la Défense nationale, 1er juin 1961, p. 40-43.
22. Voir les annexes du document « CFHQ S 3451-3 (DI Plans) Meeting of Military Experts to Consider the Technical Aspects of Peace-Keeping Operations Ottawa 2-6 Nov 64, 9 Nov 64 », de même que les documents utilisés à la réunion, 75/314, Archives de la DHP, Ottawa, MDN, citation tirée de la pièce jointe intitulée « Organization and Training of the Stand-By Battalion », p. 5.
23. Pièce « Papers From Contributors to the Study of Professionalism in the Canadian Forces », annexe B, « Canada's Military Involvement in United Nations Peace-Keeping Activities in the Seventies », Leland M. Goodrich, Département des études internationales, Université de Toronto, mai 1971, jointe à « NDC 1150-1/2 CDS Study Seminar – 14-16 Oct 71 Fort Frontenac, 19 August 1971 », vol. I, 87/25, p. 10-12.
24. Témoignage du général Jean Victor Allard devant le « Comité permanent de la défense de la Chambre de communes – 21 juin 1966 », p. 306, cité dans Dan G. Loomis, *The Somalia Affair: Reflections on Peacemaking and Peacekeeping*, édition revue, Ottawa, DGL Publications, 1997, p. 35; général Paul D. Manson, « Peacekeeping in Canadian Foreign and Defence Policy », dans *Revue canadienne de défense*, vol. 19, nº 1, été 1989, p. 8.
25. Voir Canada, MDN, *Le leadership militaire canadien au XXIe siècle (L'officier en 2020) : Orientation stratégique à l'intention du Corps des officiers et du système de perfectionnement professionnel des officiers des Forces canadiennes,* février 2001, p.i.; « Foreword », Allan English, *Understanding Canadian Military Culture,* Montréal & Kingston, McGill Queen's University Press, 2004; Canada, *Le Canada face au défi du maintien de la paix dans une ère nouvelle, Rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères,* février 1993, 94/183, Archives de la DHP, Ottawa, MDN, p. 70-75; Canada, document 4500-1 du sous-chef d'état-major de la Défense, *Training Requirements for Peacekeeping Missions,* 29 décembre 1993, 94/18, Archives de la DHP, Ottawa, DND; voir également l'exposé dans Bercuson, « Renaître de ses cendres », dans la *Revue militaire canadienne*, p. 31-39; citation tirée de Canada, Ministère de la Défense nationale, *Directive pour la création de l'Académie canadienne de la Défense (La charte de l'Académie canadienne de la Défense)*, mars 2004, p. 1.
26. Voir Dorn et Libben, « Unprepared for Peace? »
27. Canada, Sénat du Canada, *Le Canada face au défi du maintien de la paix dans une ère nouvelle*, p. 12.
28. Canada, *Un héritage déshonoré*, vol. 2, p. 624-626.
29. À l'époque, le sous-chef d'état-major de la défense veillait à toutes les opérations des FC. En 2006, les responsabilités liées à la *gestion* et à la

surveillance de toutes les opérations ont été transférées au Commandement de la Force expéditionnaire du Canada et à Commandement Canada. Celui-ci a pris en charge les activités internationales et le Commandement de la Force expéditionnaire a pris en charge les opérations nationales. Plus tard, soit en 2012, ces deux commandements ont été fusionnés au moment de la formation du Commandement des opérations interarmées du Canada (COIC), qui est responsable de l'emploi de toutes les forces opérationnelles. La MRC, l'AC, l'ARC et d'autres générateurs de forces ont pour mandat de générer des forces militaires entraînées en vue de leur affectation à des missions, pour le COIC. Voir colonel Bernd Horn et Bill Bentley, Ph. D., avec un avant-propos de Roméo Dallaire, *Forced to Change : Crisis and Reform in the Canadian Armed Forces*, Toronto, Dundurn, 2015; Trista L. Grant-Waddell, « "Soldiers First" : The Evolution of Training for Peacekeeping in the Canadian Forces, 1956-2000 », thèse de doctorat, Université Western Ontario, London, 2014, à http://ir.lib.uwo.ca/cgi/viewcontent.cgi?article=3438&context=etd. Document consulté le 16 février 2017.

30. Canada, MDN, Centre des leçons retenues de l'Armée, *Dépêches* : *L'entraînement en vue des opérations*, vol.3, nº 1, février 1996; Canada, MDN, Centre des leçons retenues de l'Armée, *Dépêches* : *L'entraînement en vue des opérations*, vol. 3, nº 2, avril 1996; Canada, MDN, Centre des leçons retenues de l'Armée, *Dépêches* : *Les opérations dans l'ancienne République de Yougoslavie*, vol. 4, nº 1, septembre 1996; Canada, MDN, Centre des leçons retenues de l'Armée, *Dépêches* : *Le droits des conflits armés, les opérations de soutien de la paix et vous*, vol. 4, nº 2, mars 1997; Canada, MDN, Centre de formation pour le soutien de la paix, *CAF Peace Support Operator Course Curriculum In Comparison To UN CPTM*, septembre 2013; Canada, MDN, Quartier général du Centre de doctrine et d'instruction de l'Armée canadienne, « Briefing Note For Commander CADTC : How the Peace Support Training Centre Trains Soldiers So They Are Prepared To Support Vulnerable Populations », 7 mars 2017, p. 1; lieutenant-colonel Brian Healey, entrevue avec l'auteur, Centre de formation pour le soutien de la paix (CFSP), Kingston, Ontario, 9 juin 2017.

31. Voir Canada, MDN, Quartier général du Centre de doctrine et d'instruction de l'Armée canadienne, « Briefing Note For Comd CADTC : Assessment Of CA Peacekeeping Doctrine », 16 mars 2016; entrevue de Healey.

32. Canada, *Un héritage déshonoré*, vol. 2, p. 700-701; Canada, MDN, « Peace Support Training Centre : PSTC_History.f, L'histoire du Centre de formation pour le soutien de la paix », 10 juin 2015, à l'adresse http://acims.mil.ca/trg/PSTC/SitePages/PSTC_History_f.aspx. Document consulté le 27 janvier 2017, s.l.; le Centre Pearson pour le maintien de la paix, qui a été établi durant la même période pour la formation collective de civils, de militaires et de policiers, a fermé en décembre 2013, faute de financement de l'État. Dorn et Libben, « Unprepared for Peace? », p. 7; Canada, Sénat du Canada, *Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et la défense – Témoignages*, 21 septembre 2016, à l'adresse https://sencanada.ca/fr/Content/Sen/committee/421/secd/52754-f. Document consulté le 6 juillet 2017, s.l.; entrevue de Healey.

33. Entrevue de Healey.

34. Pour avoir de l'information sur les milieux en conflit, voir les articles récents de Matthew Fisher, « For Trudeau, a UN mission in Africa appears ever more daunting : The Liberals could not have picked a worse time to be considering a blue beret – or more accurately, a blue helmet - mission in Africa », dans *National Post*, 5 juillet 2017, 4:00 PM EDT, à l'adresse http://nationalpost.com/g00/news/world/matthew-fisher-for-trudeau-a-un-mission-in-africa-appears-ever-more-daunting/wcm/b020a62c-fad5-4892-ae14-72109591a7d8?i10c.referrer=https%3A%2F%2Fwww.google.com%2F, document consulté le 6 juillet 2017, s.l., et de Lew MacKenzie, « Looking for a sweet peacekeeping spot in Africa? Don't do it », dans *RCMI SITREP : The Journal of The Royal Canadian Military Institute,* vol. 76, nº 6, novembre/décembre 2016), à l'adresse http://www.rcmi.org/Library-and-Museum/Publications/SITREP/SITREP-2015_(1)/2016-06_Sitrep.aspx, document consulté le 6 juillet 2017, p. 7-8.

Photo du MDN IS2009-8499-19, par le caporal Shilo Adamson

Le major Justin Schmidt-Clever, chef de l'information logistique et officier rapporteur de la mission, toujours en cours, des Nations Unies *Minustah*, montre à un enfant de l'orphelinat (Compassion Orphanage) comment utiliser l'un des nombreux yoyos remis aux orphelins à Port-au-Prince, en Haïti, octobre 2009.

MCG 19710261-0056, Collection d'art militaire Beaverbrook, Musée canadien de la guerre

À l'assaut, Neuville-Vitasse, par Alfred Bastien.

Contrairement à ce que l'on a trop longtemps soutenu, les Canadiens français ont bel et bien fait leur juste part pendant la Première Guerre mondiale

par Jean Martin

M. Jean Martin, Ph. D., *est historien à la Direction – Histoire et patrimoine au quartier général de la Défense nationale. Il est responsable de l'histoire officielle de la participation du Canada à la première Force d'urgence des Nations Unies (de 1956 à 1967) en Égypte. M. Martin s'intéresse aussi particulièrement à la géographie militaire et à la défense du territoire du Canada pendant la Deuxième Guerre mondiale.*

Introduction et contexte

En 2014, je publiais un ouvrage dans lequel j'osais suggérer, à l'encontre de la croyance populaire, que le nombre de Canadiens français enrôlés dans le Corps expéditionnaire canadien (CEC) dépassait largement 35 000; ce nombre maximal, avancé en 1937 par Mme Elizabeth H. Armstrong, auteure et historienne américaine, a été repris sans questionnement par la plupart des historiens canadiens au cours des décennies suivantes[1]. J'avais fondé mes estimations sur les trois éléments suivants : 1) une évaluation de l'enrôlement maximal possible des anglophones dans la province de Québec, 2) des données sur les pertes, extraites des dossiers de la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth, et 3) une lettre rédigée en 1927 par le directeur des archives au ministère de la Défense nationale[2]. Ensuite, j'ai pu avoir accès à une base de données constituée par une équipe de chercheurs de l'Université de Guelph et contenant tous les dossiers d'enrôlement des soldats dont le nom de famille commençait par la lettre « B », ce qui représentait environ 10 pour 100 des membres du CEC[3]. Après avoir réalisé une analyse approfondie de cet échantillon important, j'ai estimé qu'au total, le CEC comptait probablement de 70 000 à 75 000, voire jusqu'à 79 000 membres francophones, une fois tous les dossiers examinés. Mon estimation a été contestée par certains historiens, qui refusaient de remettre en question l'idée générale selon laquelle la participation des Canadiens francophones était beaucoup plus restreinte.

J'ai donc maintenant passé en revue les 627 586 dossiers d'enrôlement contenus dans la base de données de Bibliothèque et Archives Canada (BAC), et je peux maintenant confirmer qu'au moins 74 795 Canadiens français ont fait partie du CEC à un moment donné au cours de la Première Guerre mondiale. Je dis bien « au moins » parce qu'un nombre appréciable de soldats francophones a sans aucun doute échappé à mon examen minutieux. Il n'existe aucun moyen sûr de distinguer les francophones à partir des dossiers d'enrôlement du CEC. Ces dossiers ne contiennent aucune mention de la langue parlée des recrues, et l'origine du nom est la seule donnée fiable permettant de discerner les francophones. Il était donc nécessaire de dépouiller les 627 586 noms et d'extraire tous ceux qui étaient clairement d'origine française[4]. Il s'agit de la méthodologie que j'ai adoptée dans mon analyse.

Méthodologie

La seule base de données qui regroupe tous les dossiers d'enrôlement du CEC est conservée par BAC et ne peut être téléchargée qu'en format XML, un format qui ne se prête pas au traitement de données, quel qu'il soit[5]. Par conséquent, à partir du site Web de BAC, il nous a fallu récupérer un à un tous les dossiers classés sous chacune des lettres de l'alphabet et les copier dans un tableur[6]. Étant donné qu'au maximum 2 000 dossiers pouvaient être téléchargés à la fois, nous avons dû lancer nos recherches en utilisant les deux, parfois les trois et même les quatre premières lettres du nom[7]. Nous avons ensuite passé en revue tous les noms inscrits dans chaque tableur pour déterminer ceux qui étaient clairement d'origine française. Comme il nous a été impossible de consulter chaque fiche d'enrôlement pour vérifier si les recrues qui portaient un nom français provenaient vraiment d'une famille francophone, nous avons supposé que toutes les recrues qui avaient un nom français étaient francophones[8]. Une telle approche peut être contestée puisqu'on peut faire valoir que toutes les personnes qui portent un nom français ne parlent pas nécessairement français, mais nous estimons, pour deux raisons, qu'il s'agit d'une méthode tout à fait fiable pour déterminer le nombre total de francophones.

D'abord, les « faux francophones » qui auraient été inclus dans notre estimation sont amplement contrebalancés par les nombreux francophones qui ont été exclus parce qu'ils portaient un nom de consonance anglaise. Des noms de famille comme Martin, Gilbert, Lambert, Page (Pagé) et plusieurs autres sont relativement populaires dans les deux langues, et à moins d'avoir un prénom clairement français, comme Onésime ou Anatole, la personne qui portait un de ces noms de famille ambigus n'était pas considérée comme étant francophone. Nous savons aussi que beaucoup de francophones ont vu leur nom transformé ou déformé au point d'être méconnaissable, la plupart du temps pour être mieux accepté par les collègues ou supérieurs anglophones, et ces véritables francophones nous ont donc aussi échappés. En contrepartie, nous n'avons recensé aucun soldat anglophone dont le nom aurait été modifié pour que l'orthographe ou la consonance paraisse davantage française[9].

La deuxième raison est qu'à l'époque, l'« anglicisation » n'avait pas encore fait de grands progrès au Canada. Les lois qui interdisaient les écoles francophones dans l'Ouest ont été adoptées à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle, et en 1915, les jeunes hommes francophones originaires de ces provinces n'avaient aucune raison d'avoir oublié leur langue maternelle. Dans les provinces de l'Est, établies depuis plus longtemps, les collectivités francophones dynamiques prospéraient, et dans l'Est du Québec, c'étaient les descendants des colons irlandais et écossais, comme les Harveys, les Murrays et les Blackburns, qui avaient déjà commencé à abandonner leur langue maternelle, l'anglais ou le gaélique, pour s'exprimer en

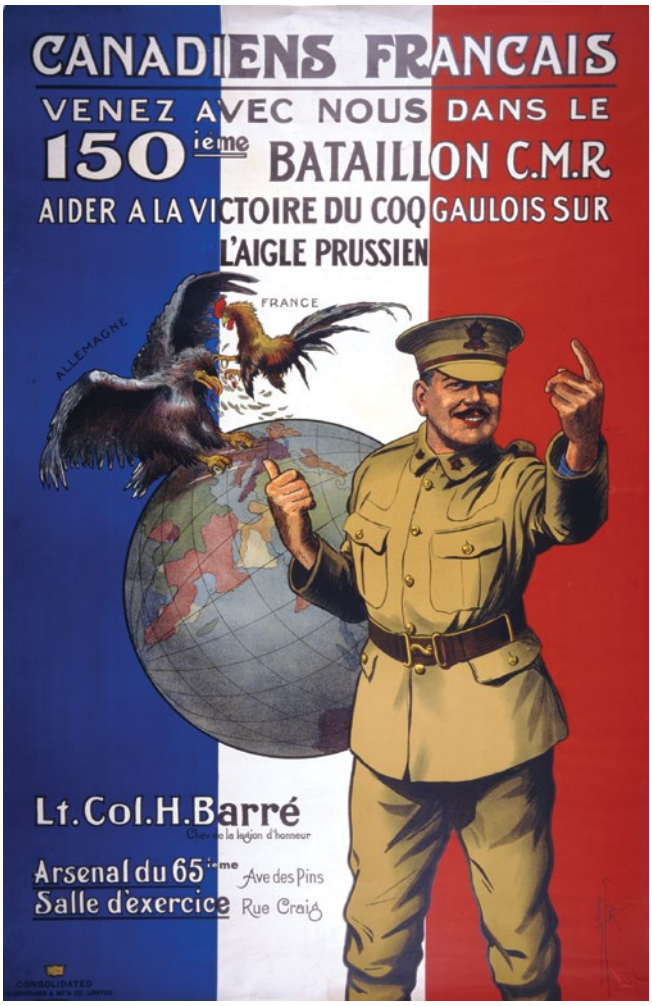

MCG 19900348-021, Musée canadien de la guerre

Affiche de recrutement en temps de guerre – Canadiens français.

Bibliothèque et Archives Canada, nº d'acquisition 1983-28-779

Affiche de recrutement en temps de guerre – 178e Bataillon.

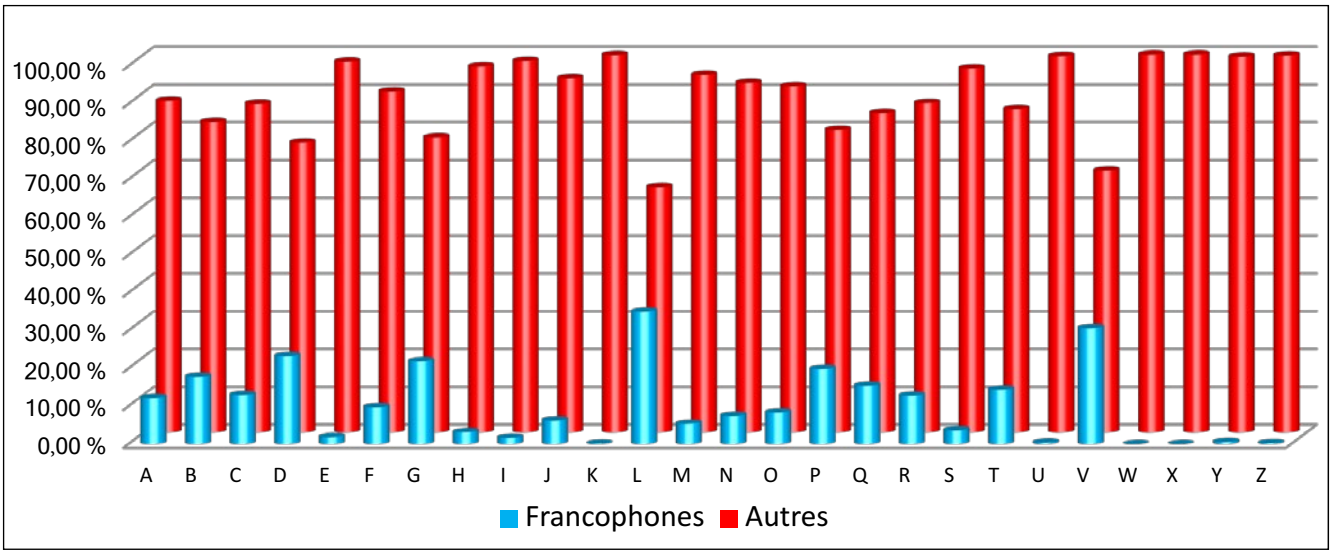

Figure 1 – Proportion de soldats francophones selon la première lettre de leur nom.

français. Le recensement de 1941 nous donne un aperçu des langues parlées par les Canadiens de différentes origines. Des 3,5 millions de personnes d'origine française qui vivaient toujours au Canada à cette date, plus de deux millions parlaient exclusivement français et plus d'un million parlaient français et anglais. Dans l'ensemble, plus d'une vingtaine d'années après la Première Guerre mondiale, près de 95 pour 100 des Canadiens d'origine française pouvaient toujours parler français. Cette proportion, vraisemblablement, était même supérieure deux décennies auparavant. En fait, la proportion devait même friser les 100 pour 100. Assurément, un grand nombre de Canadiens français avaient appris l'anglais en 1914, et ce nombre devait être encore plus grand en 1919, mais dans la mesure où ils pouvaient encore s'exprimer en français, je ne vois pas comment ils ne pourraient pas être qualifiés de francophones.

Par conséquent, il est raisonnable de supposer que tous les membres du CEC qui portaient un nom de toute évidence français, comme Fréchette, Simard ou Turgeon, étaient francophones, et j'en ai moi-même dénombré 75 755 parmi les 627 586 dossiers conservés par BAC. Cependant, il y a un certain nombre de dossiers en double, en plus d'un nombre inconnu de dossiers de contrevenants ou de déserteurs aux termes de la *Loi du Service Militaire*. Nous ne connaissons pas le nombre exact de ces dossiers, mais nous savons par d'autres sources que le CEC comptait 619 636 membres[10]. Les dossiers en double représenteraient légèrement plus d'un pour cent de tous les dossiers. Le nombre de francophones a donc été calculé au prorata et établi à 74 795.

Caractéristiques

Il est assez intéressant d'étudier la distribution alphabétique des francophones. Même si les francophones représentent de façon générale 12 pour 100 de tous les soldats, leur proportion peut atteindre 35 pour 100 sous certaines initiales, comme la lettre « L ». En effet, près de 13 000 soldats francophones ont été recensés uniquement sous cette lettre. Parmi les autres lettres initiales les plus courantes, mentionnons « B » (11 145), « D » (7 840) et « G » (7 199). Plus de la moitié des francophones portaient un nom de famille qui commençait par une de ces quatre lettres. D'autres lettres, comme « W » (aucun francophone) ou « K » (seulement 20 francophones), étaient beaucoup moins courantes. Cependant, la lettre « M » était un cas particulier. Outre les quelque 30 000 noms écossais qui commencent par « Mc », près de 9 pour 100 des autres noms étaient francophones et un nombre considérable de noms, entre autres les noms qui commençaient par « Mac » et le nom Martin (1 970), ont dû être rejetés.

J'ai déjà suggéré que l'une des raisons qui expliquent en partie la sous-estimation des francophones dans le CEC est le nombre important de ceux qui provenaient de l'extérieur du Québec, c'est-à-dire environ 35 pour 100 du nombre total[11]. À partir de la liste de base que nous avons consultée, nous n'avons pas été en mesure de déterminer le lieu d'origine ou de recrutement des soldats, mais nous avons tout de même décelé plusieurs indices. Par exemple, nous avons recensé 400 soldats qui portaient le nom Arsenault et 800 soldats qui portaient le nom Leblanc; ces deux noms sont très courants parmi les Acadiens, mais beaucoup moins au Québec. En revanche, nous n'avons recensé que 650 Tremblay, de loin le nom le plus courant au Québec, soit au moins trois fois plus courant que le nom Leblanc dans la province. Cela semble indiquer une grande représentation d'Acadiens et il est raisonnable de supposer que les francophones du Québec se sont enrôlés dans une proportion généralement moindre que les francophones de l'extérieur de la province.

Il est difficile de pousser plus loin l'analyse de ces données, car il s'agit tout simplement d'une liste de nombres dépourvue de renseignements supplémentaires. Toutefois, comme le nombre de personnes enrôlées que nous avons déterminé permet de confirmer la validité de la déduction que nous avons tirée à partir de la base de données de la lettre « B » dans mon article précédent, nous pouvons supposer que les autres analyses effectuées sur cette base peuvent s'appliquer en toute fiabilité à l'ensemble des francophones qui ont été recensés. Contrairement à la liste sommaire, la base de données de la lettre « B » contient tous les renseignements disponibles sur les fiches d'enrôlement de tous les soldats dont le nom de famille commence par la lettre « B », ce qui représentait approximativement 10 pour 100 des membres du CEC. Des calculs de toutes sortes peuvent être faits à partir des dossiers de cette base de données.

D'abord, il ne faut pas perdre de vue que ces 75 000 Canadiens français n'étaient pas tous des volontaires enthousiastes, bien au contraire. Environ 52 pour 100 des francophones classés sous la lettre

MDN/Bibliothèque et Archives Canada, PA-000298

Tranchées de drainage : 22e Bataillon d'infanterie, en juillet 1916.

« B » étaient des conscrits. Si nous appliquons la même proportion à l'ensemble des francophones du CEC, cela signifie qu'à peu près 39 000 d'entre eux étaient des conscrits et qu'en conséquence, 36 000 étaient des volontaires. Par rapport à l'ensemble des membres du CEC, il est évident que les Canadiens français s'enrôlaient beaucoup moins facilement que les autres, pour plusieurs raisons. D'abord, il est vrai que les Canadiens français ne se sentaient pas autant concernés par une guerre qui se déroulait sur un continent avec lequel ils avaient peu de liens, contrairement aux Canadiens anglais, qui étaient nés en Grande-Bretagne ou, très souvent, y avaient toujours de la famille. La famille de la plupart des Canadiens français s'était établie en Amérique du Nord depuis plus de 150 ou de 200 ans, et il y a de fortes chances que ces Canadiens français n'avaient jamais rencontré de véritable Français de leur vie. Henri Bourassa avait tout à fait raison quand il a déclaré ceci en 1916 : « En somme, si les Canadiens de langue anglaise s'enrôlent en beaucoup plus petit nombre que les nouveaux venus d'Angleterre, c'est parce qu'ils sont beaucoup plus Canadiens; si les Canadiens français s'enrôlent en moins grand nombre que les Canadiens anglais, c'est parce qu'ils sont totalement et exclusivement Canadiens.[12] »

Ensuite, le CEC était une organisation exclusivement anglophone et les personnes qui ne pouvaient pas s'exprimer en anglais ne s'y sentaient pas toujours les bienvenues. Certains commandants d'unité étaient prêts à accepter de nouvelles recrues de toutes les origines, alors que d'autres rejetaient tout simplement les volontaires qui ne cadraient pas avec le milieu très britannique, en particulier pendant les premiers mois de la guerre, alors que tout le monde s'attendait à ce que le conflit soit réglé avant la fin de 1914. Pour le premier contingent qui a quitté Valcartier en octobre 1914 avec 30 000 soldats, 3 280 volontaires avaient été rejetés. Un francophone volontaire sur quatre était rejeté; le rapport était d'un sur douze pour les autres volontaires[13]. Les francophones étaient donc rejetés trois fois plus que les autres volontaires. Était-ce une question de racisme? Dans la plupart des cas, probablement pas, mais il est compréhensible que les chances d'être acceptés aient été supérieures pour un candidat qui s'exprimait bien en anglais et était parfois originaire du même comté en Angleterre que le commandant que pour celui qui ne pouvait pas s'exprimer en anglais ou même comprendre les ordres qu'on lui donnait.

	Nombre de volontaires (approximatif)	Nombre de volontaires rejetés	Proportion
Francophones	1 245	302	24,30 %
Autres	35 022	2 978	8,50 %

Auteur

Tableau 1 – Nombre de volontaires rejetés du premier contingent, 1914.

Peu importe la raison, les premiers Canadiens français volontaires se sont souvent sentis indésirables dans les forces armées du Canada et humiliés par celles-ci, et ils n'en ont certainement pas vanté les

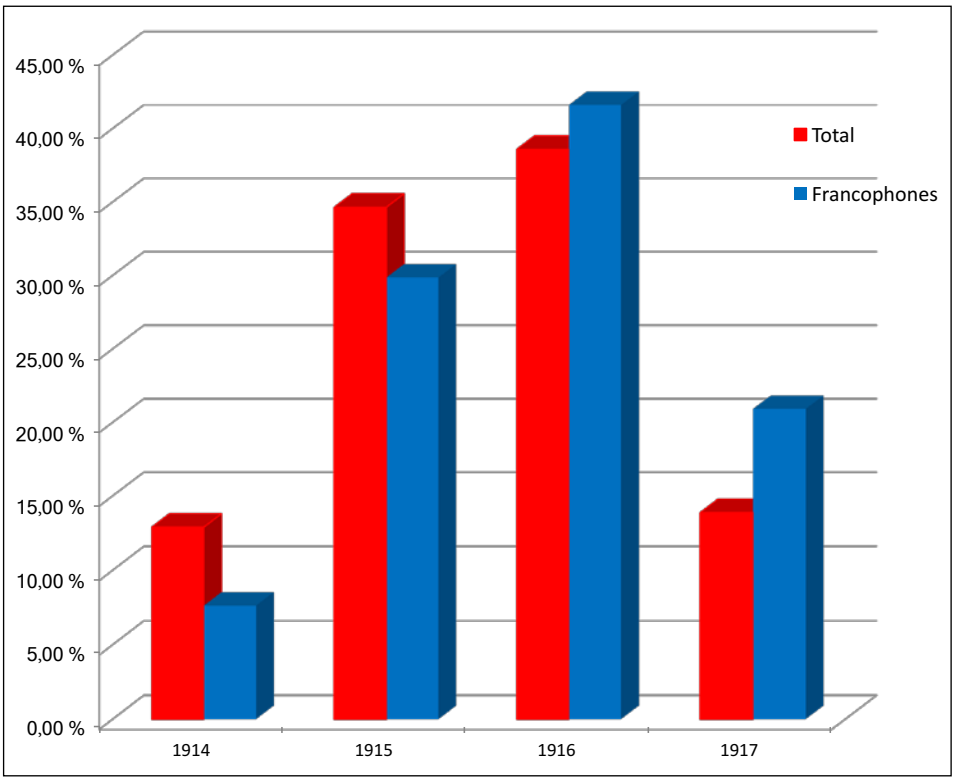

Auteur

Figure 2 – Tendances de l'enrôlement des volontaires, 1914-1917.

mérites quand ils sont retournés dans leur collectivité. Certains ont essayé, parfois avec succès, de s'enrôler quelque temps plus tard au sein d'une autre unité, mais d'autres ont juré que s'ils n'étaient pas assez bien pour les forces armées en 1914, les forces armées ne seraient plus jamais assez bien pour eux. Il s'agissait d'un bien mauvais départ pour le recrutement des Canadiens français dans le CEC. En consultant la base de données de la lettre « B », nous remarquons que l'enrôlement des francophones a suivi une tendance semblable à l'enrôlement général. Dans l'ensemble, l'enrôlement s'est fortement accru de 1914 à 1915. Il a continué à croître en 1916, bien que beaucoup plus lentement, avant de connaître un déclin spectaculaire en 1917. Cela dit, grâce à la conscription, le nombre de recrues a plus que doublé en 1918, se rapprochant du nombre atteint en 1915.

L'enrôlement des francophones a suivi une tangente plutôt semblable, sauf en 1918, année au cours de laquelle le nombre de recrues francophones représentait plus de la moitié de la contribution totale de francophones. En fait, de 1914 à 1916, l'enrôlement des francophones, qui était sur une base volontaire, a augmenté plus rapidement que l'enrôlement général. L'enrôlement des francophones a aussi décliné brusquement en 1917, mais n'a pas atteint un niveau aussi bas que pour le reste du Canada. Ainsi, il semble que l'enrôlement volontaire des francophones ait été, entre 1915 et 1917, plus stable que l'enrôlement volontaire dans les autres groupes. Les deux années qui ont posé problème concernant les francophones sont 1914, alors que les recrues d'origine canadienne-française n'étaient pas toujours les bienvenues, et 1918, alors que bon nombre de Canadiens français ont été conscrits conformément à la *Loi du Service Militaire*. Près de 21 pour 100 des volontaires francophones se sont enrôlés en 1917, par rapport à seulement 14 pour 100 des volontaires en général. Cependant, il y a lieu de mentionner qu'en 1917, la majorité des volontaires francophones se sont enrôlés pendant les derniers mois de l'année, après l'adoption de la *Loi du Service Militaire* par le Parlement, ce qui ne correspond pas à la tendance de l'enrôlement général.

De toute évidence, la majorité des Canadiens français se sont enrôlés dans le CEC par suite de l'adoption de *Loi du Service Militaire*. Les Canadiens français étaient donc des conscrits, mais ils n'étaient pas les seuls. Selon une estimation effectuée en 1920, environ 25 pour 100 des recrues anglophones nées au Canada étaient aussi des conscrits[14]. Selon cette même estimation, 52 pour 100 des conscrits étaient des anglophones nés au Canada, 22 pour 100 étaient des Canadiens français et 26 pour 100 étaient nés à l'extérieur du pays. Nous savons maintenant que, puisque le nombre total de francophones au sein du CEC a été sous-estimé, le nombre de conscrits francophones l'a nécessairement été. Dans les statistiques établies par le ministère de la Défense nationale (MDN), il est indiqué qu'il y eu 27 757 conscrits francophones, mais selon notre calcul, ils étaient probablement environ 39 000. Si nous acceptons le total de 92 302 conscrits canadiens établi par le MDN, cela signifie qu'il y aurait eu quelque 53 300 conscrits anglophones nés au Canada. Il y a eu 318 728 soldats nés au Canada dans le CEC. En admettant que 75 000 d'entre eux étaient des Canadiens français, il resterait donc environ 240 000 non-francophones et nés au Canada, dont au moins 53 000 étaient des conscrits. Nous avons donc une possibilité de 187 000 volontaires non-francophones nés au Canada contre 36 000 francophones, ce qui représente un volontaire canadien-français pour cinq autres volontaires nés au Canada.

	Soldats volontaires					Soldats de conscription				
	Francophones	Proportion	Autres	Proportion	Total	Francophones	Proportion	Autres	Proportion	Total
Estimation de 1920	30 276	13,4 %	195 127	86,60 %	225 403	27 757	30 %	64 745	70 %	92 502
Notre calcul	36 000	16,1 %	187 000	83,10 %	223 000	39 000	42,4 %	53 000	57,6 %	92 000

Auteur

Tableau 2 – Enrôlement des soldats nés au Canada.

	Soldats volontaires	Proportion	Soldats de conscription	Proportion	Total	Proportion
Francophones	36 000	7,3 %	39 000	31,3 %	75 000	12,1 %
Autres nés au Canada	187 000	37,8 %	53 000	42,5 %	243 728	39,3 %
Tous les autres	272 048	55 %	32 588	26,2 %	300 908	48,6 %
Total	495 048		124 588		619 636	

Auteur

Tableau 3 – Nombre total de membres du CEC.

En 1915, les Canadiens français représentaient environ 24 pour 100 de la population totale du pays, mais il est probable qu'au moins 30 pour 100 de cette population était née dans un autre pays. Ainsi, près de 35 pour 100 des personnes nées au Canada parlaient français, ce qui est largement supérieur aux 16 pour 100 de volontaires francophones nés au Canada, même s'il s'agit d'une proportion qui est loin d'être négligeable. Étant donné que notre estimation de 75 000 Canadiens français est minimale, cela signifie qu'un volontaire sur six nés au Canada était francophone, et qu'un membre du CEC sur quatre, qu'il soit soldat volontaire ou conscrit, parlait français, alors qu'une personne née au Canada sur trois était francophone. Il s'agit d'une participation remarquable, compte tenu du fait que les Canadiens français avaient de plus grandes difficultés à servir et entretenaient des liens beaucoup plus faibles avec la Grande-Bretagne ou même le continent européen.

Discussion

Très peu d'historiens ont soutenu que le nombre de francophones enrôlés pouvait dépasser les 35 000 suggérés par Elizabeth Armstrong à la fin des années 1930. Les historiens canadiens Jean Pariseau et Serge Bernier, en 1986, et David Bercuson, en 2008, ont tout simplement repris le nombre lancé au hasard par Mme Armstrong. En 2002, l'éminent historien Jack Granatstein, pour sa part, est allé jusqu'à suggérer ce qui suit : « Après l'entrée en vigueur de la conscription, on estime qu'environ 50 000 francophones, un nombre presque certainement trop généreux qui incluait les volontaires et les conscrits, ont pu servir pendant la guerre[15] [TCO]. » Patrice A. Dutil, Ph. D., de l'Université Ryerson, est le seul à avoir avancé ceci dans un article rédigé en 2005 : « Bien que la langue parlée des soldats n'ait pas été consignée par les forces armées, on reconnaît généralement qu'environ 62 000 Canadiens français ont participé à un moment donné à l'effort de guerre. On estime qu'à la fin de la guerre, 35 000 francophones de toutes les régions du Canada portaient l'uniforme[16] [TCO]. » Je ne saurais dire comment un tel « consensus » a pu être obtenu, mais il indique qu'au moins certaines personnes étaient prêtes à admettre l'idée que le nombre de francophones recrutés était beaucoup plus important que ce que l'on avait cru.

De façon générale, on ne voulait toutefois pas remettre en question l'idée rassurante selon laquelle les Canadiens français avaient refusé massivement de s'enrôler, et même si l'on acceptait parfois la possibilité d'un recrutement d'un grand nombre de francophones, on précisait que c'était principalement par suite de la conscription en vertu de la *Loi du Service Militaire* de 1917. L'idée s'est répandue à partir d'une seule estimation vague publiée dans un ouvrage de 1937 et semble avoir été acceptée incontestablement : entre 32 000 et 35 000 soldats francophones ont fait partie du CEC, du RFC et de la marine marchande. Mais d'où provient exactement une telle estimation? Personne ne semble s'être posé la question puisqu'il était si tentant d'accepter aveuglément cette conclusion.

Elizabeth Armstrong ne fournit aucune référence à l'appui de ses données. Elle cite uniquement une lettre du général (à la retraite) Léo Richer Laflèche, alors sous-ministre de la Défense nationale, en réponse à l'une de ses questions : « Il n'existe pas, et il n'y aura jamais, de compte précis, exact et authentique du nombre de Canadiens français qui ont servi dans les Forces canadiennes pendant la Grande Guerre de 1914-1919. » C'est essentiellement ce que le colonel F. Logie Armstrong, directeur des archives, avait répondu au général Louis-Alexandre Panet, adjudant-général de la Milice du Canada, en décembre 1927. Le colonel Armstrong lui avait fait parvenir, le 6 décembre 1927, la répartition des 619 636 membres du CEC selon leur origine nationale et géographique[17]. Dans une note complémentaire, il précisait que des données officielles ne pouvaient pas être fournies sur l'origine linguistique des recrues, mais qu'il pouvait lui présenter les données officieuses et approximatives suivantes : 260 895 Canadiens anglais et 57 833 Canadiens français.

Trois jours plus tard, le général Laflèche a soumis au chef d'état-major général la répartition qu'il avait reçue du colonel Armstrong, mais la remarque sur l'origine linguistique avait été supprimée[18]. Le 13 décembre 1927, une lettre a été envoyée en réponse à une demande de renseignements présentée par un certain colonel W. Wood relativement à l'enrôlement des Canadiens français dans le CEC[19]. Dans cette lettre, les raisons pour lesquelles il est impossible de fournir des données officielles sur l'enrôlement des Canadiens français sont expliquées en profondeur, mais la lettre se termine par cette phrase intéressante: « Assurément, le nombre que vous avez fourni, soit 20 000 Canadiens français enrôlés avant l'entrée en vigueur de la *Loi du Service Militaire*, est au moins deux fois trop bas, mais comme il est susmentionné, il est impossible de calculer le nombre exact. [TCO]» En mars 1929, le major Clyde R. Scott, directeur adjoint des archives, a répondu à une autre demande de renseignements, soumise cette fois par le bureau du premier ministre, et a fourni une liste de données statistiques sur l'enrôlement dans le CEC. À la dernière page figure la répartition des données sur l'enrôlement des Canadiens anglais et des Canadiens français *avant* et *après* l'entrée en vigueur de la *Loi du Service Militaire*. Il s'agit des mêmes données que le colonel Armstrong avait fournies en décembre 1927. Le major Scott a expliqué que ces données avaient été compilées en 1920 et n'avaient jamais été diffusées, et il a insisté sur l'importance de les garder secrètes. On se demande bien pourquoi il était si important de ne pas divulguer ces données secrètes...

Cependant, dans les faits, le ministère de la Défense nationale, en réponse à toute demande de renseignements subséquente, indiquait qu'il n'existe aucune donnée officielle, ce qui est essentiellement vrai, mais des estimations raisonnables auraient pu être offertes si la note du colonel Armstrong et les données compilées antérieurement avaient été conservées. À ce jour, on ignore comment, en l'absence de données, Elizabeth Armstrong a pu effectuer son estimation de 1937.

William Rider-Rider/MDN/Bibliothèque et Archives Canada, PA-002045

En route vers le front, des membres du 22e Bataillon se reposent au fond d'un cratère creusé par l'explosion d'un obus, en septembre 1917.

Une vague approximation a donc été reprise presque unanimement pendant 80 ans sans jamais être remise sérieusement en question. Comment est-ce possible? Comment se fait-il que de si nombreux historiens, du Canada anglais et du Canada français, aient accepté aussi facilement une estimation non justifiée de la participation des Canadiens français dans la Première Guerre mondiale? Je suppose que ces chiffres ont été rarement contestés parce que la faible participation des Canadiens français à la guerre satisfaisait tous les Canadiens. Au Canada anglais, les promoteurs de la conscription de 1917 étaient trop heureux de pouvoir démontrer que les Canadiens français n'avaient pas fait leur part, laissant ainsi aux seuls Canadiens anglais le rôle de héros dans cette guerre d'affirmation nationale. Pour leur part, les Canadiens français, surtout au Québec, pouvaient ainsi affirmer une fois de plus leur différence avec les Canadiens anglais. En fait, ils soutenaient qu'ils avaient refusé de prendre part au combat parce qu'ils étaient pacifiques et détachés des questions militaires. Cette idée est encore très répandue au Québec, même si les historiens qui s'intéressent à l'époque de la Nouvelle-France pourraient facilement la contester.

Il aurait pourtant été très facile d'éplucher les dossiers d'enrôlement comme je l'ai fait. Un professeur d'université qui s'intéresse à la question aurait pu confier la tâche à une équipe d'étudiants et l'exercice que j'ai accompli seul n'aurait pris que quelques semaines. Toutefois, personne n'a jamais tenté l'expérience. Pendant près d'un siècle, personne n'a pensé à compter les noms français inscrits dans les dossiers d'enrôlement afin d'avoir une meilleure idée de l'ampleur de la participation des Canadiens français dans la Première Guerre mondiale. L'idée selon laquelle les Canadiens français n'avaient pas « fait leur part » plaisait à tous; personne ne semblait vouloir chercher à établir la vérité.

À bien y penser, néanmoins, une participation aussi faible des Canadiens français n'a tout simplement aucun sens. Comme je l'ai démontré dans un article précédent, il est impossible que le bassin d'anglophones dans la province de Québec ait pu fournir plus de 30 000 soldats (parmi les 88 052 personnes enrôlées de la province)[20]; et le million de francophones de l'extérieur de la province ne pouvaient pas avoir fourni moins de 30 000 soldats au CEC [21]. Pour cette raison, le nombre total de recrues francophones devait atteindre au moins 60 000[22]. L'idée d'une participation aussi faible que 35 000 francophones, pouvant aller jusqu'à 50 000 peut-être, s'est malgré tout très largement répandue. Seul un acte de foi aveugle pouvait rendre une telle chose possible.

Nous savons maintenant qu'au sein du CEC, au lieu de la faible proportion de 5 pour 100 de francophones, nous nous retrouvons plutôt 12 pour 100. Qui plus est, les Canadiens français représentaient près de 24 pour 100 des soldats nés au Canada. Il est injuste de comparer la contribution des Canadiens français à celle de tous les autres soldats puisque plus de 50 pour 100 de ces derniers avaient étaient venus de Grande-Bretagne ou d'ailleurs au cours des 15 années précédentes, souvent depuis quelques années seulement. Le Canada français n'avait pas profité d'une immigration semblable de francophones et la grande majorité des francophones enrôlés étaient nés au Canada et y avaient de très profondes racines[23]. Les Canadiens français ont par conséquent fourni une part très respectable de l'ensemble des soldats nés au Canada.

Selon le recensement de 1911, les habitants d'origine française représentaient près de 29 pour 100 des 7,2 millions d'habitants du Canada. Le Canada avait toutefois accueilli quelque 1,6 million d'immigrants en 1915, la plupart en provenance de la Grande-Bretagne.

	Population 1911	Immigration 1911-1915	Croissance naturelle 1911-1915	Total 1915
Canada	7 206 643	1 597 420	540 696	9 344 759
Origine française	2 054 890	10 779	209 486	2 275 155
Proportion de francophones	28,51 %			24,35 %

Auteur

Tableau 4 – Évolution de la population du Canada, 1911-1915.

La population du pays frôlait maintenant les 9,4 millions d'habitants. La population d'origine française n'avait cependant pas augmenté au même rythme; elle représentait à peine plus de 24 pour 100 de la population totale. Cette proportion se rapproche en fait beaucoup de la proportion des francophones parmi les soldats nés au Canada au sein du CEC. Il s'agit certainement d'une juste part. Si on demandait aux Canadiens français de fournir 24 pour 100 des 619 636 membres du CEC, sans égard au lieu de naissance, il faudrait retrouver quelque 149 000 soldats francophones, soit presque un soldat sur deux nés au Canada, alors que les francophones ne représentaient qu'un tiers de cette population[24]. Voilà qui dépasserait largement la juste part réclamée des francophones.

Les historiens français soulignent à juste titre l'importance de la participation des soldats des colonies, même s'ils représentaient à peine 7 pour 100 de tous les soldats mobilisés par l'armée française[25]. Le CEC était composé de 12 pour 100 de soldats francophones et de 24 pour 100 de soldats nés et ayant grandi au Canada. Il s'agit d'une contribution remarquable de la part de gens qui entretenaient des liens beaucoup plus faibles avec le peuple et la culture de la Grande-Bretagne et qui, pour la plupart, ont dû rapidement apprendre à parler une langue étrangère en même temps que le métier de soldat. Parce qu'il n'y avait qu'une seule unité de combat francophone au front pendant la guerre et ainsi, on oublie trop souvent que les francophones ont servi dans diverses unités provenant de partout au Canada. Moins de 6 000 soldats ont servi au sein du 22e Bataillon (canadiens-français) pendant la guerre, mais si tous les Canadiens français avaient été réunis dans des unités distinctes, comme la majorité des soldats des colonies françaises, ils auraient probablement pu former deux brigades d'infanterie complètes de 1916 à 1918. Un célèbre historien canadien a écrit ceci : « De quelque manière que les apologistes manipulent les données, aujourd'hui ou dans l'avenir, les francophones n'ont pas fait leur «part» pendant la guerre[26][TCO] ». Je n'ai pas eu besoin de « manipuler les données » pour déterminer que le nombre de Canadiens français enrôlés dans le CEC était considérablement supérieur au nombre qui a toujours été accepté. Tout historien qui s'intéresse à la question aurait pu faire le même exercice que moi, c'est-à-dire tout simplement compter les noms un à un.

Les historiens font maintenant bien des efforts pour étudier et reconnaître la participation des Autochtones, des immigrants, des Canadiens noirs et des membres d'autres groupes minoritaires dans la Première Guerre mondiale. C'est une très bonne chose, mais ne serait-il pas temps de mettre fin à un siècle d'illusions et de commencer aussi à reconnaître que les Canadiens français ont fait leur part pendant cette guerre? Les Canadiens français ont participé en grand nombre à cette guerre, même si ce n'était pas nécessairement de la même manière que les Canadiens anglais. Il serait bon de ne plus avoir à répondre à cette question sans fondement, mais si souvent soulevée : pourquoi les Canadiens français n'ont-ils pas fait leur part pendant la Première Guerre mondiale?

MDN/Bibliothèque et Archives Canada, PA-003778

Le 22e Bataillon d'infanterie franchit le Rhin, à Bonn, en décembre 1918.

NOTES

1. Jean Martin, *Un siècle d'oubli : les Canadiens et la Première Guerre mondiale (1914–2014)*, Outremont, Athéna Éditions, 2014; Elizabeth H. Armstrong, *Le Québec et la crise de la conscription*, 1917-1918, Montréal, VLB, 1998.
2. Jean Martin, « La participation des francophones dans le Corps expéditionnaire canadien (1914-1919) : il faut réviser à la hausse », *The Canadian Historical Review*, vol. 96, nº 3, septembre 2015, p. 405-423.
3. Jean Martin, « Francophone enlistment in the CEF, 1914-1918: the evidence », *Canadian Military History*, vol. 25, nº 1 (printemps 2016), Waterloo, Canada.
4. À l'exception des noms de consonance française des soldats en provenance des îles Anglo-Normandes.
5. Une base de données complète des soldats du CEC est accessible également sur le site Web Ancestry.com, qui détient les droits exclusifs d'utilisation.
6. Les dossiers se trouvent à l'adresse suivante : http://www.bac-lac.gc.ca/fra/decouvrez/patrimoine-militaire/premiere-guerre-mondiale/dossiers-personnel/Pages/Recherche.aspx.
7. Par exemple, pour ce qui est de la lettre « P », on compte plus de 9 000 soldats qui portent un nom qui commence par « Pa », et plus de 3 000 soldats qui portent un nom qui commence par « Par ». Il a donc fallu effectuer des recherches en utilisant jusqu'à quatre lettres initiales, en essayant toutes les lettres de l'alphabet.
8. Par exemple, il serait possible de confirmer qu'une personne est réellement francophone à l'aide de son lieu de naissance ou du prénom de son plus proche parent (il n'y a aucun doute que des personnes nommées Télesphore, Adéodat ou Étiennette, par exemple, sont francophones).
9. Voici quelques exemples de Canadiens français qui ont servi sous un autre nom : Ernest Joseph et Louis Leblanc ont tous les deux servi sous le nom White; Georges Legault était connu sous le nom George Hall; George Mainville a vu son nom devenir Mayville; Edmond Maillet est devenu Edmund Myers; Sylvestre Mercier était connu sous le nom Samuel Stanley Mercer. Il ne s'agit que de quelques exemples. Combien d'autres n'ont jamais été révélés?
10. Ce nombre a été fourni dans les années 1920 par le directeur des archives au MDN et reproduit dans l'histoire officielle publiée dans l'ouvrage de G.W.L. Nicholson (*Histoire officielle de la participation de l'Armée canadienne à la Première Guerre mondiale. Le Corps expéditionnaire canadien, 1914-1919,* Ottawa, Ministère de la Défense nationale, 1963).
11. Voir J. Martin, 2016.
12. Henri Bourassa, *Canadian Nationalism and the War*, Montréal, *Le Devoir*, 1916; cité dans Pariseau et Bernier, p. 86-87.
13. Ces dossiers sont aussi disponibles sur le site Web de BAC à l'adresse suivante : http://www.bac-lac.gc.ca/fra/decouvrez/patrimoine-militaire/premiere-guerre-mondiale/dossiers-personnel/Pages/Recherche.aspx.
14. BAC, « CEF Statistics - Enlistment and Medical Unfitness 1919-1938 », RG24-C-1-a. volume 1163, dossier HQ-64-1-24, Lettre de 1929 au bureau du premier ministre.
15. Jean Pariseau et Serge Bernier, *Les Canadiens français et le bilinguisme dans les Forces canadiennes*. Tome I, 1763-1969 : le spectre d'une armée bicéphale, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1987, p. 88. David J. Bercuson, *The Fighting Canadians*, Toronto, Harper Collins Publishers Ltd, 2008, p. 161. Jack L. Granatstein, *Canada's Army. Waging War and Keeping the Peace*, Toronto, University of Toronto Press, 2002, p. 75.
16. Patrice A. Dutil, « Against Isolationism: Napoléon Belcourt, French Canada, and "La Grande Guerre" », extrait de David Mackenzie (éd.), *Canada and the First World War. Essays in Honour of Robert Craig Brown,* Toronto, University of Toronto Press, 2005, p. 115.
17. BAC, « CEF Statistics - Enlistment and Medical Unfitness 1919-1938 », RG24-C-1-a. volume 1163, dossier HQ-64-1-24. Lettre de F. Logie Armstrong, directeur des archives.
18. BAC, « CEF Statistics - Enlistment and Medical Unfitness 1919-1938 », RG24-C-1-a. volume 1163, dossier HQ-64-1-24. Lettre de Léo Richer Laflèche, adjudant général de la Milice.
19. Il pourrait s'agir du même colonel William Wood, qui a fait partie d'une mission spéciale envoyée en Europe par l'archiviste national du Canada en 1918-1919 afin de rassembler des informations sur l'effort de guerre. William Wood a longtemps vécu à Québec. En 1927, il était l'archiviste adjoint de la province de Québec et a été pendant de nombreuses années un membre bien connu de la Société littéraire et historique de Québec. Voir Robert McIntosh, « The Great War, Archives, and Modern Memory », dans *Archivaria, Journal of the Association of Canadian Archivists*, nº 46 (automne 1998).
20. Voir J. Martin, CHR, 2015.
21. Environ un demi-million de Canadiens français vivaient dans d'autres provinces et plus d'un demi-million de Canadiens français vivaient aussi aux États-Unis.
22. Au total, 88 052 hommes se sont enrôlés dans la province de Québec. Si seulement 30 000 d'entre eux étaient anglophones, cela signifie que plus de 58 000 ne l'étaient pas. Même en supposant que de 15 000 à 20 000 personnes de l'extérieur de la province se sont enrôlées au Québec, il reste entre 30 000 et 35 000 soldats francophones du Québec.
23. En 1914, l'immigration de francophones représentait moins d'un pour cent de l'immigration totale. Selon les données statistiques du MDN, seulement 1 319 membres du CEC, soit moins de deux pour cent des francophones, étaient nés en France.
24. Au total, 318 728 membres du CEC étaient nés au Canada; 24 % des 619 636 soldats se traduit par 148 713 Canadiens français et 170 015 autres.
25. Des huit millions de soldats mobilisés pour servir pendant la guerre, environ 565 000 provenaient des colonies.
26. J. L. Granatstein, p. 75.

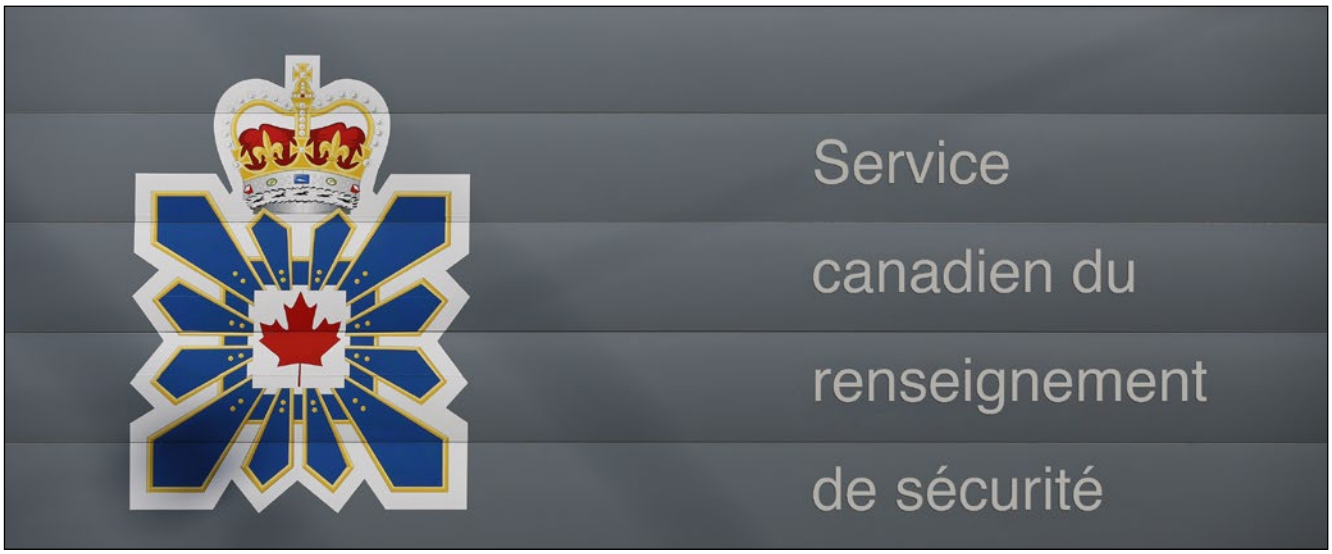

Chris Wattie/Reuters RTR4D0BL

Le Canada devrait-il se doter d'un service d'espionnage étranger?

par Richard Geoffrey St. John

ART Collection/Alamy Stock Photo HKKKXKX

Henry St. John, 1er vicomte Bolingbroke (1678).

« Viens : de ce vaste champ parcourons l›étendue; Cherchons tout ce qu'il cache ou découvre à la vue; »

~Alexander Pope, *Essai sur l'homme*
– À l'endroit de Henry St. John, Lord Bolingbroke[1]

Introduction

Contrairement à la plupart des pays, le Canada n'a pas de service d'espionnage étranger; il n'a pas l'équivalent du Secret Intelligence Service (service du renseignement secret) britannique ou australien, ni du service clandestin de la Central Intelligence Agency (agence centrale du renseignement) des États-Unis. Certains soutiennent que le Canada doit se doter d'un tel service afin de comprendre le monde et de ne plus avoir à se fier aux alliés pour obtenir du renseignement.

Cependant, avant d'investir des sommes considérables dans un service d'espionnage, il faut bien en saisir le fonctionnement et savoir ce qu'un tel service *pourrait faire* et *ne pourrait pas faire* pour le Canada. Tout particulièrement, il faut comprendre que l'espionnage est une entreprise dangereuse sur le plan moral, et qu'il ne faut s'y livrer que pour atteindre des objectifs moraux élevés.

L'espionnage n'est pas un acte de magie noire que seuls les sorciers peuvent comprendre. Il est à la portée de quiconque fait preuve de bon sens et connaît la nature humaine – et passe outre à la trame rocambolesque de nombreux romans et films d'espionnage. Les lecteurs qui souhaitent approfondir ce sujet peuvent consulter les ouvrages et les discours cités dans les notes à la fin de l'article.

Espionnage, agents du renseignement et officiers du renseignement

« [L]es braves hommes et femmes que nous désignons comme agents ne sont habituellement pas membres du MI6 [...] et ne sont habituellement pas britanniques. » [TCO]

~ Discours du chef du service du renseignement secret britannique (MI6[2])

L'espionnage est la cueillette secrète de données de renseignement par des humains qui travaillent au sein de l'organisation espionnée. Parfois appelé vaguement « HUMINT » (renseignement humain), l'espionnage est en fait une façon parmi d'autres d'obtenir du renseignement humain. Un soldat ennemi capturé, lorsqu'il répond aux questions de ses geôliers, fournit de l'HUMINT. Celui-ci (dans le contexte de l'espionnage) constitue l'un des trois principaux types de renseignement, les deux autres étant le renseignement par imagerie et le renseignement d'origine électromagnétique. La cueillette d'HUMINT se fait sous le sceau du secret, non seulement en raison de sa méthode, mais également du fait que les autorités de l'organisation espionnée ne doivent pas savoir que leurs secrets ont été dévoilés par des activités d'espionnage.

Dans le langage populaire, l'expression « agent de la CIA » fait référence à un Américain membre de l'organisation américaine. Cependant, pour les professionnels, un agent est un étranger qui espionne pour le compte d'un service d'espionnage, alors que le service d'espionnage se sert des citoyens de son propre pays comme « officiers du renseignement ». En 2012, le dirigeant de l'Australian Secret Intelligence Service (ASIS) a déclaré que son organisation recueillait du renseignement humain secret principalement par l'entremise d'officiers du renseignement qui gèrent un réseau d'agents[3]. À mon avis, il a utilisé le terme « agent » correctement, tout comme son homologue britannique.

Si le Canada était doté d'un service d'espionnage et que l'un de ses objectifs était, par exemple, le programme d'armement nucléaire de l'Iran, alors un officier du renseignement canadien chercherait à recruter un scientifique de l'énergie nucléaire iranien en tant qu'agent du renseignement afin que celui-ci espionne pour le compte du Canada. Ici, c'est l'Iranien qui joue le rôle d'*agent*, et non l'*officier du renseignement* canadien qui le « contrôle ».

Pourquoi a-t-on encore recours à l'espionnage?

« Or la prévision ne vient ni des esprits ni des dieux; elle n'est pas tirée de l'analogie avec le passé pas plus qu'elle n'est le fruit des conjectures. Elle provient uniquement des renseignements obtenus auprès de ceux qui connaissent la situation de l'adversaire. »

Sun Tzu, *L'Art de la guerre*[4]

Selon les propos tenus par Sun Tzu il y a quelque 25 siècles, l'espionnage était l'affaire des êtres humains. Cela dit, en cette ère d'espionnage par satellites d'imagerie et par interception

Mark Reinstein/Alamy Stock Photo FJJTP6

Quartier général de la CIA à McLean, en Virginie.

charlstoone-images/Alamy Stock Photo BB9HHR

Sun Tzu.

de communications électroniques, sans oublier l'abondance d'informations librement accessibles à tous, quelle place reste-t-il à l'espionnage traditionnel? Il est évidemment possible d'obtenir une quantité *importante*, et habituellement *suffisante*, d'informations sans avoir recours à l'espionnage. Cependant, certains secrets ne peuvent pas être perçus par un satellite ou interceptés par un service du renseignement d'origine électromagnétique. De plus, trop d'informations accessibles au public sont tout simplement erronées. Il est possible que seuls quelques membres des forces ennemies connaissent les intentions de celles-ci. Par exemple, l'Iran décidera-t-il bientôt de fabriquer des armes nucléaires?

C'est un fait : l'ennemi a des secrets qui ne peuvent être éventés autrement que par des méthodes de renseignement, et certains de ces secrets ne peuvent être dévoilés, sauf au moyen de l'espionnage. Le chef du British Secret Intelligence Service (BSIS) a déclaré il n'y a pas si longtemps : « Nous devons recruter et gérer des agents secrets. Je peux vous assurer que cette technique est encore efficace aujourd'hui.[5] » [TCO]

Idées *fausses* sur l'espionnage

Dissipons d'abord certaines idées absurdes. L'espionnage n'a rien à voir avec l'irruption d'« agents secrets » lourdement armés dans une installation de niveau très secret d'une capitale ennemie. Si vous croyez qu'un tel scénario peut réussir, imaginez-vous commettre un vol dans une banque. Comment vous y prendriez-vous? Comment échapperiez-vous aux autorités? Pensez à toutes les informations qu'il vous faudrait connaître à l'avance – y a-t-il une alarme? Des gardes? Un code pour la chambre forte? Des policiers? Des comptes bancaires à l'étranger? Réfléchissez ensuite à tout ce qui peut mal tourner. Franchement, pour de multiples raisons, l'entreprise s'avère tout simplement trop risquée et ardue. De même, les opérations de commando aux fins d'espionnage sont exclues.

Pour reprendre l'exemple du programme d'armement nucléaire iranien, certains s'imaginent qu'un autre pays, comme le Canada, pourrait former ses propres officiers du renseignement afin que ceux-ci parlent couramment le farsi, qu'ils agissent comme des Iraniens de souche et qu'ils soient en mesure de fabriquer une arme nucléaire de toutes pièces. Hypothétiquement, un de ces officiers pourrait ensuite être secrètement inséré en Iran au moyen de documents contrefaits et obtenir un emploi dans le cadre du programme d'armement au sein d'une installation nucléaire iranienne. Y a-t-il des volontaires pour une telle mission suicide? Il est à peu près certain que les patrons effectueraient une vérification auprès de l'université iranienne de laquelle notre officier prétendrait être diplômé; les patrons ne pourraient trouver ni dossier le concernant ni personne qui se rappelle de lui.

L'espionnage ne consiste pas non plus à se promener dans les bazars du pays en espérant entendre quelque information secrète. Il ne s'agit pas non plus d'engager la conversation avec des membres de la population locale, à supposer que ceux-ci ne soient pas trop effrayés pour parler. Bien entendu, dans un pays aux prises avec un soulèvement populaire, le fait de sonder l'état d'esprit « dans la rue » peut s'avérer de la plus haute importance. Il existe une myriade d'informations qui ne sont pas secrètes, mais tout de même essentielles. Le renseignement secret n'est pas toujours le type de renseignement le plus important. On n'a pas besoin d'espion pour prendre le pouls de la situation. Les diplomates – ou les journalistes du *New York Times* – peuvent aussi bien le faire, dans ce dernier cas pour le prix d'un abonnement! Le recours à des espions ajouterait simplement un élément sinistre et contre-productif à cette méthode de cueillette du renseignement.

Espionnage – L'intervention ultime « de l'intérieur »

« Un agent retourné est un agent ennemi dont nous avons acheté les services. »

Sun Tzu, *L'Art de la guerre*[6]

L'espionnage est un travail « de l'intérieur ». Imaginez à quel point le vol d'une banque serait facilité si un employé de la banque agissait comme espion à votre solde et vous renseignait sur les mesures de sécurité de la banque, vous évitant de « fouiner » vous-même pour chercher à obtenir cette information. Contrairement au mythe, les officiers du renseignement ne procèdent pas *eux-mêmes* à des opérations d'espionnage. Ils s'assurent plutôt que des étrangers volent de l'information pour leur compte; ce sont les étrangers, en tant qu'agents, qui mènent les opérations d'espionnage. Il est certain que les officiers du renseignement qui agissent dans des pays hostiles doivent garder les yeux et les oreilles bien ouverts. Cependant, s'ils souhaitent connaître en détail les activités à l'intérieur des installations secrètes et bien gardées de l'ennemi ou la teneur des discussions au cours des réunions politiques de haut niveau, ils doivent toujours pouvoir se fier à une personne qui travaille de l'intérieur pour les informer.

Martyn Williams/Alamy Stock Photo HWC77E

Quartier général du British Secret Intelligence Service (MI6) à Vauxhall Cross, à Londres.

Un officier du renseignement qui parcourt un pays avec un appareil-photo ou qui interroge des membres de la population locale sur des sujets sensibles ne parviendrait qu'à attirer l'attention. S'il est intercepté par les autorités de contre-ingérence du pays, il peut être déclaré *persona non grata* et expulsé du pays, pour autant qu'il jouisse d'une protection diplomatique. Et à moins d'un incroyable coup de chance, l'officier du renseignement ne sera habituellement en mesure de recueillir par lui-même que des informations générales sur le pays, et non du renseignement secret ayant une véritable valeur.

De la connaissance à l'action

Le meilleur renseignement du monde s'avère inutile s'il n'entraîne pas une certaine action. Le Canada n'a aucun intérêt à mettre sur pied un service d'espionnage et à mener des opérations d'espionnage, même si celles-ci étaient couronnées de succès, si le *gouvernement* n'a pas la *volonté* ni la *capacité d'agir sur la base* du renseignement obtenu au moyen de l'espionnage. Il faut déterminer le but de l'exercice. La collecte d'éléments secrets aux seules fins d'en prendre connaissance est loin de constituer une justification suffisante pour mener des opérations d'espionnage.

Orientation stratégique de l'effort en matière d'espionnage

Une fois que la décision d'intervenir sur la base du renseignement obtenu a été prise, du moins en principe, lorsqu'il est raisonnable de le faire, c'est au gouvernement (idéalement, à un comité du Cabinet dans le cas du Canada) qui dirige le service d'espionnage d'établir les priorités en matière d'espionnage, c'est-à-dire de cerner les objectifs du service. Aucun service de renseignement secret ne devrait déterminer ses propres objectifs ni être autorisé à mener des opérations d'espionnage visant des objectifs qui n'ont pas été précisément établis par le gouvernement. « Nous ne sommes pas une organisation autonome; notre recherche de renseignement est régie exclusivement par les paramètres que nous donne le gouvernement » [TCO], a indiqué le chef du BSIS[7]. Seules les menaces stratégiques tenaces les plus importantes devraient être visées par les opérations d'espionnage. Les menaces secondaires et temporaires devraient être examinées par d'autres moyens.

Qu'est-ce qui pourrait constituer une priorité stratégique clé du Canada en matière d'espionnage? La prolifération des armes nucléaires… À mon avis, la guerre nucléaire constitue la plus grande menace à peser sur l'humanité, sans exclure les changements climatiques et le terrorisme. Plus les pays qui possèdent des armes nucléaires sont nombreux, plus la probabilité que des gens craintifs, irrationnels, agressifs ou stupides soient prêts à « appuyer sur la détente », ce qui augmenterait considérablement le risque d'une guerre nucléaire. Au train où vont les choses, je peux facilement imaginer un service d'espionnage canadien dont la seule priorité serait la prolifération des armes nucléaires.

Recherche et recrutement d'agents

Armé de priorités logiques – gardons l'exemple de la prolifération des armes nucléaires – le service d'espionnage entreprend alors son travail ardu et tout sauf prestigieux de recherche du plus d'informations possible sur les objectifs, en

Brian Jackson/Alamy Stock Photo C5RNDY

particulier sur les personnes et les organisations qui peuvent prendre part à l'acquisition d'armes nucléaires dans les pays visés. Les opérations de renseignement précédentes peuvent avoir révélé que la force militaire d'un pays donné compte un « bureau de projets spéciaux ». Serait-il lié aux armes nucléaires? Graduellement, grâce à divers moyens, dont l'espionnage minimal afin d'obtenir de l'information générale essentielle, le service se fait une image du bureau et de ses effectifs. Ce processus fastidieux a pour but de repérer les personnes qui devraient être en mesure de savoir si le bureau joue un rôle dans le domaine nucléaire. À l'évidence, ces préparatifs peuvent prendre des mois, et même des années; c'est pourquoi les menaces visées par les activités d'espionnage doivent persister durant des années, voire des décennies.

Le service d'espionnage a maintenant un assez bon aperçu du bureau des projets spéciaux et de son personnel et peut passer à la prochaine étape de l'espionnage. Un officier du renseignement ou un agent déjà recruté peut donc rencontrer « par hasard » un employé du bureau qui a été sélectionné comme agent potentiel. L'officier du renseignement transforme ce lien en amitié – il doit du moins en *convaincre* l'agent potentiel, et effectivement, les affinités véritables sont *toujours possibles* – ce qui permet à l'officier du renseignement de connaître progressivement la vie personnelle et professionnelle de la personne visée. Au fil du temps, l'officier découvre « ce qui interpelle l'agent potentiel » et quels motifs pourraient le pousser à accepter de devenir un agent. Évidemment, cela peut prendre des mois, peut-être même davantage[8]. L'amitié, plus précisément cette étape du développement de l'opération, doit suivre son cours normal, sans brusquerie. « Tout doucement, tout patiemment » est une bonne devise pour les officiers du renseignement[9].

À moins que l'agent n'ait été recruté, pour ainsi dire, de façon furtive (je ferai mention plus loin des techniques de chantage sophistiquées), un jour, l'officier du renseignement doit en venir à parler de recrutement avec l'agent potentiel et lui demander d'espionner pour le compte de son service. C'est le moment de vérité – souvent, la démarche ne dure *véritablement* qu'un moment, étant donné que l'argumentation doit se faire rapidement. Si le service a bien cerné l'agent potentiel et ses aspirations, ce dernier acceptera. Mais pour quelles raisons? Qu'est-ce qu'il y gagne?

Motifs des agents

« [L]e général, qui n'est pas au fait de la situation réelle de l'adversaire parce qu'il plaint son or et ses prébendes, est un monstre d'inhumanité. Il ne mérite pas de commander une armée ni de seconder un prince. Jamais, il ne pourra se rendre maître de la victoire. »

~Sun Tzu, *L'Art de la guerre*[10]

Généralement, les agents choisissent de faire de l'espionnage pour l'une ou plusieurs des raisons suivantes : l'argent, l'idéologie, la compromission, l'ego et la vengeance (AICEV – pour ceux qui jugent utile de composer un acronyme)[11]. Certains soutiennent de façon convaincante que l'amitié devrait figurer parmi les motifs[12]. Il s'agit de motifs normaux qui sous-tendent les actions d'un grand nombre de personnes, pas seulement celles des agents du renseignement. Les services d'espionnage recherchent des agents potentiels qui sont guidés par de tels motifs et montrent de telles faiblesses; ils ne visent pas des personnes qui souffrent de véritables problèmes psychologiques[13]. Le nombre de personnes qui accepteraient de devenir des agents si les circonstances étaient favorables et les arguments invoqués, bien choisis, est beaucoup plus élevé que ce que l'on pourrait croire[14].

L'argent semble constituer le principal motif pour la plupart des agents[15]. Les agents qui espionnent pour des raisons purement idéologiques représentent une minorité, bien qu'un service d'espionnage sophistiqué tente de faire vibrer une corde idéologique favorable chez ses agents[16]. Il importe que les agents se sentent bien dans leur peau et assument leurs activités d'espionnage; ils doivent à tout le moins avoir la conscience tranquille[17].

Les personnes qui ont de sombres secrets personnels et qui cherchent désespérément à les cacher à leur famille, à leurs amis et à leurs patrons sont désignées comme compromises, en ce sens qu'un service d'espionnage peut les menacer de révéler leurs secrets à moins qu'elles ne deviennent des agents. Pour certains, la valorisation personnelle, l'excitation d'être au cœur de l'action dans leur propre *pièce de théâtre* secrète constitue un motif suffisant pour devenir des agents. D'autres encore souhaitent se venger de leurs supérieurs, de leurs collègues, de leur organisation ou de leur pays, ou riposter à des affronts réels ou perçus[18].

Tactiques des services d'espionnage

« La compétence professionnelle de l'espionnage […] correspond à l'exploitation de la faiblesse humaine. » [TCO]

~Gordon Corea, *The Art of Betrayal*[19]

Ceux qui proposent la mise sur pied d'un service d'espionnage canadien ont tendance à minimiser, voire à occulter, les tactiques moralement risquées qu'utilisent les services d'espionnage pour recruter les agents et les maintenir en poste. Ces tactiques sont fondées sur les motifs susmentionnés.

dpa picture alliance/Alamy Stock Photo EBF9W1

Des agents des services secrets américains scrutent les lieux devant une librairie suspecte à Washington, D.C., le 29 décembre 2014.

Étant donné que l'argent constitue le principal motif pour la plupart des agents, la corruption – au moyen d'argent ou de biens précieux ou difficiles à obtenir – représente la tactique de recrutement la plus commune[20,21]. Le pot-de-vin doit être suffisant pour influer sensiblement sur la vie et le bonheur de l'agent[22], sans toutefois être excessif, de peur que les dépenses importantes de l'agent donnent lieu à des questions embarrassantes de la part du service de contre-ingérence du pays d'origine de l'agent. (Souvent, une bonne partie de la rémunération de l'agent est déposée dans une banque étrangère en attendant le jour où l'agent décide de s'enfuir et de quitter le pays pour de bon.)

L'agent devrait être payé régulièrement, qu'il fournisse du renseignement régulièrement ou non. Cela semble contraire à la logique puisque c'est le renseignement qui fait l'objet de la transaction. Pourtant, deux bonnes raisons justifient cette approche : 1) l'agent ne ressent pas de pression pour prendre des risques inutiles dans le simple but de donner régulièrement quelque chose – n'importe quoi – à l'officier du renseignement dont il relève, et 2) l'agent ne se met pas à fabriquer des éléments de renseignement rien que pour maintenir un flux constant de renseignement à l'intention de l'officier. Des services d'espionnage sophistiqués n'achètent pas le *renseignement*; ils achètent l'*individu*[23]. L'officier du renseignement s'applique toutefois à convaincre l'agent qu'il ne s'agit pas de corruption, mais tout bonnement d'une rémunération décente pour un travail bien fait. Étant donné la propension des gens à rationaliser leurs actions, voire à s'illusionner sur eux-mêmes, la tâche ne devrait pas s'avérer particulièrement difficile pour l'officier du renseignement.

Le chantage cru et brutal constitue une autre tactique des services d'espionnage. Cependant, je présume que cette technique est peu utilisée, quoi que la littérature d'espionnage veuille nous faire croire. La relation entre l'officier du renseignement et l'agent serait ruinée dès le début si elle était uniquement fondée sur le chantage pur et dur, et peu d'officiers du renseignement sont assez bêtes pour croire qu'une telle relation peut favoriser l'obtention d'un renseignement utile de façon régulière.

Dans la mesure du possible, les services d'espionnage ingénieux doivent donc utiliser des méthodes beaucoup plus subtiles. Hypothétiquement, supposons que l'agent potentiel a une relation extraconjugale et qu'il souhaite empêcher à tout prix sa femme de l'apprendre. L'officier du renseignement, qui est au courant de l'existence de cette relation, enverra une personne de mauvaise réputation pour menacer l'agent potentiel d'envoyer des photos à sa femme s'il ne lui verse pas une certaine somme. Un nouvel « ami » incite l'agent potentiel à lui parler du chantage, le nouvel ami étant bien sûr l'officier du renseignement (ou un agent recruté précédemment). L'officier du renseignement indique au futur agent de ne rien faire, car il croit savoir comment faire reculer le maître chanteur. Et, surprise, le maître chanteur disparaît.

L'agent potentiel se sent profondément redevable envers son nouvel ami, et en temps et lieu, l'officier du renseignement demande un certain document pas très sensible sous un prétexte quelconque, par exemple un répertoire téléphonique interne de l'organisation visée par le service d'espionnage. Comment l'agent potentiel pourrait-il refuser? Au fil du temps, il remet des documents secrets de plus en plus importants, jusqu'à ce qu'il comprenne que mine de rien, il est *devenu* un agent et qu'il est trop tard pour tout confesser au service de contre-ingérence de son pays d'origine.

L'agent ne comprendra peut-être jamais qu'il a été victime de chantage. Par conséquent, loin d'en vouloir à l'officier du renseignement, il a plutôt tendance à sentir qu'il doit beaucoup à l'officier. Cette méthode relativement sophistiquée ne devrait pas dissimuler le fait qu'il s'agit toujours d'espionnage au moyen de chantage[24].

Les officiers du renseignement mentent souvent aux agents; pas toujours et pas sur tout, mais à certains sujets. Par exemple, alors

Zoonar GmbH/Alamy Stock Photo HBMWK4

qu'un officier du renseignement américain évalue un agent potentiel, il peut apprendre que ce dernier ne voudrait jamais espionner pour le compte des États-Unis, mais qu'il accepterait de le faire à la solde du Danemark, de l'Inde ou d'un autre pays. Qu'à cela ne tienne, l'officier du renseignement américain « admet » (apparemment à contrecœur) qu'il est en réalité un officier du renseignement danois. C'est ce qu'on appelle dans le milieu le recrutement « sous faux pavillon »[25].

Les agents potentiels font souvent l'objet d'une certaine manipulation affective. Le futur agent en veut peut-être à son patron pour une raison quelconque? L'officier du renseignement en rajoute pour accroître le ressentiment de l'agent. L'agent se prend pour un acteur talentueux qui n'est pas reconnu à sa juste valeur? L'officier du renseignement lui promet la vedette dans un grand drame secret. L'agent est vaniteux? L'officier du renseignement flatte sa vanité en lui disant à quel point le renseignement qu'il obtient contribue à rendre le monde meilleur.

Dans son discours, le directeur-général de l'ASIS a indiqué que l'organisation n'avait pas recours à la violence, au chantage ou aux menaces, ce qui me porte à croire qu'en omettant de mentionner la *corruption*, il indiquait implicitement que l'ASIS y avait recours[26]. Le chef du BSIS, dans son discours, a simplement déclaré que l'organisation accomplissait des actions pour le Royaume-Uni qui seraient injustifiables si elles servaient des intérêts privés. Il a ajouté que ces actions étaient nécessaires, proportionnées et légales en vue d'assurer la sécurité nationale[27]. Il fait donc une distinction entre les préceptes de la moralité privée et ceux de la moralité publique. D'après ses remarques, il semblerait que dans le cas du BSIS, même le chantage ne serait pas toujours à proscrire, même si, pour être juste, un ancien chef de l'organisation a nié que de telles pressions faisaient partie des tactiques du BSIS[28]. J'estime que son affirmation sur la légalité des actes du BSIS s'applique au contexte du droit britannique. Or, l'espionnage est illégal dans la plupart des pays; les agents des services d'espionnage contreviennent à la loi lorsqu'ils participent à des actes d'espionnage contre ces pays.

En parlant de proportionnalité, l'ancien chef du BSIS invoque l'approche du moindre mal. Il indique que les tactiques de l'organisation, quelles qu'elles soient, sont justifiables si elles visent un objectif moral élevé, soit la sécurité nationale du Royaume-Uni. Cependant, comme l'espionnage est la méthode de cueillette de renseignement la plus risquée sur le plan moral, on ne doit y avoir recours qu'en dernier ressort[29]. Dans le contexte canadien, personnellement, je ne crois pas que l'espionnage découlant du chantage ou de la corruption soit justifié moralement, à l'exception des cas où les intérêts nationaux stratégiques seraient sérieusement menacés[30].

Les pièges des « candidatures spontanées »

Il ressort de façon évidente de ce qui précède que le recrutement d'agents et l'établissement d'une relation entre l'officier du renseignement et l'agent potentiel constituent un travail difficile de longue haleine. Ne serait-il pas plus simple et plus rapide (et « plus gentil ») d'attendre que des étrangers viennent à nous et se portent volontaires pour devenir des agents? Les inconvénients de cette approche tombent sous le sens.

Premièrement, une position passive fait en sorte que le recrutement d'un agent vraiment digne d'intérêt ne tient qu'à la chance. Des années peuvent s'écouler avant qu'un seul volontaire important se présente.

Deuxièmement, étant donné que les pays hostiles surveillent les ambassades étrangères et leurs représentants, une personne qui se présente spontanément peut être repérée alors qu'elle tente d'entrer en contact avec le représentant de l'ambassade et elle peut faire l'objet d'une surveillance intensive par les autorités de contre-ingérence de son pays. Celles-ci peuvent ensuite lui demander de transmettre de fausses informations à l'officier du renseignement.

Troisièmement, cette personne peut avoir accès à d'importants secrets; il faut toutefois déterminer si ces derniers s'avèrent utiles. Par exemple, le Laos peut avoir des secrets profonds et bien gardés, mais à l'exception peut-être du Vietnam, ces secrets intéressent-ils vraiment quelqu'un? Si le seul objectif du service d'espionnage est la prolifération des armes nucléaires, il n'est guère pertinent de connaître les secrets proposés s'ils ne concernent pas l'enjeu visé.

Gary Doak/Alamy Stock Photo F4P6KB

Gordon Corera, auteur et journaliste britannique.

En outre, si le service d'espionnage ne dispose pas d'agent, il sera tenté d'accepter une candidature spontanée puisqu'il n'*a* aucun autre agent. On doit éviter de succomber à cette tentation et s'assurer de respecter les priorités gouvernementales en matière d'espionnage. S'adonner à l'espionnage pour l'amour du jeu ou une apparence de productivité est une très mauvaise idée.

Quatrièmement – et il s'agit de l'inconvénient le plus préoccupant – la personne qui se présente de façon spontanée peut être en fait un *agent provocateur*, envoyé par un service de contre-ingérence hostile pour tenter de repérer les membres de l'ambassade qui agissent comme officiers du renseignement, leurs agents ainsi que leurs techniques d'espionnage et de possiblement transmettre de fausses informations.

Pour ces raisons, tous les services de renseignement sont méfiants, à juste titre, envers les personnes qui offrent spontanément leurs services[31]. J'ajouterais un dernier point concernant le contexte canadien. Pourquoi croyons-nous qu'un agent potentiel se présenterait d'abord à l'ambassade canadienne? Si une personne souhaite espionner pour le compte de l'Occident, elle préférera fort probablement s'adresser aux autorités américaines, britanniques ou françaises. Attendre qu'une personne se présente spontanément à l'ambassade canadienne peut s'avérer très long, à mon avis.

La relation entre l'officier du renseignement et son agent

L'espionnage repose essentiellement sur les êtres humains, leur nature et leurs relations. La technologie et les « techniques » d'espionnage sont de moindre importance[32]. L'officier du renseignement doit établir une relation la plus positive possible avec son agent – il s'agit de l'aspect le plus important de toute opération d'espionnage. Nul besoin de truc d'espionnage super secret, il s'agit simplement d'user de bonnes techniques de psychologie et de faire preuve de jugement. L'officier du renseignement s'efforce de créer une atmosphère de confiance, voire d'amitié. En introduisant un but idéologique dans l'esprit de l'agent, l'officier cherche à le convaincre qu'il fait la bonne chose en menant des activités d'espionnage et qu'il ne trahit personne. L'intuition de l'officier du renseignement et ce que lui dicte son instinct relativement à l'agent constituent les éléments les plus importants de la relation; l'espionnage revient à prendre des risques fondés sur le jugement personnel de l'officier du renseignement[33].

De nombreux officiers du renseignement en viennent à véritablement apprécier leurs agents (et vice-versa) et à les protéger avec conviction. C'est donc dire que de toute évidence, une grande partie des ouvrages de fiction sur l'espionnage ne sont que balivernes. Très peu d'officiers du renseignement trahiraient délibérément leurs agents, même si un agent décidait de mettre fin à ses activités d'espionnage. Quel agent voudrait espionner pour le compte d'un service d'espionnage qui a la réputation de trahir couramment ses agents?

Dans son excellent livre sur l'espionnage britannique, Gordon Corera parle de Daphne Park, un officier des services secrets britanniques :

> « Pour Park, le travail d'un officier du renseignement secret est fondé sur la confiance, et non la trahison. Pour cette raison, Park avait une profonde aversion pour les portraits fictifs sombres de son monde. «Je pendrais et j'écartèlerais volontiers John le Carré […] Il a le culot de dire que nous vivons dans un monde de froide trahison. Ce n'est pas le cas. C'est un monde où la confiance règne. On ne peut pas gérer un agent sans relation de confiance réciproque […] Ses propos de même que son identité seront protégés.»[34] » [TCO]

Cependant, Park semble protester un peu trop… Quelqu'un ou quelque chose fait *habituellement* l'objet d'une trahison dans le cadre d'une opération d'espionnage. Cependant, Park a tout à fait raison de souligner le besoin de confiance et de protection des agents – comme elle le mentionne, de bons services secrets ne trahissent pas leurs agents – et elle aurait pu ajouter que parfois, il est également nécessaire de nouer une véritable amitié. Plusieurs décennies plus tard, le chef des BSIS a déclaré que « l'essence de ce que nous faisons – établir des relations de confiance entre les officiers du renseignement et les agents des SIS – demeurera telle qu'elle est »[35][TCO].

Ce qu'un service d'espionnage canadien *ne pourrait pas faire*

Les partisans de la mise sur pied d'un service d'espionnage canadien font parfois des déclarations très exagérées sur les réalisations possibles d'un tel service. Permettez-moi d'infirmer plusieurs mythes. Un service d'espionnage canadien, aussi bon soit-il, ne serait pas la solution à tous les défis du Canada en matière de renseignement, selon ma vaste expérience dans le domaine. Nous n'en serions pas mieux informés sur le monde entier, seulement sur un nombre limité d'enjeux précis (bien qu'idéalement très importants).

Atlaspix/Alamy Stock Photo F3TD0B

Scène de rue 1, *Le Pont des espions.*

Le fait que des agents du renseignement fassent rapport au Canada ne permettrait pas nécessairement de formuler des prédictions exactes ou de faciliter la prise de décisions. Cela ne ferait pas du Canada un intervenant « indépendant » en matière de renseignement à l'échelle mondiale puisqu'il agit déjà à ce titre grâce à ses capacités de renseignement actuelles. Un service d'espionnage permettrait seulement de renforcer le rôle du Canada.

Un tel service ne remplacerait pas les méthodes de cueillette de renseignement utilisées actuellement par le Canada, par exemple la cueillette de renseignement d'origine électromagnétique étranger effectuée par le Centre de la sécurité des télécommunications Canada. L'obtention de renseignement par l'entremise d'un service d'espionnage canadien n'éliminerait certainement pas la nécessité pour le Canada de continuer à acquérir du renseignement de proches alliés. Le Canada tire grandement profit du renseignement obtenu des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Cinq arguments contre la mise sur pied d'un service d'espionnage

Voici les cinq grands arguments susceptibles d'être invoqués pour justifier que le Canada ne se dote pas d'un service d'espionnage à l'étranger :

1) « Les tactiques peu scrupuleuses des services d'espionnage sont inacceptables aux yeux de nombreux Canadiens. » Si cela est vrai – et je présume que c'est le cas dans l'environnement de sécurité actuel – le Canada devrait s'abstenir de mettre sur pied un service d'espionnage pour ménager l'estime de soi des Canadiens. (Cependant, je crois aussi que si la situation de sécurité du Canada se détériorait visiblement, l'opinion canadienne changerait rapidement en faveur d'un service d'espionnage énergique.)
2) « Les services d'espionnage tournent toujours mal et finissent par tuer des gens et causer des explosions. » Les officiers du renseignement qui ne sont pas sous un important contrôle politique peuvent certainement commettre des gestes qu'ils devraient éviter de faire – tout comme certains policiers d'ailleurs. Cela n'a toutefois pas empêché les démocraties de se doter de services de renseignement – ou de policiers. Dans le contexte canadien, ni le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) ni le Centre de la sécurité des télécommunications Canada (CSTC) n'ont jamais été accusés de violence, et ces organisations sont en activité depuis des décennies. L'allégation des « espions qui se rebellent » ne constitue pas un bon argument pour éviter la mise en place d'un service d'espionnage. Un service d'espionnage canadien n'est pas prédestiné à mal tourner si les leaders politiques canadiens font leur travail, qui consiste à exercer un contrôle actif et strict[36] sur le service et à exiger des membres du personnel qu'ils respectent les directives légitimes du gouvernement canadien. Une partie de la solution consiste à interdire toute capacité de violence au service d'espionnage. Par exemple, il n'est généralement pas nécessaire que les officiers du renseignement suivent de l'instruction sur le maniement des armes, bien que dans le cas particulier de l'espionnage contre les terroristes, certains officiers du renseignement devront probablement être armés à des fins d'autodéfense, du moins à certaines occasions.
3) « Si le Canada ne dispose pas de service d'espionnage, les autres pays ne l'espionneront pas, car ils seront impressionnés par ses normes élevées en matière d'éthique. » Il s'agit d'une objection ridicule qui est tout simplement fausse. D'autres pays espionnent le Canada depuis longtemps et, que celui-ci se dote d'un service d'espionnage ou non, ses ennemis continueront de mener des opérations d'espionnage contre le Canada. Plus précisément, par l'entremise du CSTC, nous agissons dans le domaine de l'espionnage à l'étranger depuis la Deuxième Guerre mondiale. À mon avis, le Canada ne saurait être considéré comme beaucoup plus offensif, ou beaucoup moins admirable, aux yeux du monde entier s'il disposait également d'un service d'espionnage – à supposer que la population mondiale s'en rende même compte. Il s'agit d'un argument non valide contre la mise sur pied d'un tel service. Nos ennemis (et nos alliés) perçoivent probablement le manque d'enthousiasme que le Canada a manifesté jusqu'ici quant à la mise en place d'un service d'espionnage à l'étranger au mieux comme dénotant un manque de vision, au pire, comme de la pure folie.
4) « Un jour ou l'autre, l'une de nos opérations d'espionnage ira de travers, et le pays visé soulèvera la question dans les médias, ce qui engendrera d'importantes répercussions diplomatiques. » La première partie de la phrase est vraie. Ce n'est qu'une question de temps. Bien entendu, le pays visé par les opérations d'espionnage peut en faire grand cas, mais habituellement les scandales liés à

l'espionnage n'entraînent pas une véritable rupture des relations diplomatiques, simplement l'expulsion d'un certain nombre d'officiers du renseignement. (En fait, certains pays hésitent à mettre au grand jour les attaques d'espionnage dont ils ont fait l'objet étant donné que cela peut révéler des faiblesses embarrassantes au niveau de la sécurité.)

5) « L'espionnage est illégal dans la plupart des pays. » Pour mener des activités d'espionnage, les agents doivent commettre une trahison et voler de l'information. Si nous ne voulons pas encourager le non-respect de la loi dans les autres pays, si nous ne voulons jamais encourager la trahison et le vol, la solution est simple : ne pas mettre sur pied de service d'espionnage canadien.

L'appât du gain – Ce qu'un service d'espionnage canadien *pourrait faire*

Les ennemis du Canada ont des secrets qu'ils ont l'intention de garder pour se donner de grands avantages sur le Canada et ses alliés. Nos services de renseignement ont pour tâche de découvrir leurs secrets les plus importants. Bien que certains secrets ennemis peuvent être révélés au moyen du renseignement par imagerie et du renseignement d'origine électromagnétique, d'autres peuvent seulement être découverts par l'entremise d'opérations d'espionnage, grâce à des agents qui ont accès au renseignement recherché, parce qu'ils ont *accès aux documents* qui précisent ces secrets ou *à des personnes* qui connaissent les secrets.

De façon réaliste, comme les ressources qui peuvent être affectées à ces opérations sont limitées, un service d'espionnage canadien pourrait au mieux avoir quatre, six, peut-être huit douzaines d'agents du renseignement dans différents pays, chacun recueillant du renseignement sur l'une des dizaines d'enjeux d'intérêt capital pour le Canada. Par exemple, si le programme d'armement nucléaire iranien constituait un objectif parmi une dizaine d'autres, les officiers du renseignement canadiens tenteraient de recruter comme agents une demi-douzaine d'Iraniens qui sont présumés participer à divers volets du programme afin d'en acquérir une compréhension globale.

Cependant, même un petit service d'espionnage qui vise un nombre restreint d'objectifs stratégiques, s'il est composé d'officiers du renseignement compétents, s'il utilise des tactiques offensives rigoureuses et s'il a un peu de chance, peut assurément produire du renseignement de très grande valeur pour le Canada et ses plus proches alliés concernant des enjeux tels que la prolifération des armes nucléaires. L'effort en matière d'espionnage serait alors axé uniquement sur le recrutement d'étrangers qui ont eu accès aux secrets ennemis les plus importants et les mieux gardés.

En offrant à nos proches alliés des rapports d'agents du renseignement canadiens, nous obtiendrions en retour des rapports d'agents à la solde de leurs services d'espionnage. Les avantages qu'en tirerait le Canada seraient disproportionnés, étant donné qu'en termes de quantité du moins, il obtiendrait davantage de rapports de renseignement humain qu'il pourrait en fournir, surtout si les agents qui espionnaient pour le compte du Canada produisaient du renseignement clé auquel les alliés n'auraient pas accès autrement. Bien que je ne puisse le prouver, j'ai suffisamment d'expérience en renseignement international pour être certain de mon jugement en la matière.

En résumé, un service d'espionnage canadien rigoureux et entreprenant procurerait probablement un avantage stratégique distinct et durable au Canada, tant au niveau des objectifs établis que du meilleur accès au renseignement allié, dans la mesure où il viserait véritablement les objectifs stratégiques et se garderait de mener des opérations axées sur un gain tactique et temporaire[37].

Conclusion ~ Le Canada devrait-il se doter d'un service d'espionnage étranger?

Non.

Je ne crois pas que le Canada serait en mesure de diriger un service d'espionnage très efficace – je crois même que nous échouerions misérablement. Si le service ne peut pas être très efficace, pourquoi y investir de l'argent? Pour assurer une grande efficacité, un service d'espionnage doit recruter des agents de façon dynamique, recourir très souvent à la corruption, peut-être plus rarement au chantage, et habituellement au mensonge et à la manipulation émotionnelle de ses agents. Je crois que bon nombre de politiciens et de citoyens canadiens, du moins dans l'environnement de sécurité actuel du Canada, n'appuieraient pas un service qui utiliserait de telles tactiques.

J'estime plutôt qu'un éventuel service d'espionnage canadien devrait se contenter d'effectuer ce que j'appelle péjorativement de « l'espionnage léger », c'est-à-dire de passivement attendre les personnes qui se présentent d'elles-mêmes et d'accepter uniquement celles qui se sont portées volontaires pour espionner pour des raisons « purement » idéologiques. En pareil cas, le service obtiendrait peu de renseignement de valeur. (Et même si l'agent espionne pour des raisons idéologiques acceptables, il doit composer avec le fait que le Canada n'en condamne pas moins la trahison et le vol ainsi que le non-respect des lois contre l'espionnage.) S'imaginer qu'il suffit de « mettre une affichette » dans les ambassades canadiennes pour qu'ensuite les terroristes de l'État islamique, les officiers du renseignement russes ou les scientifiques de l'énergie nucléaire iraniens se bousculent aux portes pour confier tous leurs secrets à de « gentils » officiers du renseignement canadiens tient de l'absurdité la plus complète.

La mise sur pied d'un service d'espionnage canadien voué uniquement à « l'espionnage léger » ne vaudrait pas les centaines de millions de dollars de fonds publics que nécessiterait, à mon avis, son fonctionnement annuel. Enfin, si un gouvernement canadien tient absolument, envers et contre tous, à dépenser une telle somme pour obtenir du renseignement, je pourrais lui suggérer quelques améliorations qui profiteraient davantage au Canada que tout service du renseignement secret confiné à de l'« espionnage léger ».

Le colonel (à la retraite) R. Geoffrey St. John, MSM, CD, *a pris sa retraite de la Branche des services du renseignement, après presque 40 ans de service au sein des Forces armées canadiennes. Il a rempli diverses fonctions liées au renseignement, notamment à titre de directeur du renseignement par imagerie au Quartier général de la Défense nationale. Il a également occupé trois postes non liés au renseignement : attaché de défense du Canada en Italie, en Grèce et en Albanie, directeur – Politique du maintien de la paix au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et attaché de défense du Canada en Israël. Malheureusement, il n'a jamais hérité du titre de « Lord Bolingbroke ».*

Atlaspix/Alamy Stock Photo F3TDBK

Scène de rue 2, *Le Pont des espions.*

NOTES

1. M. De Fontanes, Traduction de l'Essai sur l'homme de Pope en vers français, précédée d'un discours et suivie de notes avec le texte anglais en regard, Paris, Le Normant, Imprimeur-Libraire, 1840, p. 69.
2. Alex Younger, *Remarks by the Chief of the Secret Intelligence Service*, le 8 décembre 2016, p. 1, consulté à l'adresse https://www.sis.gov.uk/news/inside-the-modern-day-mi6.html.
3. Nick Warner, *ASIS at 60*, le 19 juillet 2012, p. 3, consulté à l'adresse https://www.asis.gov.au/media/Images/ASIS-at-60-speech.pdf.
4. Sun Tzu, *L'Art de la guerre*, traduit du chinois et commenté par Jean Lévi, Paris, Hachette Littératures, 2000, p. 89.
5. Younger, p. 5.
6. Sun Tzu, p. 90.
7. Younger, p. 6.
8. Henry A. Crumpton, *The Art of Intelligence: Lessons from a Life in the CIA's Clandestine Service,* Penguin Books, 2012, p. 58. Crumpton a passé *deux ans* à établir une relation avec un agent potentiel.
9. Stephen Grey, *The New Spymasters,* St. Martin's Press, 2015, p. 64.
10. Sun Tzu, p. 89.
11. Crumpton, p. 58. Crumpton indique que la contrainte constitue également un motif.
12. Grey, p.65.
13. Miles Copeland, *Without Cloak or Dagger,* Simon and Schuster, 1974, p. 34. Tout le monde n'est pas d'avis qu'une personne « normale » accepterait de mener des activités d'espionnage, mais qui peut dire ce qui est « normal »? Voir la note 14. (L'ouvrage de Copeland sur l'espionnage est le meilleur que j'ai lu.)
14. *Ibid.,* p. 147. Voir la note 13; Copeland estime que pas moins d'un employé du gouvernement américain sur trois accepterait de devenir un agent dans des circonstances particulières et si l'argumentation était tout à fait appropriée. Toutes ces personnes sont-elles anormales?
15. Gordon Corera, *The Art of Betrayal: The Secret History of MI6,* Pegasus Books, 2012, p. 146.
16. Copeland, p. 147.
17. *Ibid.,* p. 128.
18. Corera, p. 146.
19. *Ibid.,* p. 30, citation d'un officier du MI6.
20. Grey, p. 81.
21. Copeland, p. 147 et 148.
22. *Ibid.,* p. 126 à 128.
23. *Ibid.,* p. 147 et 148.
24. *Ibid.,* p. 17 et 18. J'ai élaboré ce scénario en fonction des remarques de Copeland. On trouve un scénario semblable sur la mise sur pied et le recrutement sans chantage aux pages 18 à 21.
25. *Ibid.,* p. 32 et 33.
26. Warner, p. 4.
27. Younger, p. 10.
28. Corera, p. 232.
29. Copeland, p. 35.
30. Grey, p. 285.
31. Copeland, p. 154 à 159.
32. Crumpton, p. 70.
33. Harry Rositzke, CIA, Paris, Elsevier-Séquoia, 1978, p. 222.
34. Corera, p. 100.
35. Younger, p. 8.
36. Grey, p. 282 et 283, p. 296.
37. Rositzke, p. 221 à 224. Mon opinion sur ce qui constitue un service d'espionnage canadien de haut niveau est largement fondée sur le point de vue de Rositzke.

Photo du MDN LF01-2016-0061-008, par le caporal-chef Kurt Visser

Des soldats de l'armée américaine du 2nd Battalion, 1st Infantry Regiment et des soldats de l'armée canadienne du Loyal Edmonton Regiment patrouillent ensemble lors de l'exercice *Maple Resolve*, à la Base des Forces canadiennes Wainwright, le 27 mai 2016.

Rapport du vérificateur général du Canada – Réserve de l'Armée canadienne : le chaînon manquant

par Daniel A. Doran

Introduction

Ce court article a pour objet de résumer le rapport du vérificateur général sur la Réserve de l'Armée. Il est à souhaiter que cet article permette de mieux comprendre certaines questions essentielles qui n'ont pas été abordées dans le rapport, mais qui sont pourtant absolument indispensables à la mise en œuvre réussie de tout plan visant à améliorer le fonctionnement général de la milice.

Le rapport du vérificateur général sur la Réserve de l'Armée porte principalement sur les difficultés en matière d'instruction, de financement, de ressources humaines et de matériel auxquelles est confrontée l'organisation et fournit des conseils pour aider l'Armée à surmonter ces difficultés[1].

L'article entend démontrer que la principale pression à la source de toutes ces difficultés, pression qui continuera de nuire à l'amélioration réelle de la Réserve de l'Armée, *est que la milice et la Force régulière ne sont pas au même diapason. En effet, la Force régulière exige certaines capacités de la Réserve, et cette dernière n'est pas en mesure de les lui fournir en raison de contraintes inhérentes et de sa culture organisationnelle.* Cette discordance fondamentale, qui est au cœur des difficultés de la Réserve de l'Armée, n'est pas résolue efficacement par le vérificateur général.

Tant qu'il en sera ainsi, les capacités de la Réserve ne rempliront pas les attentes de la Force régulière, tout comme il est impossible d'insérer un piquet carré dans un trou rond.

Contexte

Au printemps 2016, le vérificateur général a publié le *Rapport 5 – La Réserve de l'Armée canadienne – Défense nationale*. Les années financières 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 en font l'objet, et certaines données sont extraites d'années financières antérieures[2]. L'équipe de rapport s'était fixé comme objectif premier de déterminer « si la Réserve de l'Armée était prête (prête voulant dire préparée) à se déployer lors de missions au pays et à l'étranger » et les trois objectifs secondaires suivants[3] :

1) savoir si la Défense nationale avait assigné des missions et des objectifs à la Réserve de l'Armée et à ses unités en leur attribuant les ressources nécessaires;
2) si les unités de la Réserve de l'Armée avaient la capacité de réaliser les missions assignées;
3) si le personnel et les unités de la Réserve étaient formés pour être aptes au combat et réussir les missions qui leur étaient assignées.

L'équipe de rapport a étudié et analysé ces questions dans le cadre d'un examen global de certains types de renseignements (p. ex. plans, données, rapports) et de processus (p. ex. recrutement) ainsi que d'entrevues menées auprès de militaires dans l'ensemble de la hiérarchie de la Réserve.

À l'aide d'une telle méthodologie, l'équipe de rapport a tiré des conclusions et a formulé des recommandations en se fondant sur ses observations et son analyse connexe. Les recommandations étaient lourdes de conséquences et abordaient plusieurs difficultés techniques auxquelles est confrontée la Réserve de l'Armée, notamment l'instruction, le financement, les ressources humaines et le matériel.

Le rapport contient une série de conclusions générales sur les difficultés auxquelles la Réserve de l'Armée doit s'attaquer le plus rapidement, c'est-à-dire[4] :

1) Directives sur la préparation aux missions :
   a. les unités de la Réserve de l'Armée ne disposaient pas de directives claires pour se préparer en vue de missions internationales d'importance;
   b. les unités et les groupes de la Réserve de l'Armée n'étaient pas pleinement préparés pour participer à des missions au Canada.
2) Capacités des unités de la Réserve de l'Armée :
   a. les unités de la Réserve de l'Armée ne disposaient pas des soldats dont elles avaient besoin;
   b. le budget de la Réserve de l'Armée n'a pas été conçu pour concorder avec l'instruction et les autres activités des unités.
3) Instruction des soldats de la Réserve de l'Armée :
   a. les soldats de la Réserve de l'Armée reçoivent moins d'instruction que les soldats de la Force régulière;
   b. l'instruction des unités de la Réserve de l'Armée n'était pas entièrement intégrée à celle des unités de la Force régulière.

Pour chacune de ces conclusions, des recommandations générales ont été formulées pour résoudre les problèmes, à savoir[5] :

1) Directives sur la préparation aux missions :
   a. fournir à chacune des unités de la Réserve de l'Armée des directives claires afin qu'elles puissent préparer leurs soldats à s'acquitter des tâches clés qui sont confiées à la Réserve de l'Armée dans le cadre de missions internationales d'importance;
   b. définir l'équipement dont les unités et les groupes de la Réserve de l'Armée ont besoin pour s'entraîner et se déployer lors de missions au Canada, et mettre cet équipement à leur disposition;
   c. exiger que les groupes de la Réserve de l'Armée confirment officiellement qu'ils sont prêts à participer à des missions au Canada.
2) Capacités des unités de la Réserve de l'Armée :
   a. élaborer et mettre en œuvre une stratégie de maintien en poste des effectifs pour la Réserve de l'Armée;
   b. revoir les conditions de service et les contrats d'emploi à temps plein des soldats de la Réserve de l'Armée pour s'assurer qu'elle respecte la *Loi sur la défense nationale*;
   c. revoir ses politiques et préciser les critères quant à l'accès des soldats de la Réserve de l'Armée aux services de santé;
   d. s'assurer d'avoir des renseignements à jour sur l'état de préparation des soldats de la Réserve de l'Armée en vue d'un déploiement;
   e. s'assurer que le budget annuel des unités de la Réserve de l'Armée concorde avec les résultats attendus;
   f. mener à bien les changements prévus aux modalités de présentation des budgets annuels et des dépenses de la Réserve de l'Armée.
3) Instruction des soldats de la Réserve de l'Armée :
   a. travailler en collaboration avec des ministères et organismes en vue d'étudier la possibilité d'ajouter une politique en matière de congés destinée à tous les types de formation professionnelle spécialisée;
   b. envisager d'apporter des modifications au projet de programme d'indemnisation des employeurs de réservistes;
   c. veiller à ce que la préparation des soldats de la Réserve de l'Armée en vue de déploiements à l'échelle internationale comble toutes les lacunes connues en matière de compétences;
   d. améliorer l'instruction collective et l'intégration des membres de la Réserve de l'Armée avec leurs homologues de la Force régulière.

La partie suivante de l'article ne portera pas tant sur les conclusions et recommandations contenues dans le rapport que sur certains des éléments omis qui les sous-tendent. Surtout, bien que les conclusions demeurent valides, les recommandations ne tiennent pas compte de certaines des principales contraintes organisationnelles qui feraient obstacle à une bonne partie de leur mise en œuvre.

Les contraintes organisationnelles *incluent*, sans toutefois s'y *limiter*, la faible proportion de réservistes qui participent à des déploiements au pays et à l'étranger; la disponibilité objective des réservistes, indépendamment de la solde et du budget alloué; l'inévitable érosion des compétences qui est inhérente à l'emploi à temps partiel des soldats, indépendamment de la parité d'instruction; la culture organisationnelle générale de la Réserve de l'Armée, qui ne se prête pas à la « régularisation » proposée dans le rapport du vérificateur général.

Analyse

Dans son rapport, le vérificateur général a adopté une approche très méthodique pour formuler ses recommandations en vue d'harmoniser les capacités de la Réserve de l'Armée avec les

Photo du MDN CK05-2016-0833-028, par le caporal-chef H.J.L. MacRae

Des membres de la 44e Troupe de l'Escadron D, 12e Régiment blindé du Canada, mènent une reconnaissance de route à Haines Junction (Yukon), lors de l'opération *Nanook*, le 30 août 2016.

besoins des Forces armées canadiennes (FAC). Malheureusement, c'est par là que le rapport a fait fausse route et a mené aux solutions proposées suivantes : davantage d'instruction, davantage de fonds, davantage de matériel, davantage de personnel. Il s'agit de nobles objectifs puisque les fonds, le matériel et le personnel de la Réserve de l'Armée sont justement insuffisants. Cependant, de tels enjeux ne sont pas à la source du vrai problème. Même si ce sont des enjeux accessoires qu'il conviendrait de régler, leur résolution n'aurait pas pour conséquence d'éliminer les grandes difficultés auxquelles est confrontée la Réserve de l'Armée ou les problèmes qui se posent aux FAC pour optimiser la Réserve afin qu'elle leur fournisse un meilleur soutien.

Les réservistes à temps partiel de l'Armée peuvent se diviser en deux sous-ensembles : celui des jeunes étudiants et celui des professionnels plus âgés qui occupent un emploi. Les jeunes étudiants composent la majorité des caporaux et soldats de la Réserve de l'Armée et des membres du personnel de soutien de la Force régulière dans le cadre d'opérations outre-mer. Les membres du deuxième sous-ensemble constituent l'unité territoriale et le commandement supérieur des régiments qui travaillent au cycle de planification de l'instruction et d'exploitation des unités. Les deux sous-ensembles sont unis par des liens symbiotiques. D'une part, les militaires subalternes ont besoin des militaires supérieurs pour diriger et planifier, au sein de l'unité, des activités d'instruction (le soir et la fin de semaine) qui leur permettent de tenir à jour les compétences professionnelles de base requises dans leur emploi à temps partiel. D'autre part, les militaires supérieurs ont besoin des militaires subalternes, car ces derniers doivent assurer la relève.

Les exigences des FAC à l'égard de la Réserve ne sont pas optimales; les FAC s'attendent à que cette dernière serve de bassin d'effectifs pour les missions, mais en vérité, la Réserve ne possède pas cette capacité. Dans la pratique, très peu de réservistes participeront à un déploiement. En effet, la grande majorité d'entre eux n'y participeront pas et serviront simplement à temps partiel pendant toute leur carrière. Il est irréaliste d'essayer de façonner la Réserve de manière à ce qu'elle soit davantage prête sur le plan opérationnel quand si peu de réservistes participent réellement à des opérations. Cela reviendrait à renommer tous les régiments du génie de combat des « régiments de plongée » parce que 5 pour 100 des membres sont des plongeurs de combat[6]. Ce désaccord entre les attentes *a été* et *demeure* une véritable difficulté pour la Réserve parce que les FAC n'ont toujours pas reconnu pleinement cette réalité.

Compte tenu du petit nombre de réservistes qui prennent part à un déploiement pendant leur service actif, il faut se demander si autant d'importance devrait être accordée à la parité des compétences dans le rapport du vérificateur général. Fournir de l'instruction à l'ensemble des réservistes dans le but qu'ils atteignent un niveau de rendement dont se serviront seulement 5 pour 100 d'entre eux semble à tout le moins représenter une mauvaise affectation des ressources humaines et financières. Le problème s'accentue si l'on tient compte du fait que la structure d'instruction empêche de nombreux réservistes de monter les échelons dans leur carrière militaire à temps partiel en raison de conflits insolubles avec leurs engagements professionnels civils[7].

Dans le rapport, on ne tient aucunement compte d'un autre facteur sous-jacent de la Réserve, c'est-à-dire l'érosion des compétences; on y omet également d'aborder les ratés d'une structure d'instruction qui vise la parité des compétences entre les membres de la Force régulière et ceux de la Réserve. Les réservistes sont des soldats à temps partiel et, à ce titre, ils participent aux activités de leur unité de 35 à 45 jours par année. Pendant ces journées, ils participent à des activités dans le but de tenir à jour leurs compétences de base, comme l'adresse au tir, l'entraînement physique au combat, les premiers soins et les compétences propres à leur groupe professionnel militaire. Au fil du temps, bon nombre des compétences avancées des soldats se détériorent, non pas parce que les soldats ne déploient pas les efforts voulus ou ne font pas preuve de professionnalisme, mais simplement parce qu'ils ne disposent pas du temps nécessaire pour les exercer. Cette réalité met en évidence les lacunes de la structure d'instruction actuelle. En particulier, de nombreux avantages que présente la parité d'instruction disparaîtront graduellement au cours des années suivant un service intermittent, et ce, peu importe les politiques qui sont mises en œuvre à cet égard ainsi que la perspicacité et le dévouement professionnel du militaire. Même si cette réalité s'applique aussi, dans une certaine mesure, aux membres de la Force régulière, elle demeure un défi monumental pour les membres de la Réserve, et la situation ne peut que se détériorer si des attentes supplémentaires en matière d'instruction leur sont imposées.

En outre, il faut trouver une solution au problème de la disponibilité objective des réservistes. Dans son rapport, le vérificateur général recommande d'accroître les fonds accordés à l'instruction des réservistes. À première vue, il s'agit assurément d'une excellente idée puisqu'un plus grand nombre de jeunes membres des unités à la grandeur du pays accepteraient volontiers de participer aux activités qui leur sont proposées. Là n'est pas le problème. Le problème est de savoir quoi faire avec eux quand ils se présentent. Il est facile d'augmenter le nombre de soldats qui se présentent plus fréquemment à leur manège militaire. Il faut se demander où trouver les ressources nécessaires pour offrir de l'instruction pertinente à ces soldats une fois qu'ils sont sur place.

Comme il a été mentionné précédemment, les militaires supérieurs des unités, qui représentent le noyau de la structure d'instruction et de planification, constituent la solution. En règle générale, ces militaires occupent un emploi à temps plein et ont une famille, en plus d'assumer d'autres responsabilités en dehors des forces armées. Ce sont des réservistes dévoués qui ont décidé de demeurer au-delà des années de formation parce qu'ils sont passionnés par leur travail. Habituellement, ils déploient déjà tous les efforts possibles pour apporter leur appui à l'instruction et il est peu probable qu'ils soient en mesure de fournir des jours d'instruction supplémentaires. Voilà où réside le goulot d'engorgement qui bloque la possibilité d'améliorer la structure d'instruction dans la Réserve.

Il existe une limite naturelle à la capacité des militaires supérieurs de la Réserve de répondre aux besoins en instruction, et cette limite est atteinte dans la plupart des unités. L'augmentation du nombre de jours-personnes par réserviste n'entraînera pas nécessairement des militaires et unités mieux formés puisque la disponibilité des militaires supérieurs responsables de l'instruction demeurera essentiellement la même après l'augmentation. Une croissance progressive de la structure globale de la Réserve, soit un nombre accru de militaires supérieurs pour assurer l'instruction des réservistes, permettrait de desserrer cette contrainte. Il faudra toutefois investir beaucoup de temps, car on ne devient pas officier ou sous-officier supérieur du jour au lendemain. Une autre possibilité est d'accroître le nombre de membres permanents des unités de la Réserve pour répondre aux besoins d'instruction. L'inconvénient est qu'en conséquence, les renforts de la Force régulière absorberaient la capacité des réservistes d'exécuter le travail nécessaire en les tenant à l'écart de la direction du processus de planification, ce qui aurait probablement des effets organisationnels négatifs sur la croissance professionnelle des réservistes dans le cadre de leurs fonctions.

Finalement, dans son rapport, le vérificateur général n'a pas tenu compte de la différence entre la culture organisationnelle de la Force régulière et celle de la Réserve. Selon le principe bien connu de M. Peter Drucker, « la culture organisationnelle peut faire dérailler n'importe quelle stratégie[8] ». Ce principe est aussi vrai dans la Réserve de l'Armée que dans le monde des affaires. Après le 11 septembre 2001, la stratégie d'emploi de la Réserve a été influencée par une « régularisation » progressive, mais la culture organisationnelle de la Réserve a continué d'être axée sur la conservation des valeurs et normes sociales distinctes de la Réserve par rapport à l'ensemble des FAC.

Même si la culture organisationnelle d'un groupe ne doit pas exister en vase clos, force est de reconnaître que la culture de la Force régulière et celle de la Réserve *peuvent* être homogènes; or, il serait peut-être mieux qu'elles *ne le soient pas*. On peut soutenir qu'un tel caractère homogène serait impossible puisque de nombreuses valeurs et priorités des citoyens soldats ne s'harmonisent pas avec la Force régulière et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle ils ne se sont pas plutôt enrôlés dans la Force régulière.

Fondamentalement, devenir et demeurer réserviste signifie tirer profit de l'instruction et du service à temps partiel. Des réservistes se portent parfois volontaires pour des périodes de service à temps plein, mais toujours au sein d'un modèle à temps partiel. De plus, pour les réservistes, la véritable nature du régiment est, à bien des égards, très différente de toute autre formation comparable dans les FAC. Même si les membres de la Force régulière peuvent faire valoir que la notion du régiment existe aussi dans leur organisation, les principes de la culture de la Réserve dans un contexte régimentaire sont dans une certaine mesure uniques, car ils sont étroitement liés aux communautés, aux familles, aux anciens membres et aux membres actifs, ce qui distingue les réservistes de leurs homologues de la Force régulière. Le rapport du vérificateur général n'en tient pas compte peut-être parce qu'on ne fait que complexifier la situation en menant une étude approfondie et en essayant de tirer des conclusions précises en vue de formuler des recommandations à mettre en œuvre.

Or, la question est incontournable quand il s'agit de réussir la transformation de la Réserve, quelle qu'elle soit. Il faut absolument *nouer avec* la culture de la Réserve et *déployer les efforts nécessaires pour la comprendre*, sans quoi les meilleurs plans des FAC seront mis en échec par l'inertie culturelle prolongée de la milice, qui prend la forme de colonels honoraires, de guildes régimentaires, d'anciens membres qui occupent des postes de pouvoir au sein du corps politique ainsi que de la nature fondamentalement réfractaire du régiment, qui refuse presque obstinément tout effort déployé pour la changer.

Conclusion

Afin qu'une transformation de la Réserve soit jugée réussie, il faut adopter une approche qui vise à harmoniser les capacités recherchées par les FAC avec la culture organisationnelle et les contraintes inhérentes au cœur du service à temps partiel.

Une large part de la réharmonisation va directement à l'encontre des recommandations formulées dans le rapport. Par exemple, si la Réserve veut encourager, au sein d'un modèle à temps partiel, les mêmes types de soldats et de leaders qui forment la Force régulière, il serait bon de dissocier la structure d'avancement professionnel de la Réserve de celle de la Force régulière afin de mettre en place les conditions qui permettent aux meilleurs militaires (qui ont par contre une disponibilité réduite en raison d'une vie civile réussie) d'atteindre leurs objectifs et d'avancer sur le plan professionnel[9]. Sinon, la course à la médiocrité s'accélèrera tout simplement, ce qui ne fera que nuire davantage à la capacité de la Réserve de l'Armée d'améliorer son leadership et par conséquent, l'appui qu'elle apporte à la Force régulière grâce au soutien et à l'instruction améliorés du personnel.

Dans le rapport, le vérificateur général voit les réservistes simplement en tant que renforts de la Force régulière au sein des FAC. C'est le cas de 5 pour 100 des réservistes qui sont en fait des renforts, mais pas pour 95 pour 100 des citoyens soldats de la Réserve qui pourraient servir à d'autres fins, comme assumer des fonctions à temps partiel associées à leur carrière civile. Ces réservistes sont entre autres des ingénieurs, des avocats, des médecins, des architectes et des gestionnaires de projet. Les officiers et les sous-officiers supérieurs sont souvent ignorés parce qu'ils ne possèdent pas les capacités ou la disponibilité pour participer à un déploiement. Pourtant, ils sont bien plus que les

principaux dirigeants de la Réserve : ils représentent un énorme bassin de spécialistes et de généralistes potentiels qui pourraient remplir des rôles de consultation au sein des FAC. Ils ont l'avantage d'avoir acquis une expérience civile et de comprendre l'éthos et la culture militaires. Ainsi, grâce à cette combinaison de caractéristiques, ils ont l'énorme potentiel de pouvoir contribuer à la tenue d'un second examen objectif des politiques et procédures dans l'ensemble des FAC.

Tout compte fait, les recommandations formulées dans le rapport du vérificateur général selon lesquelles une augmentation de l'instruction, des fonds, du personnel et du matériel serait la solution ne tiennent pas compte d'un élément fondamental au cœur des difficultés de la Réserve. La Réserve se distingue de la Force régulière sur le plan de la culture, laquelle influence la façon de penser, de travailler et de vivre des réservistes. Le vérificateur général et les leaders de la Force régulière doivent d'abord placer cette réalité au centre de tout changement, puis chercher à bien comprendre les composantes de cette culture avant d'adopter des stratégies qui n'apporteraient que des modifications mineures aux rouages internes d'un établissement qui les précède.

Le major Daniel A. Doran, *membre du génie de combat, détient un baccalauréat en génie civil du Collège militaire royal du Canada, une maîtrise du programme de consolidation de la paix et de sécurité humaine de l'Université Royal Roads et une maîtrise en administration des affaires de l'École de gestion John-Molson. Il a assumé les fonctions de chef adjoint du génie de la Force opérationnelle en Afghanistan, au cours de la ROTO 01 de l'opération* Athena, *et il a été observateur militaire des Nations Unies au Soudan (MINUS). Il est actuellement réserviste et commandant adjoint du 34e Régiment du génie de combat, à Montréal (Québec). Dans sa vie civile, il est directeur associé de la Gestion de projet (Gestion des installations et services auxiliaires) de l'Université McGill.*

Photo du MDN LF01-2016-0061-009, par le caporal-chef Kurt Visser

Collaboration État-Unis-Canada complémentaire durant l'exercice *Maple Resolve*, à la BFC Wainwright, le 27 mai 2016.

NOTES

1. Vérificateur général du Canada, *Rapport 5 – La Réserve de l'Armée canadienne – Défense nationale*, Ottawa, Bureau du vérificateur général du Canada, 2016, p. 35.
2. *Ibid.*, p. 32.
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*, p. 31.
5. *Ibid.*, p. 35.
6. Daniel Doran, « Redéfinir la Réserve de l'Armée de terre pour le XXIe siècle », *Revue militaire canadienne*, vol. 13, nº 2, printemps 2013, p. 74.
7. Daniel Doran, « L'énigme du module 6 de la QEL : comment l'Armée canadienne pénalise-t-elle les réservistes pour leur réussite civile? », *Revue militaire canadienne*, vol. 12, nº 4, automne 2012, p. 75.
8. Emad Rizkalla, *Why Corporate Culture Eats Strategy for Breakfast*, Washington DC, Huffington Post Press, 2016.
9. Daniel A. Doran, « L'attrition et la conservation de l'effectif dans la Réserve », *Revue militaire canadienne*, vol. 16, nº 2, printemps 2016, p. 59.

Photo du MDN SU06-2015-0615-010, par le caporal Lisa Fenton

Le commandant du Commandement des opérations interarmées du Canada (COIC) de l'époque, le lieutenant-général Jonathan Vance, remet le mesure-pas de l'adjudant-chef du Commandement sortant, l'Adjuc Gérard Poitras (au centre), au nouvel adjuc du Commandement, l'Adjuc Gaudreault (à droite), pendant la cérémonie de passation du commandement et de passation des fonctions du COIC, à Ottawa, le 2 juin 2015.

Élargir les horizons, préparer l'avenir : le rôle des premiers maîtres de 1re classe et des adjudants-chefs

par l'adjudant-chef Sherman Neil et l'adjudant-chef Richard Gillis

Introduction

Ce court article se penche formellement sur les principales obligations et responsabilités des premiers maîtres de 1re classe (pm 1) et des adjudants-chefs (adjuc) au sein des Forces armées canadiennes (FAC). Il transcende l'environnement et le groupe professionnel pour aller à l'essence même de ce que doivent émuler les pm 1/adjuc, peu importe où ils sont employés.

Mise en contexte

Dans un environnement opérationnel qui ne cesse de se complexifier et d'évoluer, les approches multidisciplinaires, exhaustives et innovantes sont cruciales pour répondre aux besoins de défense et de sécurité du Canada, maintenant et dans l'avenir[1]. Les pm 1/adjuc constituent sans aucun doute une mine d'expérience, de sagesse, de professionnalisme, de valeurs éthiques et d'intégrité. Leurs compétences clés ont bien servi les FAC dans le passé et doivent demeurer sacrosaintes aux niveaux opérationnel et tactique[2]. Les pm 1/adjuc sont aussi des acteurs importants dans la direction d'une institution ayant deux visages inséparables : une profession chargée de défendre l'État, imbriquée dans le plus vaste ministère de la Défense nationale (MDN), où « [l'excellence institutionnelle] revêt une importance particulière : l'environnement de sécurité d'aujourd'hui et de demain l'exige »[3]. Au cours des deux dernières décennies, on a aussi vu que les pm 1/adjuc doivent contribuer activement aux équipes de commandement des FAC[4], et ce, dès le début de leur emploi, en participant au cycle décisionnel, lequel convertit l'*intention stratégique* en *efficacité opérationnelle* et *tactique*. Afin de répondre à ces exigences, les pm 1/adjuc doivent absolument avoir une capacité de compréhension, d'adaptation et réussite, malgré la complexité opérationnelle et la difficulté à équilibrer les impératifs institutionnels pour atteindre l'efficacité professionnelle et l'efficience organisationnelle. La faculté de transformation et d'adaptation aux nouvelles réalités sera essentielle au succès continu des FAC, et les pm 1/adjuc ont un rôle important à jouer dans les deux hémisphères du ministère.

L'état actuel de la planification de la relève pour les pm 1/adjuc n'a pas suffisamment évolué pour soutenir le rythme des besoins institutionnels prévu dans *Au-delà de la transformation : modèle stratégique d'emploi des PM 1/des adjuc* et le *Modèle de perfectionnement du leadership*, et soutenu dans l'*Étude sur le Système de perfectionnement professionnel des Forces armées canadiennes*[5]. Le rôle des pm 1/adjuc doit donc être clairement défini, pas seulement pour la relève, mais pour l'ensemble du groupe.

Ils doivent se perfectionner de façon systématique, graduelle, et être employés spécifiquement selon un modèle qui synchronise tous les piliers du perfectionnement professionnel[6] et toutes les compétences, ce qui élargira sa contribution à l'excellence opérationnelle et institutionnelle[7].

Le rôle

> *En tant que membres de l'Équipe de la D*éfense, les pm 1/adjuc occupent une place *unique dans la structure des FAC. Ils remplissent trois fonctions d'égale importance au sein de notre institution : ils agissent comme conseillers de confiance dans les* équipes *de commandement, comme cogérants de la profession des armes avec les officiers supérieurs des FAC et comme gardiens du Corps des militaires du rang (MR).*

Les pm 1/adjuc se perfectionnent tout au long de leur carrière. Ils sont le produit d'un système de perfectionnement professionnel structuré et ont monté les échelons de leurs groupes professionnels respectifs, en fonction du mérite et du potentiel, afin de répondre à un besoin des FAC en matière de personnel. Avec le temps, leurs sphères d'influence[8] et la portée de leurs responsabilités[9] augmentent; ils passent de l'exercice d'une *influence directe* (diriger les personnes) à celui d'une *influence indirecte* (diriger l'institution)[10].

Membres de l'équipe de commandement

> *Les pm 1/adjuc donnent des conseils réfléchis ancrés dans la pensée critique, appuyés par un raisonnement éthique et une expérience pratique.*

Alors que la définition d'une « équipe de commandement » est parfois flexible, la relation entre un pm 1/adjuc et un officier en situation de commandement est unique. Ce partenariat est formé par le jumelage délibéré de cet officier et du pm 1/adjuc[11] afin de répondre aux besoins associés au commandement ou à l'environnement. En tant que MR les plus hauts gradés des FAC, les pm 1/adjuc se voient confier par le chef d'état-major de la défense (CEMD) la tâche d'agir comme conseillers des hauts dirigeants de notre armée. Un commandant devrait solliciter l'avis de

Photo du MDN RP07-2017-0059-002, par le matelot de 1re classe Ogle Henry

Le capitaine d'armes, le premier maître de 1re classe Phillip Hampson, accueille des membres d'équipage du navire auxiliaire espagnol *Patiño* à bord du NCSM *St. John's* lors d'une excursion de l'équipage en Méditerranée dans le cadre de l'opération *Reassurance*, le 21 mars 2017.

son pm 1/adjuc afin d'avoir le point de vue et l'apport des MR, ce qui contribuera au succès de la mission. Seule cette façon de faire permettra à l'officier supérieur et au pm 1/adjuc de cultiver une atmosphère de respect et de « confiance inébranlable »[12] envers les capacités de chacun : il en résultera une équipe de commandement intégrée. Ainsi, les pm 1/adjuc jouent un rôle important de transmetteur, apportant une contribution distincte et précieuse à titre de loyaux membres des équipes de commandement. Leurs compétences, leur expérience, leurs connaissances, leur formation et leur éducation[13] complètent celles de leurs commandants et permettent des décisions mieux éclairées.

Les membres d'une équipe de commandement, par la diversité de leur expérience dans la direction des *personnes* et de l'*institution*, réunissent des caractéristiques et attributs divers. La synergie qui s'opère dans leur utilisation de l'influence directe et indirecte est nécessaire à l'obtention de résultats essentiels. C'est cette complémentarité des compétences qui rend si unique le jumelage d'officiers supérieurs avec des pm 1/adjuc.

Les pm 1/adjuc sont d'importants facilitateurs et agents de changement qui exercent une influence sur les conditions du service, ainsi que sur la formulation et la mise en œuvre des changements aux politiques qui touchent le personnel en uniforme, les employés civils et leurs familles[14]. Ils jouissent d'une crédibilité unique lorsqu'ils communiquent[15] en raison de la confiance qu'ils inspirent en tant que conseillers principaux et confidents. Comme le veut notre éthos militaire, tous les pm 1/adjuc doivent avoir le courage moral de dire la vérité aux dirigeants. Ils doivent aussi nourrir cette confiance au sein du Corps des MR en faisant preuve de professionnalisme continuellement et en toutes circonstances. Les pm 1/adjuc doivent être capables de combler l'écart entre les officiers et le Corps en acheminant les messages dans les deux directions de la chaine de commandement, à l'aide d'un vaste réseau fondé sur les relations qu'ils ont construites tout au long de leur carrière.

En plus de répondre aux exigences de ces responsabilités, certains pm 1/adjuc devront aussi diriger leur groupe professionnel ou leur branche. Les qualifications, l'éducation et l'instruction qu'ils ont acquises durant leur carrière en font des experts à même d'offrir des

Photo du MDN, KW05-2016-0056-013

Le 3 juin 2016, le commandant du COIC de l'époque, le lieutenant-général Steve Bowes (à gauche), présente à l'adjudant-chef de la FOI-1 sortant, le premier maître de 1re classe Andrew Tiffin, la Médaille du service général, en reconnaissance de son service à l'opération *Impact*.

Photo du MDN RP006-2016-0019-005, par le caporal Jay Ekin

L'adjudant-chef du COIC, l'Adjuc Gaudreault, prend la parole devant les membres de la rotation 6 de la Force opérationnelle terrestre au Camp Albertshof, lors du volet *Allied Spirit V* de l'opération *Reassurance*, le 2 octobre 2016.

connaissances et une orientation propres à un groupe professionnel ou à une armée. Cet apport peut toucher tout ce qui concerne les MR, du perfectionnement professionnel aux principes de gestion de la relève. Ces responsabilités sont cruciales afin que l'institution dispose d'une plateforme sur laquelle bâtir l'instruction et l'éducation.

Cogérance de la profession des armes

> « *S'il a le choix entre un comportement servant ses intérêts personnels et un comportement servant l'organisation, un gérant s'en tiendra aux intérêts de son organisation. [...]Ainsi, même lorsque les intér*êts du gérant *et ceux du dirigeant divergent, le gérant accorde une plus grande valeur à la coopération qu'à la défection. Le comportement du gérant est collectif, car un gérant veut atteindre les objectifs de son organisation*[16]. » [TCO]

La profession des armes englobe des experts dans l'application légale et ordonnée de la force militaire[17], qui travaillent sous l'autorité du gouvernement canadien. Elle est composée de professionnels qui défendent les droits et les intérêts des Canadiens. Les valeurs militaires fondamentales – devoir, loyauté, intégrité et courage – sont au cœur de la profession des armes. « [L]a légitimité de la profession militaire au Canada dépend essentiellement de l'exercice des responsabilités professionnelles des militaires, en conformité avec les valeurs canadiennes, les lois canadiennes et internationales et l'éthos militaire canadien[18]. » Les membres de la profession des armes sont tous loyaux envers la doctrine qui assure l'efficacité organisationnelle de cette force unifiée. Pour assurer la santé de la profession des armes, nous devons atteindre l'équilibre entre l'impératif fonctionnel qu'est l'efficacité professionnelle et la responsabilité sociétale de se subordonner à l'autorité civile et de refléter les valeurs nationales[19].

Les gérants de cette profession sont chargés de réussir la mission, sans manquer de veiller sur le bien-être des militaires, l'intégration interne et l'adaptabilité externe de l'institution, tout en cultivant la conduite éthique chez les militaires des FAC à partir de l'éthos militaire[20]. C'est par ces responsabilités que les gérants maintiennent la confiance du gouvernement qu'ils servent et, ultimement, la confiance du peuple canadien dans l'acquittement de son mandat. La confiance du public et la confiance envers l'armée sont non négociables.

En tant que cogérants de la profession des armes, les pm 1/adjuc jouent un rôle essentiel dans la promotion des quatre attributs de la profession des armes : l'éthos militaire, l'identité, l'expertise et la responsabilité[21]. Compétents et engagés, ils ont l'obligation d'incarner et de cultiver la pratique de l'éthique, selon laquelle il

faut respecter la dignité de toute personne, servir le Canada avant soi-même et montrer son obéissance et son soutien à l'autorité légitime, de manière à ce que tous les militaires des FAC et tous les membres de l'Équipe de la défense remplissent toujours leur devoir selon les plus hautes normes éthiques.

L'environnement de sécurité futur bouleversera tous les aspects de la profession des armes. Dans ce contexte, les cogérants doivent contribuer à l'établissement d'une force respectant des standards professionnels qui dépassent les attentes de la société canadienne. On peut obtenir cette confiance entre les FAC et la société canadienne en cultivant une culture de l'éthique qui assurera un équilibre entre l'identité militaire et les valeurs canadiennes.

Gardiens du Corps des MR

> *« Les auteurs du Corps des MR en 2020 ont fixé les critères à respecter pour obtenir un corps des MR tout à fait professionnel, et amorcé une restructuration des cours dispensés aux MR aux niveaux élémentaire, intermédiaire et avancé jusqu'à la qualification d'adjudant-chef (adjuc)/premier maître de 1re classe (pm 1). Ainsi, les militaires promus aux grades de MR les plus élevés sont prêts à assumer les responsabilités associées à leur rôle de «responsables en matière de gérance» du Corps de MR et de «responsables adjoints en matière de gérance» de la profession des armes. »*[22]

Si les cogérants de la profession des armes assurent le respect des valeurs canadiennes, le gardien du Corps des MR est responsable de préserver une identité militaire distincte ancrée dans des croyances et attentes fondamentales concernant le service militaire, notamment l'acceptation des principes de responsabilité illimitée, d'esprit combattif, de discipline et de travail d'équipe[23]. Cette responsabilité est un pilier de stabilité important dans une organisation en constante évolution.

En tant que gardiens du Corps des MR, les pm 1/adjuc doivent être pleinement conscients de l'équilibre délicat entre la réussite de la mission et le bien-être des militaires et prendre des mesures proactives visant à assurer l'excellence institutionnelle dans divers secteurs, notamment le bien-être, l'efficacité et la discipline. Ce rôle ne doit jamais être pris à la légère et il doit être transmis aux successeurs.

Les pm 1/adjuc ont la responsabilité de s'investir dans notre système de perfectionnement professionnel (PP) et de non seulement soutenir la participation de leurs subalternes aux activités d'entraînement militaire et d'éducation professionnelle militaire, mais aussi de leur offrir des occasions d'expériences et d'apprentissage personnels tout au long de leur vie. De plus, ils doivent veiller au perfectionnement du Corps des MR en s'assurant que les connaissances et l'expertise acquises tout au long de la carrière des MR sont transmises à la génération suivante. Leur caractère et leurs expériences militaires doivent modeler et créer l'esprit combattif qui est la marque d'une force hautement efficace.

À titre de MR les plus hauts gradés, les pm 1/adjuc ont pour tâche de protéger et promouvoir nos coutumes et traditions militaires, lesquelles « […] produisent des structures sociales spéciales qui contribuent à un sentiment d'unité organique et d'identité militaire »[24]. Ils doivent concilier la stabilité organisationnelle avec la nécessité de s'adapter aux changements rapides[25].

Conclusion

Ce cadre de professionnels représente le point culminant de nombreuses années d'expérience, d'instruction, d'éducation, et d'autoperfectionnement. Peu importe leur service, leur profession ou leur tâche précise, tous les pm 1/adjuc doivent s'acquitter des rôles fondamentaux de conseiller, de cogérant de la profession des armes et de gardien du Corps des MR. Leur sphère d'influence et leurs champs de responsabilité peuvent s'étendre du niveau tactique, où ils sont fermement ancrés dans le commandement direct des personnes, au niveau stratégique, où ils ont un effet plutôt indirect. Les pm 1/adjuc doivent avoir la capacité délibérée d'anticiper et de créer les conditions nécessaires au succès opérationnel et à l'excellence institutionnelle. Leurs trois fonctions uniques – fournir une capacité essentielle et distincte à l'équipe de commandement, assurer la cogérance de la profession des armes et incarner le rôle de gardien du Corps des MR – forment l'assise sur laquelle on doit bâtir tout le perfectionnement, et leur importance doit être préservée pour les générations futures.

*L'*adjudant-chef Sherman Neil, MMM, CD*, est actuellement gestionnaire de projet du Modèle stratégique d'emploi des pm 1/adjuc à Ottawa (Canada).*

*L'*adjudant-chef Richard Gillis, CD, *est actuellement chef de projet du Modèle stratégique d'emploi des pm 1/adjuc à Ottawa (Canada).*

Les auteurs souhaitent remercier Lisa Tanguay, Maxime Rondeau et Jean-François Marcoux pour la révision du présent article et pour leurs précieux commentaires.

Photo du MDN SW2016-0167-05, par le matelot de 1re classe Brad Upshall

Des membres de la Force opérationnelle interarmées Nimègue 2016 sont accueillis à l'aéroport de Lille, en France, par le sergent-major régimentaire, l'adjudant-chef Luc Moreau, le 15 juillet 2016.

NOTES

1. Ministère de la Défense nationale, *L'environnement de la sécurité de l'avenir*, 2013-2040, Chef – Développement des Forces, Ottawa, 2014.
2. Ministère de la Défense nationale, *Au-delà de la transformation : modèle stratégique d'emploi des PM 1/des adjuc*, Chef – Développement des Forces, Ottawa, 2012, p. 2.
3. Major-général Éric Tremblay et Bill Bentley, Ph.D., « Excellence institutionnelle : la feuille de route initiale », *Revue militaire canadienne,* vol. 16, nº 1, 2015, p. 14.
4. Académie canadienne de la Défense, *Rapport final de l'étude sur le Système de perfectionnement professionnel des Forces armées canadiennes*, 16 décembre 2014, Kingston, page v.
5. *Rapport final de l'étude sur le Système de perfectionnement professionnel des Forces armées canadiennes*. Au sujet de l'enjeu précis de la planification de la relève, voir Robert W. Walker, *Le cadre de perfectionnement des professionnels : générer l'efficacité dans le leadership des Forces canadiennes*, Académie canadienne de la Défense, Institut de leadership des Forces canadiennes, Rapport technique 2006-01, Kingston, 2006, p. 44. Le modèle de Walker repose sur l'atteinte d'une congruence entre l'efficacité générale des FAC, le développement du leadership et les applications des FAC telles la planification de la relève, qui sont les résultats. L'efficacité et le développement du leadership ont déjà été inscrits dans la doctrine et le système de perfectionnement professionnel. La partie « résultats » du modèle, comme on la décrit dans les manuels de leadership, n'a pas encore été implantée systématiquement. Ainsi, examiner et faire évoluer la planification de la relève selon une approche axée sur les compétences serait une des prochaines étapes logiques dans le plus vaste processus de modernisation des FAC.
6. Les quatre piliers du perfectionnement professionnel sont l'éducation, l'instruction, l'expérience et le perfectionnement professionnel.
7. *Le cadre de perfectionnement des professionnels : générer l'efficacité dans le leadership des Forces canadiennes.*
8. Dans le projet de Modèle stratégique d'emploi (MSE) des pm 1/adjuc, on entend par « sphère d'influence » les secteurs d'activité sur lesquels les pm 1/adjuc exercent une influence (2016).
9. Dans le projet de MSE des pm 1/adjuc, on entend par « portée des responsabilités » la gamme d'activités, de fonctions et de responsabilités qu'on peut raisonnablement attendre d'un pm 1/adjuc dans le cadre de son emploi ou de son poste (2016).
10. Ministère de la Défense nationale, *Le leadership dans les Forces canadiennes : fondements conceptuels*, Académie canadienne de la Défense, Institut de leadership des Forces canadiennes, Kingston, 2005, p. 7.
11. Ministère de la Défense nationale, *Leadership institutionnel 2030* (Draft version), Académie canadienne de la Défense, Kingston, 2015.
12. *Au-delà de la transformation*, p. 16.
13. *Ibid.,* p. 20. Voir aussi Karen J. Rankin *et al., Relevé des compétences des Forces armées canadiennes (RComp FAC) : validation de l'intégrité et de la cohérence du contenu*, Directeur général – Recherche et analyse (Personnel militaire), Ottawa, 2015, et Ministère de la Défense nationale, « Description des exigences militaires fondamentales – Militaires du rang (DEMFMR) », *dans le Manuel des Forces canadiennes sur la structure d'emploi militaire*, vol. 2, partie 2, (A-PD-055-002/PP-002).
14. Chief Warrant Officer Daniel Moyer, *Roles and Responsibilities of the Non-Commissioned Officer Tactical to Strategic*, Command Senior Enlisted Leader Allied Land Command, le 14 avril 2016.
15. Lieutenant-Colonel Timothy D. Connell, *Developing Strategic Leaders in the NCO and Warrant Officer Corps,* United States Army War College, 2013, p. 5
16. James H. Davis *et al.*, « Toward a stewardship of theory of management », dans *Academy of Management Review*, vol. 22, nº 1, 1997, p. 24.
17. Ministère de la Défense nationale, *Servir avec honneur : la profession des armes au Canada*, Académie canadienne de la Défense, Institut de leadership des Forces canadiennes, Kingston, 2009, p. 10.
18. *Ibid.*, p. 16.
19. *Ibid.,* p. 40-42.
20. *Fondements conceptuels*, p. 19.
21. *Servir avec honneur,* p. 14-23.
22. Ministère de la Défense nationale, *Le leadership dans les Forces canadiennes : diriger l'institution*, Académie canadienne de la Défense, Institut de leadership des Forces canadiennes, Kingston, 2005, p. 14.
23. *Servir avec honneur*, p. 26.
24. *Ibid.,* p. 20.
25. *Fondements conceptuels*, p. 34.

WILDLIFE GmbH/Alamy Stock Photo C5YF56

Aurore boréale, au coucher de la lune.

Protection, sécurité, engagement : l'énoncé de la politique de défense 2017 du gouvernement libéral

par Martin Shadwick

Bien que le gouvernement libéral du premier ministre Justin Trudeau soit au pouvoir depuis à peine deux ans, il a diffusé, ou contribué à faire diffuser, un nombre impressionnant d'études, de rapports, de discours et d'énoncés de politique portant sur la défense. Au programme de la défense que les Libéraux ont présenté durant leur campagne électorale de 2015, on peut ajouter, d'une part, les documents gouvernementaux et non gouvernementaux associés au processus de consultation de 2016 en matière de politique de défense (un document de consultation publique de 27 pages; six tables rondes portant sur des sujets multiples et trois autres sur des questions spécialisées; des activités de consultation organisées par des députés et différentes organisations non gouvernementales; de nombreuses présentations officielles; et 20 000 commentaires en ligne), et d'autre part, les délibérations d'un groupe consultatif de haut niveau chargé de conseiller le ministre; des rapports éclairants de comités parlementaires; des discours sincères du ministre de la Défense nationale Harjit Sajjan; ainsi qu'un discours particulièrement cité de la ministre des Affaires étrangères Chrystia Freeland prononcé le 6 juin 2017 (sans doute la date tout indiquée pour évoquer les priorités du Canada en matière de politique étrangère, étant donné les événements survenus à pareille date à une autre époque). Ce n'est donc pas une coïncidence si le produit final de l'examen de la politique de défense, en l'occurrence l'énoncé *Protection, sécurité, engagement,* a été lancé le lendemain. Visiblement plus détaillé que le livre blanc, et de fait plus détaillé que tous les livres blancs des dernières décennies, ce document de politique abondamment illustré (et rempli d'allitérations) présente une « nouvelle vision » – et d'importantes dépenses en immobilisations – pour les forces armées du Canada, tout en accordant une attention sans précédent aux questions liées au personnel et aux besoins en matière de santé et de bien-être des militaires en activité de service et à la retraite. Ces derniers points feront l'objet d'un article complémentaire.

Le discours non conventionnel de Chrystia Freeland sur les priorités du Canada en matière de politique étrangère dans le monde d'aujourd'hui – livré à juste titre devant la Chambre des communes – a judicieusement préparé le terrain en vue du lancement de la politique *Protection, sécurité, engagement*. « Deux conflits mondiaux de même que la Grande Crise, qui se sont produits [en] moins d'un demi-siècle », a fait remarquer la ministre, « ont appris à nos parents et à nos grands-parents que les frontières nationales devaient rester inviolées, que les relations internationales commerciales ont engendré non seulement de la prospérité, mais aussi de la paix, et qu'une

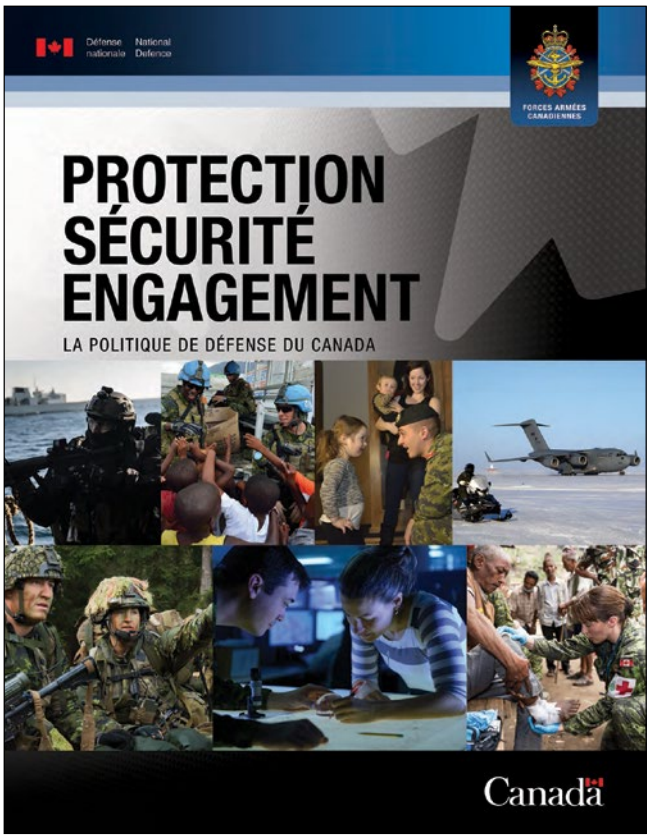

Gouvernement du Canada

vraie communauté mondiale, fondée sur des normes et des aspirations communes n'était pas seulement souhaitable, mais aussi indispensable pour notre survie même. Ce profond désir d'établir une paix durable a entraîné la création d'institutions internationales qui existent encore aujourd'hui, et au cœur desquelles se trouvent les pays de l'Europe de l'Ouest, de même que leurs alliés transatlantiques, les États-Unis et le Canada. Dans chacune de ces évolutions dans la façon dont nous, les humains, nous organisons, les Canadiens ont joué un rôle central. » Elle a ajouté qu'« il importe de souligner que lorsque des sacrifices ont été nécessaires pour appuyer et renforcer l'ordre mondial, la puissance militaire qui défend nos principes et nos alliances, le Canada était de la partie. À Suez, en Corée, au Congo, à Chypre, pendant la première guerre du golfe Persique, dans les Balkans, et en Afghanistan, jusqu'à aujourd'hui en Iraq, et dans bien d'autres endroits, le Canada était présent. […] Aujourd'hui, il est important de nous rappeler pourquoi nous répondons présents, pourquoi nous consacrons du temps et des ressources à la politique étrangère, à la défense et au développement, pourquoi nous avons envoyé des Canadiens, que ce soit des soldats, des marins, des aviateurs, des diplomates, des travailleurs humanitaires, des agents du renseignement, des médecins, des infirmières, des techniciens médicaux, des ingénieurs, des policiers ou des agents correctionnels dans des situations dangereuses, des zones de sinistre et des endroits chaotiques à l'étranger, même lorsque le territoire du Canada n'était pas directement menacé. Pourquoi dépensons-nous des milliards de dollars dans la défense nationale si nous ne sommes pas directement menacés? »

KCNA KCNA/Reuters RTSL0PZ

Le leader nord-coréen Kim Jong Un à Pyongyang. Diffusion de l'agence de presse centrale coréenne (KCNA), le 4 août 2016.

Bien qu'il soit « facile d'imaginer une opinion canadienne selon laquelle nous […] tournons le dos au monde [et m]ettons le Canada en premier. Voici pourquoi il s'agirait d'une mauvaise approche : D'abord, même si aucun adversaire étranger ne s'apprête à nous envahir, nous sommes tout de même confrontés à des défis clairs. [Outre] le changement climatique, […] [l]es guerres civiles, la pauvreté, la sécheresse et les catastrophes naturelles partout dans le monde constituent aussi une menace pour nous, et pas seulement parce qu'[elles] causent des migrations de masse déstabilisatrices à l'échelle mondiale. La dictature en Corée du Nord, les crimes contre l'humanité en Syrie, les extrémistes monstrueux de Daech ainsi que l'aventurisme militaire et l'expansionnisme de la Russie présentent tous des menaces stratégiques claires pour le monde libéral démocratique, y compris le Canada. Notre capacité de lutter seuls contre ces menaces est limitée. Cette lutte nécessite la coopération de pays aux vues similaires. […] Certaines personnes pensent, et certaines personnes vont jusqu'à dire[,] que nous devrions donc profiter gratuitement de la puissance militaire américaine. Pourquoi investir des milliards pour maintenir des forces armées canadiennes qualifiées, professionnelles, bien financées et bien équipées? La réponse est évidente : se fier uniquement au bouclier protecteur des États-Unis ferait de nous un État client. Même si nous avons une excellente relation avec nos amis et voisins américains, une telle dépendance ne serait pas dans l'intérêt du Canada. C'est pourquoi il est si clairement nécessaire de faire notre juste part. C'est pourquoi nos engagements envers le commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord et envers notre relation stratégique avec les États-Unis sont si essentiels. C'est en faisant notre part dans ce partenariat et dans tous nos partenariats internationaux que nous avons du poids. En termes simples, la diplomatie et le développement canadiens nécessitent parfois l'appui de la puissance dure. Bien entendu, nous n'utilisons la force qu'en dernier ressort. Toutefois, l'utilisation de la force fondée sur des principes, de concert avec nos alliés et en fonction des lois internationales, fait partie de notre histoire et doit faire partie de notre avenir. »

Dans sa politique de défense de 2017, le gouvernement se base sur le « contexte de sécurité complexe et imprévisible » d'aujourd'hui pour avancer que « trois tendances clés de sécurité continueront d'influencer les événements » : a) « l'évolution de l'équilibre des pouvoirs » (c'est-à-dire « [l]e retour de la rivalité entre les grandes puissances, des nouvelles menaces des acteurs non étatiques et des défis que posent le domaine spatial et le cyberdomaine [qui] a replacé la dissuasion au centre de la réflexion sur la défense »; l'évolution du contexte dans l'Arctique; et de nombreux défis par rapport à la gouvernance mondiale); b) « la nature changeante du conflit » (c'est-à-dire, sa complexité grandissante, la « zone grise » et la guerre hybride, les liens entre les conflits interétatiques et intra-étatiques, le terrorisme mondial, les défis de sécurité posés par le changement climatique, la prolifération des armes et l'évolution de la nature des opérations de paix); et c) « l'évolution rapide de la technologie » (c'est-à-dire l'*expansion* du cyberdomaine et du domaine spatial, ainsi que les *défis* connexes).

Étant donné l'incertitude et la complexité du contexte de sécurité internationale – et leurs répercussions multiples pour le Canada – le pays « continuera d'investir dans une force polyvalente et prête au combat qui est en mesure d'agir de façon décisive et de produire des résultats dans l'ensemble du spectre des opérations. Les rôles et les missions des Forces armées canadiennes ont traditionnellement été caractérisés en termes géographiques, avec des lignes distinctes

Photo du MDN ET2015-5118-005, par le matelot de 1re classe Ogle Henry

Le NCSM *Winnipeg* navigue dans l'Est de l'océan Atlantique, en route vers les lieux de l'exercice *Trident Juncture* durant l'opération *Reassurance*, le 21 octobre 2015.

Photo du MDN ET2016-0468-03, par le caporal Carbe Orellana

Le NCSM *Chicoutimi* escorte les navires de la Marine de l'Armée de libération populaire en visite à Victoria au nom des forces militaires chinoises, le 13 décembre 2016.

entre les responsabilités nationales, continentales et internationales. L'engagement des Forces armées canadiennes à défendre le Canada et l'ensemble du continent nord-américain, et à apporter une contribution à la paix et [à] la sécurité internationales sera plus solide que jamais. Toutefois, l'établissement de distinctions nettes entre les missions qui permettent d'assumer ces rôles est de moins en moins pertinent dans le nouveau contexte de sécurité. L'importance que prennent les menaces hors frontière comme le terrorisme et les cyberattaques, les liens de plus en plus étroits entre la stabilité mondiale et la sécurité et la prospérité nationales, et le fait que les Forces armées canadiennes soient aussi susceptibles d'appuyer les efforts pangouvernementaux généraux à l'étranger qu'au pays signifient que leurs trois rôles traditionnels sont de plus en plus inextricablement liés ».

Par conséquent, les « huit nouvelles missions principales » des Forces armées canadiennes présentées dans le document de politique de 2017 « doivent traduire cette réalité. Au lieu d'être simplement divisées géographiquement, elles sont désormais également envisagées en fonction du spectre des opérations militaires. Ces missions sont toutes essentielles à la réalisation des objectifs de défense du Canada et elles ne sont pas inscrites en ordre de priorité. » Les voici : a) « détecter et dissuader les menaces ou les attaques visant le Canada et s'en défendre »; b) « détecter et dissuader les menaces et les attaques visant l'Amérique du Nord et s'en défendre en partenariat avec les États-Unis, notamment par l'entremise du NORAD »; c) « diriger et/ou offrir des forces à l'OTAN et aux coalitions afin de dissuader et de défaire des adversaires, y compris des terroristes, à l'appui de la stabilité mondiale »; d) « diriger et/ou contribuer aux opérations de paix et aux missions de stabilisation internationales avec les Nations Unies, l'OTAN et d'autres partenaires multilatéraux »; e) « participer au renforcement des capacités à l'appui de la sécurité d'autres pays et de leur capacité d'apporter une contribution à la sécurité à l'étranger »; f) « prêter assistance aux autorités civiles et aux organismes d'application de la loi, y compris ceux chargés de la lutte contre le terrorisme, à l'appui de la sécurité nationale et de la sécurité des Canadiens à l'étranger »; g) « prêter assistance aux autorités civiles et aux partenaires non gouvernementaux à la suite de catastrophes ou d'urgences majeures survenant au pays ou à l'étranger »; et h) « mener des opérations de recherche et sauvetage ».

Au grand soulagement des forces maritimes du Canada, dans son plan de défense de 2017, le gouvernement « finance entièrement, pour la première fois, les 15 navires de combat de surface canadiens [NCSC] […] nécessaires pour remplacer les frégates [de la classe *Halifax*] actuellement en service et les destroyers [de la classe *Iroquois*] mis hors service », a déclaré le ministre de la Défense Sajjan. « J'ai bien dit quinze. Je n'ai pas dit " jusqu'à " quinze et je n'ai pas dit douze, et encore moins six. Six, c'est le nombre de navires que le plan du gouvernement précédent aurait permis de financer, comme l'a rapporté le directeur parlementaire du budget […] ». Tel qu'il est indiqué dans la documentation connexe, les 15 navires de combat de surface canadiens d'une seule classe « seront en mesure de contrer les multiples menaces en haute mer et dans l'environnement côtier très complexe ». Dans son énoncé de politique, le gouvernement promet également d'aller de l'avant avec les plans hérités de son prédécesseur en ce qui concerne deux navires de soutien interarmées (NSI) et cinq ou six navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique. L'engagement qu'a pris le gouvernement Trudeau de financer entièrement les NCSC – qui seront de toute évidence la clé de voûte de la Marine royale canadienne – n'est pas une mince affaire; cela dit, sa concrétisation nécessitera l'injection soutenue de fonds importants pendant des dizaines d'années, au fil de différents mandats. Il reste donc à voir si la nouvelle flotte comptera finalement 15 frégates relativement haut de gamme ou une version diluée – d'autant plus que même les grandes marines sont sommées, pour des raisons économiques, politiques ou autres, de prévoir une combinaison de frégates haut et bas de gamme, ou haut et moyen de gamme (p. ex. le navire de type 26 et le navire intermédiaire projeté de type 31 de la Royal Navy). L'engagement à l'égard des navires de soutien interarmées (NSI) est une bonne chose, mais on devrait tout de même continuer d'envisager l'acquisition d'un navire de soutien supplémentaire possédant une meilleure polyvalence que les NSI ou que les navires prévus dans le cadre de la conversion vers la classe *Resolve* (p. ex. ravitaillement, transport maritime, soutien aux forces à terre, aide humanitaire et secours aux sinistrés). L'acquisition de ce genre de navire, qu'il s'agisse d'une conversion ou d'une nouvelle construction, serait en harmonie avec les priorités du gouvernement Trudeau en matière de défense.

Dans son énoncé de politique, le gouvernent s'engage en outre à « moderniser les quatre sous-marins de la classe *Victoria* », à « acquérir des systèmes nouveaux ou améliorés de renseignement,

Photo du MDN WT01-2017-0073-110, par le caporal-chef Malcom Byers

Des membres de la Force opérationnelle terrestre – Pacifique offrent à un Ranger canadien un parcours d'orientation à bord d'un véhicule blindé léger (VBL) 6.0 à Williams Lake (C.-B.) durant l'opération *Lentus 17-04*, le 25 juillet 2017.

de surveillance et reconnaissance maritimes, de l'armement mis à niveau et des systèmes supplémentaires pour les plateformes actuelles et futures permettant des capacités navales offensives et défensives plus efficaces » et à « mettre à niveau les torpilles légères transportées par les navires de surface, les hélicoptères maritimes et les aéronefs de patrouille maritime ». La promesse de moderniser les quatre sous-marins de la classe *Victoria* a été accueillie favorablement dans certains milieux, mais des observateurs ont déploré l'absence d'un plan de remplacement pour les sous-marins et, en même temps, l'absence d'un plan de rééquilibrage du ratio entre les sous-marins et les navires de combat de surface dans la flotte canadienne.

Pour l'Aviation royale canadienne, la pierre angulaire de la politique de défense de 2017 est la promesse de remplacer la flotte vieillissante de chasseurs CF-18 par « 88 chasseurs sophistiqués », à la suite d'un processus concurrentiel ouvert et transparent. La nouvelle flotte, beaucoup plus grande que la force de 65 chasseurs prévue par le gouvernement Harper dans la Stratégie de défense *Le Canada d'abord*, contribuera à « combattre les menaces changeantes actuelles », à « améliorer les capacités de contrôle et de frappe aériennes [du Canada] », et à nous permettre « de remplir entièrement nos engagements envers le NORAD et l'OTAN simultanément ». Dans un passage énigmatique de la politique, il est également mentionné que le gouvernement du Canada « continue d'étudier l'acquisition éventuelle d'un chasseur provisoire pour compléter [l'ancienne] flotte de chasseurs CF-18 jusqu'à ce que soit terminée la transition vers la flotte permanente de remplacement ». Le concept du chasseur provisoire remonte, du moins de manière officielle, à novembre 2016, lorsque le gouvernement Trudeau a annoncé qu'il prévoyait acquérir 18 F/A-18E/F Super Hornet de Boeing. Il a soulevé un tollé de protestations de toutes parts, notamment de nombreux commandants de la force aérienne à la retraite. Selon eux, cette solution est ouvertement politique, en plus d'être inabordable et imprudente, et elle entraînerait une réaffectation inefficace des rares équipages et équipes au sol (p. ex. voir l'article « Fighter Jet Deal 'Makes no Sense,' Liberals Told » de John Ivison, dans le *National Post* du 23 février 2017). Dans un sondage mené en 2017 par l'Institut Macdonald-Laurier, 88 p. 100 des spécialistes de la défense ayant répondu ont rejeté la proposition relative aux Super Hornet provisoires. Par ailleurs, si jamais le gouvernement Trudeau finit par se raviser quant à l'option des chasseurs provisoires, il pourrait très bien tirer son épingle du jeu en alléguant la décision de Boeing de demander au département du Commerce et à l'International Trade Commission des États-Unis d'enquêter sur les subventions destinées à l'avion de ligne C-Series de Bombardier.

En plus de l'acquisition de 88 chasseurs perfectionnés, la politique de défense de 2017 comprend les engagements suivants : a) remplacer les CC-150 Polaris par des avions de ravitaillement en vol stratégiques de prochaine génération; b) remplacer les CP-140 Aurora par des avions multimission de renseignement, de surveillance et reconnaissance (RSR) de prochaine génération (il est à espérer qu'Ottawa résistera, comme l'a fait le premier gouvernement Trudeau au milieu des années 1970, aux lobbies politiques et industriels, car malgré l'attrait qu'exerce de prime abord l'adoption d'une solution canadienne aux besoins en avions de patrouille maritime et de RSR, les questions d'ordre opérationnel et financier demeurent nébuleuses); c) remplacer les avions de transport polyvalents CC-138 Twin Otter;

d) acquérir de nouveaux missiles air-air courte et moyenne portée; e) investir dans des systèmes aériens télépilotés moyenne altitude; f) « [s]outenir les capacités nationales de recherche et sauvetage, notamment en prolongeant la durée de vie des systèmes existants, en acquérant de nouvelles plateformes et en assurant une intégration accrue avec nos partenaires internes et externes »; g) « [o]pérationnaliser la flotte d'avions de recherche et sauvetage [à voilure fixe] nouvellement acquise » (soit les C295W); h) mettre à niveau ou prolonger la durée de vie, à divers degrés, de l'hélicoptère de recherche et sauvetage CH-149 Cormorant, de l'avion de transport CC-130J Hercules et de l'hélicoptère utilitaire de transport tactique CH-146 Griffon; i) « [a]cquérir des capacités spatiales destinées à accroître la connaissance de la situation et le ciblage, notamment : le remplacement du système RADARSAT actuel, […] des capteurs capables d'identifier et de suivre des débris spatiaux pouvant menacer les systèmes spatiaux canadiens et alliés […] et des systèmes spatiaux qui étendront et amélioreront à l'échelle mondiale les communications tactiques par satellite à bande étroite et à large bande, y compris dans l'ensemble de la région de l'Arctique canadien »; j) mettre à niveau les systèmes de navigation, de gestion et de contrôle aériens; k) acquérir de nouveaux systèmes d'instruction des équipages; et l) « [a]cquérir des nouveaux systèmes de commandement, de contrôle et de communication intégrée tactique, de nouveaux dispositifs cryptographiques radio et d'autres systèmes de communication nécessaires. »

Bien qu'elles ne comprennent pas de mégaprojet comme celui des NCSC ou des chasseurs, les dépenses en immobilisations prévues pour l'Armée canadienne – qui « remplacera de *nombreuses* [italiques ajoutés] capacités importantes » – sont évaluées dans l'énoncé de 2017 comme étant « essentiel[les] à son efficacité future en tant que force prête au combat ». La politique *Protection, sécurité, engagement* entraînera les investissements suivants : a) « [a]cquérir des systèmes de défense aérienne au sol et les munitions appropriées qui sont capables de protéger tous les éléments de force sur le terrain contre les armes aéroportées »; b) acquérir un nouveau système d'arme polyvalent antiblindé et anti-structure; c) acquérir 20 000 nouveaux fusils d'assaut; d) « [m]ettre à niveau le parc de véhicules de combat légers, afin d'améliorer la mobilité et la surviabilité »; e) « [r]emplacer la famille de véhicules blindés de soutien au combat, qui comprend les véhicules de commandement, les ambulances et les équipes mobiles de réparation »; f) « [m]oderniser les véhicules logistiques, l'équipement lourd et les véhicules utilitaires légers »; g) « [a]cquérir des véhicules tout-terrain, des motoneiges et des véhicules utilitaires à chenilles semi-amphibies plus gros qui sont adaptés à l'environnement dans l'Arctique »; h) « [a]cquérir de l'équipement de communication, de maintien en puissance et de surviabilité pour les forces légères de l'Armée, y compris des radios légères et de l'équipement du soldat améliorés »; i) « [m]oderniser les systèmes de commandement et contrôle, de renseignement, de surveillance et de reconnaissance basés au sol »; j) « [a]méliorer la capacité de l'Armée d'effectuer des opérations dans les régions éloignées en investissant dans la modernisation des communications, des abris, de la production d'énergie, des systèmes avancés de purification de l'eau et de l'équipement pour les environnements difficiles »; k) acquérir de nouveaux systèmes de vision nocturne et des systèmes connexes; et l) « [m]oderniser l'ensemble des capacités de détection et de destruction des dispositifs explosifs de circonstance ».

Très longue et éclectique, la liste des dépenses en immobilisations figurant dans la politique de défense 2017 fournit une indication utile – qui donne à réfléchir – au sujet des écarts et des insuffisances

Photo du MDN YK-2016-036-004, par le maître de 2e classe Belinda Groves

Photographie aérienne du Nunavut, prise à bord d'un CC-177 *Globemaster III* durant l'opération *Nevus,* le 10 juin 2016.

de capacité qui ont foisonné dans l'Armée canadienne au cours des dernières années, voire décennies. Cela dit, le nombre de références aux « forces légères », aux « capacités des forces légères » améliorées et aux véhicules « légers » soulèvera des inquiétudes dans certains milieux quant à l'avenir des blindés lourds (c'est-à-dire, le char de combat principal *Leopard C2*).

En plus de prévoir l'ajout de 605 postes aux Forces d'opérations spéciales (FOS) du Canada – une amélioration tout à fait justifiée, étant donné le rythme élevé des opérations des formations de FOS – la politique de défense 2017 comprend les engagements suivants : a) « [a]cquérir des plateformes de renseignement, surveillance et reconnaissance aéroportées » (qui font l'objet de discussions depuis longtemps et qui peuvent être très utiles, mais qui supposent aussi des répercussions potentiellement délicates sur la recherche de renseignement et la protection des renseignements personnels au pays); b) « [r]emplacer les véhicules blindés de type VUS et de modèle commercial existants »; c) « [m]oderniser les systèmes d'information de commandement, de contrôle et de communication des [FOS], ainsi que les réseaux de défense informatiques »; et d) « [a]méliorer l'équipement intégré du soldat de prochaine génération, les plateformes de mobilité terrestre et de mobilité maritime, ainsi que les véhicules de combat des Forces d'opérations spéciales ».

D'autres initiatives mentionnées dans le document de politique de 2017 mettent l'accent sur l'avenir de la Force de réserve, sur la multiplication des contacts avec le milieu universitaire (p. ex. « 4,5 millions de dollars par années pour financer un Programme de coopération de la Défense remanié et élargi, notamment des réseaux collaboratifs d'experts, un nouveau programme de bourse d'études […] et l'expansion de la série existante de conférences animées par des spécialistes, ainsi que le Programme de subventions de coopération »), sur une présence accrue dans l'Arctique et sur l'amélioration du processus d'approvisionnement en matière de défense. L'énoncé de politique précise que « [b]ien que la Force de réserve apporte depuis très longtemps des contributions importantes aux opérations des Forces armées canadiennes, plus récemment dans le cadre du conflit en Afghanistan, des améliorations importantes doivent être apportées à la Réserve pour lui permettre d'atteindre son plein potentiel opérationnel ». Les unités et les formations de la Réserve se verront donc attribuer « de nouveaux rôles qui fournissent une capacité à temps plein aux Forces armées canadiennes à l'aide d'un service à temps partiel, y compris : [r]echerche et sauvetage en milieu urbain avec équipement léger, [d]éfense chimique, biologique, radiologique et nucléaire, [c]apacités de combat (p. ex. pelotons de tir direct, de mortier et de pionniers), [c]yberopérateurs, [s]pécialistes du renseignement, [é]quipes de sécurité navale et [l]inguistes ». Les rôles actuels des réservistes seraient élargis, ce qui comprend les opérations d'information, le soutien au combat, le soutien logistique au combat et le soutien aux opérations aériennes. Cette liste est très louable, mais elle pourrait faire craindre dans certains milieux de la Réserve une apparente transition vers la spécialisation.

En ce qui concerne les opérations dans l'Arctique, voici les nouvelles initiatives mises de l'avant : « [a]ccroître la mobilité, la portée et la présence des Forces armées canadiennes […] afin d'appuyer les opérations, les exercices et la capacité de rayonnement des Forces armées canadiennes dans la région »; « [a]ligner la Zone d'identification de la défense aérienne du Canada (CADIZ) à notre espace aérien souverain »; « [a]méliorer et augmenter l'instruction et l'efficacité des Rangers canadiens dans le but de rehausser leurs capacités fonctionnelles au sein des Forces armées canadiennes »; « [c]ollaborer avec les États-Unis sur le développement de nouvelles technologies destinées à améliorer la surveillance et le contrôle de l'Arctique, notamment le renouvèlement du Système d'alerte du Nord »; et « [m]ener des exercices conjoints avec nos alliés et nos partenaires dans l'Arctique, et contribuer au renforcement de la connaissance de la situation et des moyens d'échange d'information dans la région, notamment avec l'OTAN ». Selon Rob Huebert, autorité en ce qui concerne l'Arctique, ces déclarations, ainsi que d'autres déclarations connexes, marquent le passage d'une approche axée sur la défense de la souveraineté dans l'Arctique à une approche centrée sur la sécurité. En vue d'établir un « approvisionnement efficace en matière de défense » – ce qui, comme il est adéquatement précisé dans la politique de défense 2017, est « essentiel afin d'assurer la confiance du public » – de nouvelles initiatives sont également prévues, telles que « [r]éduire les délais d'élaboration et d'approbation des projets au ministère de la Défense nationale d'au moins 50 p. 100 pour les projets à faible risque et peu complexes en améliorant la coordination interne, en augmentant la délégation et en renforçant les processus d'approbation », « accroître et professionnaliser les effectifs chargés de l'approvisionnement de défense afin de renforcer la capacité de gérer l'acquisition et le soutien des capacités militaires complexes d'aujourd'hui » et « [a]ccroître la transparence et la rapidité des communications aux associations de l'industrie de la défense » et avec le public.

Comme on pouvait s'y attendre, l'énoncé de la politique de 2017 a d'abord reçu un accueil mitigé de la part des analystes de la défense et d'autres intervenants, allant de l'approbation presque unanime de l'attention accordée à la santé et au bien-être, à diverses critiques par rapport à un manque perçu de détail à différents égards et à un flou perçu en ce qui concerne les priorités en matière de politique de défense, en passant par des plaintes au sujet de l'enchaînement peu orthodoxe des « chapitres ». Cependant, ce qui a retenu l'attention d'une écrasante majorité, c'est l'importance (ou au contraire, l'insuffisance) des fonds supplémentaires promis par le gouvernement Trudeau. Le 7 juin 2017, l'éditorialiste du *Globe and Mail* adoptait une position modérée, déplorant que le nouveau plan de défense ait pour objectif de « permettre aux Forces [armées] canadiennes de faire dans dix ans à peu près ce qu'elles faisaient déjà il y a dix ans » [TCO], mais reconnaissant que le gouvernement Trudeau « promet néanmoins de dépenser davantage pour la défense, et non l'inverse. Il s'engage à renverser le déclin des Forces [armées] canadiennes, et non à l'accélérer. Et il promet de donner le feu vert aux deux projets les plus importants, soit les chasseurs et les navires [de combat], malgré des coûts énormes, dont la hausse est vertigineuse. Ce n'est pas rien. » [TCO] En effet, comme l'a mentionné le ministre de la Défense, le budget de la défense passera, selon une comptabilité de trésorerie, de 18,9 milliards de dollars en 2016-2017 à 32,7 milliards de dollars en 2026-2027. Ces chiffres, a-t-il ajouté, ne tiennent pas compte du coût des prochaines opérations majeures ni de la modernisation du NORAD. D'autres sommes importantes seront injectées après 2026-2027. Toutefois, à bien des égards, la question qui se pose vraiment n'est peut-être pas quel sera le montant total de ce nouveau financement – aussi important soit-il – mais avec quelle *rapidité* cet argent frais sera effectivement versé.

Martin Shadwick *a enseigné la politique de défense canadienne à l'Université York de Toronto pendant bon nombre d'années. Il a déjà été rédacteur en chef de la* Revue canadienne de défense *et il est actuellement le commentateur attitré en matière de défense à la* Revue militaire canadienne.

Combat Mission Kandahar: The Canadian Experience in Afghanistan

par T. Robert Fowler

Toronto, Dundurn, 2016

271 pages, 21,99 $

ISBN : 978-1-4597-3516-3

Critique de Karen P. Page

Le titre, *Combat Mission Kandahar: The Canadian Experience in Afghanistan*, a suffi à piquer ma curiosité. Depuis que j'ai fait l'expérience d'une affectation dans un rôle de soutien à l'échelle internationale en Afghanistan en 2011, j'ai toujours voulu en apprendre davantage sur ce qu'ont vécu d'autres membres des Forces armées canadiennes (FAC) qui ont pris part directement à la mission de combat. Ce livre m'en a donné l'occasion et plaira à tous les lecteurs. Dans la préface, T. Robert Fowler indique qu'il espère, grâce à son livre, « aider les Canadiens à mieux comprendre les difficultés auxquelles leurs compatriotes militaires ont été confrontés en Afghanistan et l'efficacité avec laquelle ces derniers ont rempli leurs fonctions[1] [TCO] ». En incorporant des témoignages personnels, à la manière de la tradition orale, il dynamise le sujet, tout en respectant les aspects historiques de la mission.

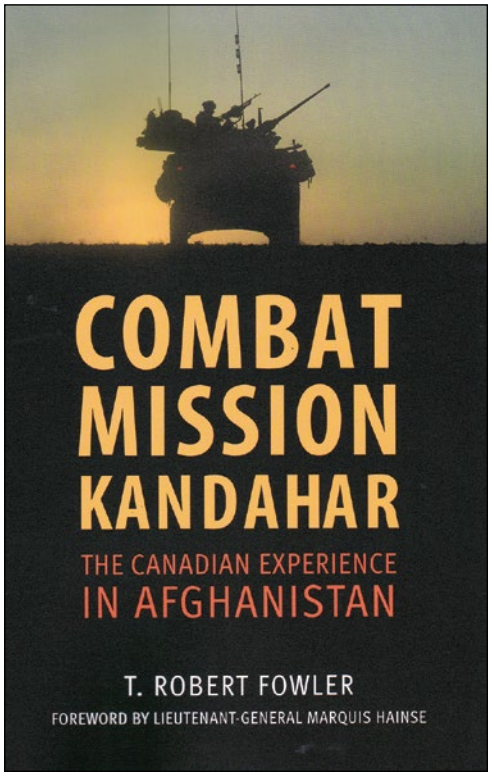

Le livre se divise en deux parties : la première est un bref historique du conflit, et la deuxième contient le récit personnel de sept militaires. Fowler s'est heurté, entre autres, à la difficulté d'obtenir des renseignements officiels qui n'avaient pas été expurgés considérablement, les tâches confiées aux troupes canadiennes à Kandahar étant en grande partie dissimulées sous ce qu'on appelle le « brouillard de la guerre[2] ». Par conséquent, pour rédiger le livre, Fowler s'est servi de sources ouvertes et a mené des entrevues auprès de militaires qui avaient participé à la mission de combat[3].

Dans la première partie, deux chapitres sont consacrés à un très bref historique du conflit en Afghanistan, à la participation du Canada à la mission en Afghanistan de 2001 jusqu'à la fin de la mission de combat officielle en juillet 2011 ainsi qu'à la guerre anti-insurrectionnelle pour situer le lecteur dans le contexte de l'Afghanistan. Dans la deuxième partie, l'auteur présente le témoignage de sept militaires qui ont été appelés à exercer leurs fonctions « à l'extérieur du périmètre », ce qui augmentait grandement les risques de blessures et de décès puisqu'ils se retrouvaient en plein danger dans des situations et des districts où ils ne bénéficiaient ni de dispositifs, ni de personnel de protection[4]. Bien qu'il ne précise pas le nombre de soldats avec lesquels il s'est entretenu, Fowler indique clairement que son choix s'est arrêté sur l'« histoire » de ces sept soldats « pour l'unique raison que ces soldats ont rempli des fonctions différentes en Afghanistan [TCO] ». Voilà qui explique le sous-titre *Seven Soldiers. Seven Military Specialties. Seven Stories*[5] (Sept soldats. Sept spécialités militaires. Sept histoires).

Les sept récits ont été recueillis auprès de militaires dont le grade allait de caporal à capitaine et qui ont assumé divers rôles pendant la mission en Afghanistan. Dans chacun des sept chapitres consacrés aux entretiens, l'auteur fournit un résumé du type d'opérations, à savoir s'il s'agissait d'opérations de contre-insurrection, de reconstruction, psychologiques, de neutralisation des explosifs et munitions, de mentorat, de reconnaissance ou d'infanterie. Le style d'écriture interpelle le lecteur et le plonge dans chacun des récits individuels. Tout porte à croire, par contre, que dans leur exposé, les protagonistes n'ont brossé qu'un tableau sommaire de ce qu'ils ont vécu. D'après mon expérience, les militaires ont tendance à normaliser les situations dans lesquelles ils se retrouvent pendant des opérations de déploiement. Par exemple, bon nombre de Canadiens portaient, en quittant l'aérodrome de Kandahar, un tee-shirt avec l'inscription « je n'interromps ma séance d'entraînement pour rien de moins qu'une attaque à la roquette [TCO] », ce qui montre à quel point les attaques à la roquette étaient devenues chose courante et un simple désagrément, alors qu'elles posaient des risques élevés. Ainsi, il est probable que les soldats ne révèlent qu'une partie du stress, du danger et des conditions qu'ils ont vécus. J'ai particulièrement aimé le fait que Fowler décrive brièvement la transition des soldats en question au service post-mission de combat. Pour moi, l'histoire la plus touchante est celle du caporal François Dupéré, qui fait preuve d'une force de caractère inébranlable malgré les graves blessures subies lors d'un attentat avec dispositif explosif de circonstance; son histoire est synonyme de détermination, de courage et de soif de vivre.

Dans une critique précédente, Craig Mantle a fait remarquer que toutes les personnes interrogées étaient des hommes, ce à quoi Fowler a répondu qu'il « aurait beaucoup aimé inclure une femme soldat, en particulier une technicienne médicale[6] [TCO] ». Selon moi, la mission et les expériences de combat ne constituent pas une question d'égalité hommes-femmes. Le fait que les récits sélectionnés aient été recueillis auprès d'hommes n'enlève rien à la valeur des expériences. Si je pouvais apporter un changement au livre, j'ajouterais tout simplement le nom des militaires tués pendant la mission de combat[7]. Dans le livre, l'auteur mentionne quelques militaires qui ont perdu la vie dans le cadre de la mission. La formulation d'énoncés sur la vie et les expériences de chacun des militaires qui ont pris part à la mission de combat dépasse la portée du livre, mais une liste des 158 membres des FAC qui y ont perdu la vie permettrait de reconnaître leur sacrifice et de rendre hommage à leurs amis et famille.

Fowler rédige de manière captivante. En définitive, en donnant un aperçu des expériences vécues par sept militaires, il a atteint son objectif, qui était de mieux faire comprendre les difficultés auxquelles

les militaires ont été confrontés en Afghanistan et la détermination dont ils ont fait preuve pour s'acquitter de leurs tâches. À mon avis, il a aussi illustré le courage, la force et la ténacité des soldats interrogés. Le livre *Combat Mission Kandahar: The Canadian Experience in Afghanistan* est fascinant, autant pour les militaires que pour les civils, et est fortement recommandé.

Le lieutenant-colonel (à la retraite) Karen P. Page, CD, *est officier de la logistique dans les FAC de 1980 à 2014. En plus d'être affectée au Canada, elle sert à Geilenkirchen, en Allemagne, et participe à des déploiements en Croatie, en Bosnie-Herzégovine, au Camp Mirage, en Afghanistan et à Chypre. Alors qu'elle est en Afghanistan de juillet à décembre 2011, elle assume le rôle de J8 FINCON avec l'état-major international au Commandement de l'aérodrome de Kandahar.*

NOTES

1. Robert T. Fowler, *Combat Mission Kandahar: The Canadian Experience in Afghanistan*, Toronto, Dundurn, 2016, p. 11.
2. Robert T. Fowler, site Web personnel de l'auteur à l'adresse : http://www.trobert-fowler.com/blog, consulté le 13 juillet 2017.
3. Robert T. Fowler, *Combat Mission Kandahar: The Canadian Experience in Afghanistan*, Toronto, Dundurn, 2016, p. 16.
4. *Ibid.*, p. 63.
5. *Ibid.*
6. Craig Leslie Mantle, *Book Review: T. Robert Fowler, Combat Mission Kandahar: The Canadian Experience in Afghanistan,* Toronto, Dundurn, 2016, 271 pages, à l'adresse : http://canadianmilitaryhistory.ca/review-of-t-robert-fowlers-combat-mission-kandahar-by-craig-leslie-mantle/, consulté le 11 juillet 2017.
7. Site Web iCasualties, Operation Enduring Freedom, Canadian Casualties, à l'adresse : http://icasualties.org/OEF/Nationality.aspx?hndQry=Canada, consulté le 11 juillet 2017.

Out Standing in the Field ~ A Memoir by Canada's First Female Infantry Officer

par Sandra Perron

Toronto : Cormorant Books, 2017

316 pages, 24,95 $

ISBN : 978-1770864948

Critique de Bill Bentley

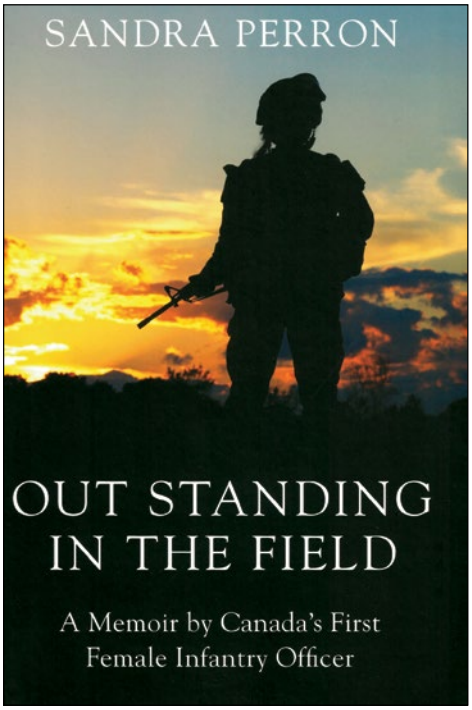

Aux fins de la présente critique, je tiens d'abord à préciser que j'ai été au service de l'infanterie pendant 34 ans avant d'être nommé professeur au Collège militaire royal du Canada (CMRC). Pendant mes quatre années à titre d'élève-officier au CMRC, les femmes n'étaient pas admises dans l'organisation. À la fin de mon service régimentaire au début des années 1980, elles n'étaient toujours pas acceptées dans les armes de combat. En outre, durant le reste de mes années au sein des Forces armées canadiennes (FAC), j'ai servi pendant 13 ans outre-mer ou dans le cadre d'un détachement auprès du ministère des Affaires étrangères. Tout cela pour dire que ma perspective est celle d'une personne n'ayant pas suivi de près les tribulations des FAC liées à l'intégration des femmes dans les armes de combat, au cours de la période visée dans le livre de Sandra Perron.

Néanmoins, j'ai été en mesure de constater que Sandra raconte de manière sincère et touchante son expérience personnelle et professionnelle durant cette période. J'ai la nette impression qu'elle a tenté de faire preuve d'une grande honnêteté, parfois même d'une franchise brutale, à l'égard de ses lecteurs et d'elle-même, dans les limites de ce que peut accomplir l'être humain, ce qui n'est jamais parfait.

D'entrée de jeu, Sandra mentionne qu'à l'âge d'au moins 14 ans, elle est *résolue* à s'engager dans l'armée, particulièrement dans l'infanterie, et qu'elle en fait même une *obsession*. Lorsqu'elle est en âge de s'enrôler, les forces armées n'acceptent pas encore les femmes dans les métiers de combat, ce qui fait qu'elle choisit la Branche des services de la logistique. Cependant, dès que la Branche de l'infanterie s'ouvre aux femmes, elle demande d'être transférée au Royal 22e Régiment (R22eR). C'est là que sa véritable histoire commence.

Le début du livre raconte en bonne partie, et dans les moindres détails, ses premiers pas dans l'infanterie au cours de quatre phases d'instruction à Gagetown, au Nouveau-Brunswick. Il va sans dire que l'instruction par phases de l'infanterie est très difficile, et après la phase II, les autres candidates féminines ont soit abandonné, soit échoué. L'intensité des épreuves physiques et mentales, que tous les candidats à l'infanterie subissent durant ce camp d'entraînement, est exacerbée par les tensions émotives et psychologiques provenant du harcèlement incessant, qui a toujours un caractère sexuel implicite. Bien que certains instructeurs prennent part à ce harcèlement, il est évident que le problème vient surtout des pairs. En revanche, elle évoque « six chers frères d'armes » [TCO] avec qui elle suit l'instruction par phases, ainsi que quelques militaires du rang (MR) qui la soutiennent. Ces personnes lui offrent apparemment leur appui et l'aident à atténuer le stress lié au harcèlement et au rejet qu'elle doit autrement endurer. Il ne fait pas de doute qu'une pression négative du groupe peut représenter un énorme problème, et je ne peux m'empêcher de souhaiter qu'elle ait pu trouver une façon d'équilibrer cette opposition entre les différentes parties un peu plus à son avantage.

Sandra réussit sans conteste l'instruction par phases et intègre ensuite un bataillon du R22eR à titre de commandant de peloton. Elle sert au pays et à l'étranger, notamment dans le cadre de deux déploiements dans les Balkans, le second en tant que commandant du Peloton antichar, en Croatie. C'est là-bas, à la fin de cette deuxième mission, que sa détermination est mise à l'épreuve pour la dernière fois, sous forme d'atteinte à sa fierté et à son professionnalisme. Malgré des cotes de rendement élevées et une expérience opérationnelle appréciable, elle apprend qu'elle doit retourner à Gagetown en tant que commandant adjoint d'un cours d'infanterie de phase II, sous l'autorité d'un officier masculin de grade inférieur et possédant moins d'expérience qu'elle. Ce fut, pour employer une métaphore usée, mais tout à fait appropriée ici, la goutte qui a fait déborder le vase. Après avoir tenté de faire changer cette décision plusieurs fois, elle baisse les bras et demande sa libération.

Sandra Perron a servi pendant 15 ans dans les FAC au cours d'une période très tumultueuse. Bien qu'elle n'en fasse jamais mention, il importe de se rappeler le contexte qui prévalait à ce moment dans les années 1990, auxquelles on fait souvent référence dans les FAC comme étant la décennie de noirceur. Malgré un rythme extrêmement élevé des opérations en Somalie, en Haïti et au Rwanda, ainsi que partout dans les Balkans, les FAC ont subi des compressions brutales dans le budget de la défense. Vers 1994, l'affaire somalienne a énormément détourné l'attention, surtout celle des hauts dirigeants, et ce jusqu'en 2000. Cela ne peut excuser le fait de n'avoir pu intégrer les femmes de manière efficace dans les armes de combat, mais il faut au moins reconnaître qu'il s'agissait d'une circonstance atténuante. De façon perverse, on pourrait également soutenir que cela en disait long sur l'institution et ses dirigeants au niveau stratégique, apparemment incapables de faire deux choses en même temps.

Avec le recul que nous avons aujourd'hui, en 2017, il est évident que Sandra Perron fut une pionnière courageuse qui a ouvert la voie aux femmes qui l'ont suivie. En fissurant le plafond de verre, elle a permis aux prochaines de le briser, **bien qu'il ne soit pas encore complètement détruit** à ce jour.

Fait significatif, Sandra a commencé à écrire son livre en mai 2015, mois au cours duquel Marie Deschamps, juge à la Cour suprême, a publié son rapport sur le harcèlement sexuel dans les FAC. Peu de temps après, le chef d'état-major de la défense, le général Jon Vance, a lancé l'opération *Honour,* censée corriger la « culture de sexualisation » mise au jour par la juge Deschamps. Ainsi, quelque vingt années après l'expérience de Sandra Perron, on peut se questionner sur le chemin qui a été parcouru. Cela témoigne assurément de la grande difficulté de changer une culture, ou encore, posé différemment, de la difficulté de promouvoir et d'adopter une culture professionnelle qui valorise des normes de conduite plus élevées que celles auxquelles doit se conformer le reste de la société canadienne.

Sandra Perron nous livre le récit édifiant d'une militaire qui été traitée injustement. Vu la situation actuelle, je crois qu'il est juste de recommander que les dirigeants de tous les niveaux le lisent et en discutent en grand nombre.

Bill Bentley, MSM, CD, Ph. D., *était jusqu'à récemment l'officier supérieur d'état-major – Concepts professionnels du Quartier général de l'Académie canadienne de la Défense, à Kingston, en Ontario.*

Dereliction of Duty: Lyndon Johnson, Robert McNamara, the Joint Chiefs of Staff, and the Lies That Led to Vietnam

par H.R. McMaster

New York : Harper Collins, 1997

446 pages, 20,20 $ (couverture souple)

ISBN : 0-06-092908-1

Critique de Peter J. Williams

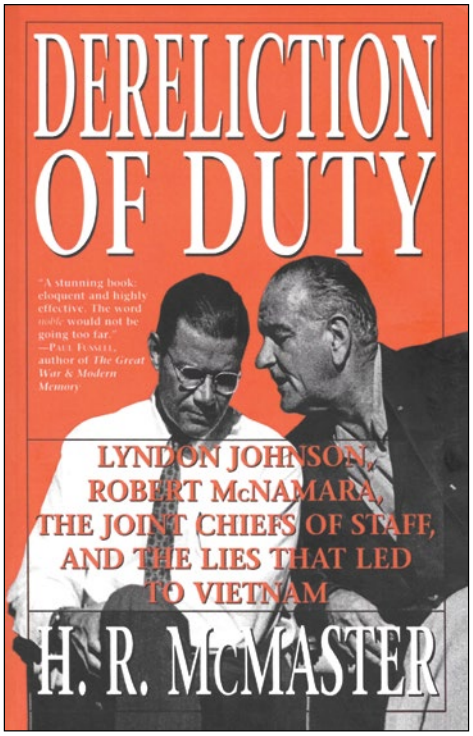

Si vous pensez avoir reconnu l'auteur de ce livre très révélateur, voire choquant, vous n'avez pas tort : il est actuellement (juillet 2017) conseiller national pour la sécurité auprès du président des États-Unis d'Amérique. Herbert Raymond McMaster était major lorsqu'il a écrit son livre, qui est en partie le fruit de ses études de doctorat à l'Université de la Caroline du Nord, à Chapel Hill.

Essentiellement, la thèse défendue dans cet ouvrage est la suivante : les États-Unis n'étaient pas forcés de faire la guerre au Vietnam; ce conflit aurait d'ailleurs été perdu d'avance à Washington D.C. « […] avant même que les Américains n'assument l'entière responsabilité de la bataille en 1965, et avant qu'ils ne réalisent que leur pays était en guerre […][1] » [TCO]. La période visée dans le livre s'étend de 1962, au moment où l'effort américain consistait surtout à offrir des conseils, jusqu'en 1965, lorsque le président Johnson a annoncé en conférence de presse que les États-Unis augmentaient leur participation. Durant cet évènement médiatique, Johnson a déclaré qu'il ferait passer le nombre de soldats américains au Vietnam à 125 000. Il ne faisait plus aucun doute qu'il s'agissait désormais d'une guerre américaine, qu'on le veuille ou non, et ce, malgré les tentatives ultérieures de soi-disant « vietnamisation » du conflit.

Nous connaissons tous la fin de l'histoire, mais l'auteur explique de façon très convaincante, à mon avis, comment elle

a commencé et s'est ensuite intensifié. Selon lui, c'est l'administration Kennedy qui a d'abord « entraîné [les États-Unis] dans l'engrenage » [TCO] du conflit en Asie du Sud-Est, en raison de la crise des missiles de Cuba. Au cours de ce conflit, Kennedy avait accepté le conseil du secrétaire à la Défense, Robert McNamara, d'imposer un blocus effectif, ce qui allait à l'encontre des recommandations du Comité des chefs d'état-major (Joint Chiefs of Staff [JCS]); en effet, ce comité soutenait une intervention armée manifeste. McMaster poursuit de plus belle en affirmant que l'un des principaux résultats de la crise fut que les conseillers militaires auprès du président et de son administration, un rôle inscrit dans la loi, furent mis de côté et marginalisés et souvent consultés uniquement après qu'une décision du pouvoir exécutif eut été prise relativement au déploiement de forces militaires. Au lieu de les laisser penser et agir stratégiquement, on laissait souvent ces conseillers dans l'ombre.

La position du JCS n'a pas changé sous la nouvelle administration Johnson. Cette situation présentait des défis particuliers, y compris, comme l'affirme l'auteur, le fait que Johnson s'intéressait surtout à son programme national et à son projet de « grande société », et qu'il se concentrait sur les prochaines élections. Conséquemment, le Vietnam n'a pas reçu suffisamment d'attention. De plus, les objectifs américains dans ce pays n'ont jamais semblé clairs. À certains moments, le président semblait accorder trop d'importance à abattre les Viêt-cong (j'ai toujours cru que seules les forces armées avaient cette obsession), tandis qu'en d'autres temps, certains de ses conseillers supérieurs civils étaient d'avis que « […] si les États-Unis faisaient la démonstration qu'ils étaient prêts à utiliser la force militaire pour soutenir leur politique étrangère, leur réputation sur la scène internationale s'en trouverait améliorée, *peu importe le résultat* [italiques ajoutés][2] » [TCO]. On se demande dans quelle mesure cette opinion prévaut aujourd'hui dans les coulisses du pouvoir en Occident. L'auteur estime que Johnson et McNamara ont trompé le Congrès et, par extension, le public américain quant au niveau d'engagement des États-Unis et à son coût.

Comme le titre l'indique, les membres du JCS ne se sont pas non plus couverts de gloire au cours des évènements décrits dans le livre. Selon McMaster, leurs délibérations étaient souvent imprégnées de rivalité entre services et de dissension que leurs dirigeants civils semblaient exploiter. Ils ne s'exprimaient pas non plus d'une seule voix et encore moins d'une voix capable d'expliquer aux responsables civils les conséquences éventuelles des actions militaires américaines. En ne disant pas la vérité au gouvernement, les membres du JCS, conclut McMaster, ont également manqué à leurs obligations.

À ma grande surprise, le Canada est mentionné dans ce livre. L'administration Johnson a demandé à l'émissaire canadien à la Commission internationale de surveillance et de contrôle (Vietnam), M. J. Blair Seaborn, de servir d'intermédiaire pour transmettre à Hanoï les buts et les objectifs du gouvernement américain, une stratégie fondée sur une « augmentation progressive de la pression » [TCO], un concept proposé par McNamara et dans lequel la menace du recours à la force était plus importante que sa mise à exécution[3].

On ne peut reprocher à l'auteur d'avoir manqué de profondeur ou d'envergure dans sa recherche. Au moment de sa rédaction, de nombreux documents pertinents avaient été déclassifiés, des collections de documents manuscrits étaient désormais disponibles et le récit officiel du JCS durant la guerre du Vietnam venait d'être écrit. Par conséquent, la bibliographie est riche en documents de source primaire, dont de nombreux récits oraux et documents personnels provenant d'un grand nombre de protagonistes, de même que des transcriptions de conversations téléphoniques de la Maison-Blanche. En fait, l'auteur a mené plusieurs entrevues lui-même, avec entre autres le général Westmoreland, ancien commandant américain en théâtre du Commandement d'aide militaire au Vietnam (Military Assistance Command Vietnam). Quatre-vingt-trois pages de notes détaillées viennent compléter le texte.

Le rédacteur en chef de cette revue m'avait mis au défi de démontrer la pertinence d'un livre écrit il y a 20 ans dans le contexte actuel de la défense du Canada. Puisqu'une nouvelle politique de défense vient d'être publiée et que le gouvernement envisage toujours la possibilité de déployer des soldats et des policiers canadiens dans le cadre de missions de maintien de la paix des Nations Unies, l'interaction entre nos dirigeants militaires et notre gouvernement en ce qui concerne les prochaines missions mérite d'être étudiée. En lisant ce livre, j'ai constaté que de nombreux problèmes auxquels j'étais confronté durant mon service, particulièrement ceux que supposent l'adoption d'une « approche pangouvernmentale », la traduction des directives du gouvernement en tâches militaires et l'évaluation des progrès réalisés dans le cadre des missions, ne faisaient que surgir encore et encore au fil de l'analyse de la participation des États-Unis au conflit en Asie du Sud-Est, au début des années 1960.

Je recommande fortement cette lecture à nos dirigeants supérieurs militaires et civils, ainsi qu'aux journalistes, qui chercheront à connaître tous les tenants et aboutissants des prochains engagements militaires du Canada à l'étranger. J'espère également que l'auteur lui-même consultera encore les pages de ce livre instructif, pour éviter de se faire accuser d'avoir rejoint les rangs des « hommes restés silencieux » [TCO] qu'il dénonce si ardemment.

Le colonel (à la retraite) Peter J. Williams *est directeur général de l'Association de l'Artillerie royale canadienne.*

NOTES

1. H.R. McMaster, *Dereliction of Duty: Lyndon Johnson, Robert McNamara, the Joint Chiefs of Staff, and the Lies That Led to Vietnam* (New York : Harper Collins, 1997), p. 333.
2. *Ibid.,* p. 181.
3. *Ibid.,* p. 159.